

Insee Dossier

Bretagne



Pauvreté et précarité en Bretagne

Dossier n° 3 - Juin 2018



La pauvreté et la précarité sont des sujets permanents de préoccupation, du national au local, et le travail de concertation engagé par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes nous montre toute la complexité du phénomène.

Il s'agit non seulement d'éclairer la décision publique, celle des collectivités territoriales, en lui donnant des repères précis sur les territoires et sur certaines caractéristiques que présente telle ou telle population, mais aussi de donner aux travailleurs sociaux et aux associations, entendus ici au sens large, une compréhension enrichie de la situation socio-économique de la Bretagne.

Cette étude présente un travail minutieux sur la situation sociale et économique de la population bretonne et apporte de nombreuses et précises informations sur les conditions de vie de nos concitoyens. Il s'agit notamment d'un ensemble d'indicateurs statistiques permettant l'analyse de la distribution des revenus, à partir de données localisées produites par l'Insee. Cette étude permet de plus de saisir de manière quasi exhaustive les enjeux du travail social actuels, et surtout de demain, pour une action sociale efficace, voire efficiente, où l'accès à l'autonomie et le droit à une vie décente sont des priorités. Cela explique le choix de s'intéresser plus précisément à la jeunesse.

Surtout, il faut saluer ici un travail exemplaire auquel ont contribué l'ARS, le Ceser, la Direccte, la Dreal et l'Insee Bretagne sous l'égide de la plate-forme régionale d'observation sanitaire et sociale (PLATOSS) animée par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne.

Cette démarche collaborative d'observation partagée, engagée en région Bretagne avec la mobilisation de tous ces acteurs depuis plus d'un an et demi, vient donner toute la profondeur à ce travail réalisé par l'Insee Bretagne. On peut d'ores et déjà annoncer que cette étude restera pour un certain temps une référence incontournable de l'action publique, dont elle éclairera la stratégie territoriale dans la lutte contre la pauvreté. Elle nourrira le travail des chercheurs, guidera les organismes de formation et accompagnera les travailleurs sociaux et socioculturels dans la définition de leurs projets professionnels.

Le directeur régional
de l'Insee Bretagne

Éric Lesage

Le directeur régional de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale

Yannick Barillet

Avant-propos	3
Synthèse	5
Revenus, pauvreté et territoires	7
Les revenus et la pauvreté en Bretagne	7
Moins de situations de pauvreté en Bretagne	7
Les populations jeunes ou au chômage davantage touchées par la pauvreté	10
Un lien étroit entre composition et niveau des revenus	14
Aires urbaines et pauvreté	16
Revenus et pauvreté dans les EPCI	19
Les EPCI à forte urbanisation et ceux du Centre Bretagne concentrent les situations de pauvreté	19
Des différences importantes de niveaux de vie entre intercommunalités	20
Un taux de pauvreté plus élevé et des personnes pauvres plus âgées dans les EPCI à dominante rurale	22
Davantage de mixité et d'inégalités en zones urbaines	24
Des spécificités territoriales	25
Les plus jeunes et les plus âgés face aux situations de pauvreté	30
La pauvreté dans les grandes agglomérations	32
Focus sur les agglomérations des sept principales villes bretonnes	32
Les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Bretagne	39
Indicateurs et dispositifs contre la précarité	44
Indicateurs de suivi du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS)	44
Emploi et précarité	47
Santé et précarité	50
Maladie, handicap, dépendance	50
Éloignement, renoncement, non-recours	53
Le Parc privé de logements potentiellement indignes (PPPI)	57
Des dispositifs mobilisés pour lutter contre la précarité	58
Améliorer l'habitat des actifs dans les territoires et sécuriser leurs trajectoires résidentielles	62
Définitions	64
Sources	65
Sitographie	66

Les situations de pauvreté sont relativement moins fréquentes en Bretagne, comparées aux autres régions françaises. La Bretagne est ainsi la région où le taux de pauvreté est le plus faible (10,8 %). Avec les Pays de la Loire, c'est aussi la région où l'écart de niveau de vie entre les ménages est le moins important. De plus, avec un niveau de vie médian mensuel de 1 706 €, la Bretagne se positionne sur ce critère au 3^e rang des régions françaises derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Le revenu disponible des ménages est essentiellement constitué par des revenus d'activités salariées pour les ménages les plus aisés et par des revenus de transfert (prestations sociales, indemnités chômage, pensions, rentes...) pour les ménages les plus modestes.

Le niveau de vie médian des jeunes, identifiés ici comme les individus âgés de moins de 30 ans, est le plus faible de toutes les classes d'âge. Leur taux de pauvreté est élevé (20 %). Les prestations sociales comptent en moyenne pour près de 10 % de leur revenu disponible, soit près du double de leur poids dans les revenus de l'ensemble de la population bretonne. Les seniors sont moins touchés par la pauvreté. Les revenus des personnes âgées de 60 ans ou plus proviennent principalement de pensions, retraites et rentes.

Les familles monoparentales ont un niveau de vie inférieur à celui de l'ensemble de la population et leur taux de pauvreté est plus élevé (28,8 %). Les couples sans enfant apparaissent comme étant le type de famille le moins impacté par la pauvreté.

Les grandes aires urbaines hébergent près des deux tiers des Bretons en situation de pauvreté. En particulier, le taux de pauvreté dans les pôles de ces grandes aires urbaines est élevé (13,3 %). Dans ces territoires urbains, les personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont avant tout des jeunes. La pauvreté des aînés est à l'inverse surreprésentée dans les communes isolées hors d'influence des pôles urbains.

Les revenus et la pauvreté diffèrent selon les EPCI. Dans les intercommunalités à forte urbanisation, les inégalités sont importantes, en lien avec une mixité sociale développée. Dans les EPCI à dominante littorale, les revenus sont élevés du fait de pensions, retraites et rentes et de revenus du patrimoine importants. La présence de

nombreux couples bi-actifs contribue au niveau de vie élevé dans les intercommunalités principalement périurbaines. Les revenus apparaissent moindres dans les EPCI à dominante rurale. Enfin, dans les zones mixtes, intermédiaires entre les intercommunalités périurbaines et rurales, les niveaux de vie sont également plus faibles que la moyenne.

En Bretagne, environ 89 000 personnes résident dans l'un des 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en 2013. Peu nombreux, les QPV de la région sont également relativement petits. Leurs habitants représentent ainsi 2,7 % de la population régionale alors que cette part atteint 7,6 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. De part la constitution même des périmètres des QPV, le niveau de vie médian y est inférieur de 37 % à celui de l'ensemble de la population bretonne et les situations de pauvreté sont nettement plus fréquentes qu'en moyenne. Le taux de pauvreté atteint 44,2 % pour l'ensemble des QPV bretons, avec des écarts de taux significatifs entre ceux-ci, de 34,9 % à 54,6 %. Les effets redistributifs des transferts sociaux jouent fortement pour les populations habitant dans les QPV. Dans ces quartiers, les prestations sociales représentent ainsi en moyenne 25 % du revenu disponible, comparé à 5 % pour l'ensemble de la population régionale.

Les actions du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale visent notamment à répondre aux problématiques de réduction des inégalités et d'amélioration de la situation des travailleurs modestes. Les indicateurs du PPPIS permettent d'identifier les fragilités des départements. Parmi ces indicateurs figure notamment le taux de pauvreté. En Bretagne, 14,8 % des enfants de moins de 18 ans vivent en situation de pauvreté. Ce taux est le plus faible des régions de France métropolitaine. Côté logement, la moitié des ménages percevant une aide au logement consacre en 2016 plus de 18 % de son budget pour se loger. La couverture maladie universelle complémentaire est moins utilisée par les bénéficiaires potentiels dans la région qu'au niveau national. Avec les Pays de la Loire, la Bretagne est la région dans laquelle l'accès aux modes de garde pour les enfants en bas âge vivant dans une famille pauvre est le plus important. Le parcours scolaire dans le 1^{er} degré est plus fluide dans la région, et notamment en Ille-et-Vilaine, qu'au niveau national. Enfin, la Bretagne apparaît moins touchée par le surendettement que la France métropolitaine.

La Bretagne est également dans une situation plutôt favorable vis-à-vis de l'emploi. Parmi les actifs, la part des personnes se déclarant au chômage au sens du recensement de la population est inférieure d'un point au niveau national. Cette part est néanmoins plus élevée dans l'ouest de la région, où les emplois à durée limitée sont également davantage présents. S'agissant des emplois à temps partiel, leur part est équivalente dans la région au niveau national. Mais le recours à ces emplois est plus fréquent dans les intercommunalités du littoral ainsi que dans les deux métropoles. Les ouvriers non qualifiés sont un peu plus nombreux en Bretagne qu'ailleurs en France, et leur part est plus importante dans le centre de la Bretagne, en lien avec la forte présence d'activités agricoles et agroalimentaires. Les jeunes sans diplôme sont peu nombreux dans la région, et le sont encore moins à proximité des deux métropoles. Les jeunes sans emploi et hors formation sont quant à eux davantage présents dans le centre-ouest de la Bretagne.

La santé de la population et les difficultés d'accès aux soins constituent également des facteurs de précarité. Les personnes en affection de longue durée sont relativement peu nombreuses dans l'agglomération rennaise et dans l'ouest du Finistère. Elles le sont plus dans le centre de la Bretagne, le Morbihan et les Côtes-d'Armor notamment. La mortalité est plus forte dans le centre-ouest de la région, en particulier avant 65 ans. Le recours à l'allocation aux adultes handicapés est plus important en Bretagne qu'au niveau national, contrairement à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. La fréquence des maladies professionnelles et des accidents du travail reste plus forte en Bretagne qu'en France. L'intérieur de la région présente une moindre accessibilité aux soins de médecine générale que le littoral et les principales agglomérations. Les

personnes sans médecin traitant déclaré sont également plus nombreuses dans le centre de la Bretagne. Peu de communes se trouvent cependant à plus de trente minutes des soins urgents. Le non-recours aux soins est faible en Ille-et-Vilaine et dans le nord du Finistère, mais plus important dans le centre de la région.

En Bretagne, environ 63 000 logements font partie du parc privé potentiellement indigne (PPPI). Ces logements sont particulièrement vétustes et occupés par des ménages à bas revenus. Ils sont habités, pour 42 % d'entre eux, par des ménages de plus de 60 ans. Plus d'un quart de ce PPPI est composé de logements construits avant 1949, et cette part est beaucoup plus élevée dans les grandes agglomérations, atteignant 73 % dans Rennes métropole. Le nombre de logements potentiellement indignes a cependant diminué de près de 20 % entre 2005 et 2013.

Des actions sont mises en œuvre par les pouvoirs publics pour lutter contre la précarité et favoriser l'inclusion sociale. Il s'agit par exemple de recréer des opportunités d'emploi pour les jeunes et les demandeurs d'emploi et de développer les possibilités de formation, en particulier pour les demandeurs d'emploi de longue durée. Des contrats-aidés, des dispositifs d'accompagnement et des plans de formation ciblés sont mis en œuvre pour répondre à ces objectifs.

Enfin, la prévention et la réduction de l'insécurité résidentielle sont également des objectifs visés par l'action publique. Agir sur le nombre, mais également sur la qualité et la variété des logements construits permet de proposer une offre de logements adéquate. La mise en œuvre de dispositifs sociaux et territoriaux a pour objectif d'aider et d'accompagner les ménages en difficulté pour se loger. ■

Les revenus et la pauvreté en Bretagne

Auteur : Insee

Moins de situations de pauvreté en Bretagne

En 2014, le niveau de vie médian (*définitions*) des Bretons s'établit à 1 706 € par mois (*figure 1*). La moitié de la population bretonne vit ainsi dans un ménage disposant d'un revenu¹ inférieur à ce montant. Ce revenu médian est légèrement supérieur (+ 0,5 %) à celui de l'ensemble des régions de France métropolitaine. La Bretagne se positionne selon ce critère au 3^e rang des régions françaises, après l'Île-de-France (1 877 €) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (1 745 €).

La majeure partie du revenu disponible des ménages bretons provient d'activités salariées (*figure 2*). Cependant, la part de ce type de revenu, y compris les indemnités chômage, est inférieure de 6,4 points en Bretagne comparé à l'ensemble de la France métropolitaine. Cela s'explique notamment par une part des pensions, retraites et rentes, supérieure de 3,9 points en Bretagne liée à la présence plus importante qu'ailleurs de retraités. De même, la part des revenus non salariés en Bretagne est une des plus élevées des régions métropolitaines, les non salariés représentant 14,2 % des actifs en emploi en Bretagne contre seulement 12,5 % en France métropolitaine.

Les prestations sociales représentent en

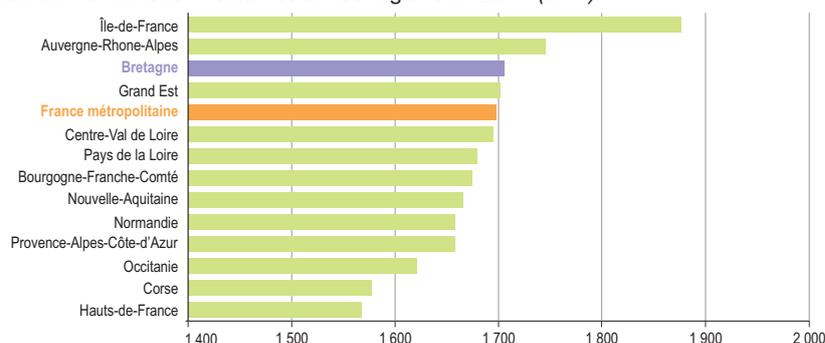
moyenne 5 % du revenu disponible des ménages bretons. Cette part est la troisième plus faible de toutes les régions de France métropolitaine. Ces prestations sont attribuées le plus souvent sous conditions de ressources (aides au logement, minima sociaux). Ce classement s'explique ainsi par la moindre proportion dans la région de ménages aux faibles revenus. Pour les ménages les plus modestes, les prestations

sociales représentent une part significative de leurs ressources. Si l'on considère les 10 % des ménages bretons disposant des revenus les plus faibles, ces prestations constituent en moyenne 37,3 % de leur revenu disponible. Bien qu'importante,

1- Ce revenu est mesuré par unité de consommation (UC), c'est-à-dire une fois tenu compte de la taille du ménage

1 La Bretagne au 3^e rang des régions de France métropolitaine pour le niveau de vie

Niveau de vie mensuel médian selon les régions en 2014 (en €)



Lecture : le niveau de vie mensuel médian en Bretagne est de 1 706 € en 2014.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

2 Davantage de pensions et retraites, moins de revenus salariés en Bretagne

Composition du revenu disponible selon les régions – Ensemble des ménages (en %)

	Part des salaires, traitements ou chômage	dont part des allocations chômage	Part des pensions, retraites et rentes	Part des revenus du patrimoine et autres revenus	Part des revenus d'activités non salariées	Part de l'ensemble des prestations sociales	dont part des prestations familiales	dont part des minima sociaux	dont part des prestations logement	Part des impôts
Île-de-France	78,9	3,1	21,3	12,3	5,0	4,4	2,0	1,2	1,2	-21,9
Auvergne-Rhône-Alpes	68,4	3,1	27,1	11,0	5,2	4,8	2,2	1,3	1,3	-16,5
Hauts-de-France	67,0	3,5	27,1	8,3	5,6	7,4	3,0	2,4	2,0	-15,4
Pays de la Loire	65,8	3,2	29,3	9,6	5,5	5,3	2,6	1,3	1,4	-15,5
Normandie	64,2	3,3	30,4	9,2	5,7	5,8	2,5	1,8	1,6	-15,3
Centre-Val de Loire	64,0	3,0	31,4	10,1	5,4	5,1	2,3	1,5	1,3	-16,0
Grand Est	63,9	3,1	27,9	13,3	5,6	5,2	2,1	1,6	1,5	-15,9
Bourgogne-Franche-Comté	63,8	3,0	31,7	9,3	5,7	5,2	2,2	1,6	1,4	-15,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	63,0	3,4	31,1	11,8	6,4	5,6	2,0	2,0	1,6	-17,9
Occitanie	61,1	3,4	31,1	11,2	6,5	6,1	2,2	2,1	1,8	-16,0
Bretagne	61,0	3,1	31,8	11,5	6,5	5,0	2,3	1,4	1,3	-15,8
Corse	61,0	3,0	31,3	10,8	8,3	5,8	1,7	2,5	1,6	-17,2
Nouvelle-Aquitaine	60,4	3,1	32,6	11,5	6,3	5,2	2,0	1,7	1,4	-16,0
France métropolitaine	67,4	3,2	27,9	11,1	5,7	5,3	2,2	1,6	1,4	-17,4

Lecture : en Bretagne, pour 116 € perçus : 61 proviennent de salaires ou prestations chômage, 32 des retraites, 11,5 du patrimoine, 6,5 d'activités non salariées et 5 des prestations sociales. À ces 116 € perçus, 16 € d'impôts sont déduits.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

3 Une proportion de ménages imposés assez proche dans le grand ouest

Part des ménages fiscaux imposés selon les régions en 2014

	Part des ménages fiscaux imposés en 2014 (en %)
Île-de-France	68,4
Auvergne-Rhône-Alpes	58,9
Centre-Val de Loire	58,5
Bourgogne-Franche-Comté	57,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	57,1
Bretagne	56,6
Grand Est	56,3
Pays de la Loire	56,1
Normandie	56,0
Nouvelle-Aquitaine	55,1
Occitanie	52,8
Corse	52,1
Hauts-de-France	52,0
France de province	55,9
France métropolitaine	58,1

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

cette part s'avère toutefois moins forte en comparaison avec la situation nationale. Par exemple, elle atteint 49,8 % dans la région des Hauts-de-France et 44,5 % dans le Grand-Est.

En 2014, 1,4 million de ménages bretons déclarent des revenus aux services fiscaux. Parmi ces ménages fiscaux, 56,6 % sont imposés (figure 3). Cette part est proche de celles observées dans les régions voisines (56,1 % pour les Pays de la Loire et 56,0 % pour la Normandie). Elle est inférieure de 1,5 point à la moyenne métropolitaine, en raison tout particulièrement de la très forte proportion de ménages imposés en Île-de-France (68,4 %). En excluant cette dernière région, l'écart avec la France de province reste de l'ordre de ceux enregistrés avec les Pays de la Loire et la Normandie (0,7 point).

Des inégalités faibles et des mécanismes de redistribution plus limités

La Bretagne figure avec les Pays de la Loire aux premiers rangs des régions métropolitaines où la dispersion du niveau de vie entre les ménages, mesurée par le rapport inter-décile, est la plus faible (figure 4).

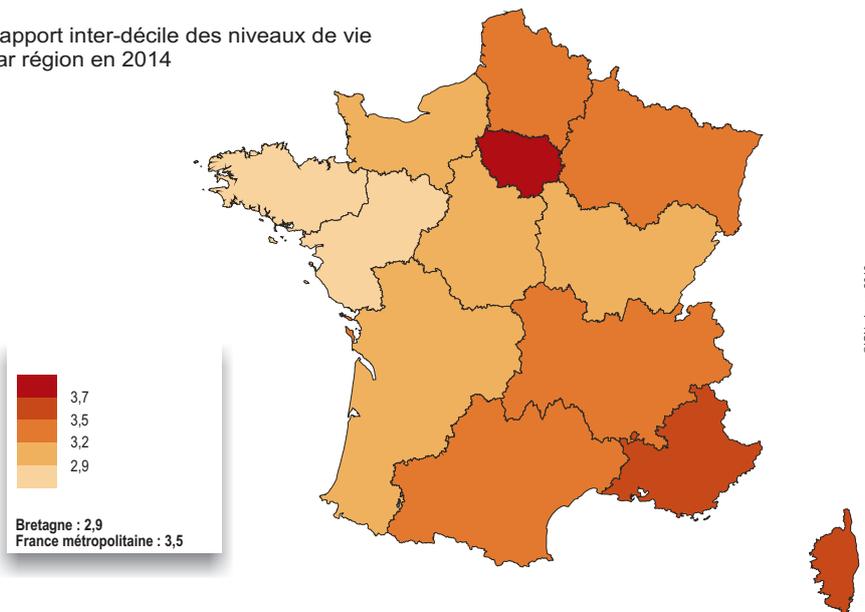
En Bretagne, les 10 % des ménages les plus aisés disposent d'un revenu mensuel par UC supérieur à 2 896 €. Ce seuil de hauts revenus (9^e décile) est inférieur de 7,6 % à celui observé pour l'ensemble de la Métropole (3 133 €).

À l'opposé de l'échelle des revenus, les 10 % des ménages les plus modestes vivent avec moins de 994 € par UC chaque mois (1^{er} décile). Constituant une mesure du niveau de vie de ces ménages, ce montant de bas revenus s'avère plus élevé que ceux des autres régions métropolitaines. Supérieur de 11,7 % au 1^{er} décile calculé pour l'ensemble de la France métropolitaine (890 €), il est très proche de celui des ménages ligériens (988 €). Le faible taux de chômage dans la région, le travail des femmes plus développé entre 25 et 54 ans et la présence relativement importante de retraités, bénéficiant pour certains de revenus plutôt aisés, contribuent notamment à ce niveau élevé des bas revenus en Bretagne.

La décomposition du revenu permet de mesurer l'effet des prélèvements directs et des prestations sociales sur les inégalités, en comparant les situations avant et après ces revenus de transfert. En Bretagne, avant cette redistribution, le revenu des 10 % de personnes les plus pauvres est inférieur à 750 € par mois et par UC (figure 5). Cela correspond à environ 4 fois moins que le seuil minimum des 10 % de personnes les plus aisées (3 047 €). De par les effets de la redistribution, ce rapport diminue après transfert pour se situer à 2,9. Alors que les

4 La Bretagne et les Pays de la Loire aux premiers rangs des régions françaises les moins inégalitaires

Rapport inter-décile des niveaux de vie par région en 2014



Lecture : en Bretagne, le niveau de vie minimum des 10 % les plus riches est 2,9 fois supérieur au niveau de vie le plus élevé des 10 % les plus pauvres.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

5 De moindres effets redistributifs en Bretagne

Réduction des inégalités

	Revenu déclaré par UC : décile 1 (€)	Revenu disponible par UC : décile 1 (€)	Revenu déclaré par UC : décile 9 (€)	Revenu disponible par UC : décile 9 (€)	Rapport inter-décile revenu déclaré	Rapport inter-décile revenu disponible	Réduction des inégalités (%)
Hauts-de-France	460	837	2 982	2 767	6,5	3,3	49,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	498	824	3 405	3 081	6,8	3,7	45,3
Occitanie	507	838	3 131	2 922	6,2	3,5	43,5
Corse	503	790	3 217	2 917	6,4	3,7	42,3
Île-de-France	568	852	4 337	3 869	7,6	4,5	40,6
Grand Est	598	904	3 257	3 063	5,5	3,4	37,8
Normandie	623	923	3 031	2 834	4,9	3,1	36,8
Bourgogne-Franche-Comté	662	936	3 103	2 885	4,7	3,1	34,2
Centre-Val de Loire	661	937	3 103	2 903	4,7	3,1	34,0
Auvergne-Rhône-Alpes	665	941	3 418	3 192	5,1	3,4	34,0
Nouvelle-Aquitaine	651	919	3 107	2 920	4,8	3,2	33,5
Pays de la Loire	739	988	2 991	2 798	4,0	2,8	30,0
Bretagne	750	994	3 047	2 896	4,1	2,9	28,4
France métropolitaine	593	890	3 397	3 133	5,7	3,5	38,5

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

ressources des 10 % de personnes disposant des revenus les plus faibles augmentent de 33 % (994 €), celles des 10 % les plus riches baissent de 5 % (2 896 €). Le mécanisme redistributif réduit ainsi le rapport interdécile de plus d'un quart (28,4 %). En raison des situations de pauvreté plutôt moindres en Bretagne, l'effet des revenus de transfert y est le plus faible des régions de France métropolitaine. À l'inverse, cet effet apparaît plus marqué dans les Hauts-de-France (49 %), en lien avec des situations de pauvreté plus fréquente.

Des situations de pauvreté moindres en Bretagne

La Bretagne est la région française où le taux de pauvreté est le plus faible : 10,8 % des Bretons, soit un peu plus de 347 000 personnes, sont en situation de pauvreté (*définitions*) contre 14,7 % en France

métropolitaine (*figure 6*).

Outre la Bretagne, les Pays de la Loire, l'Auvergne-Rhône-Alpes et le Centre-Val de Loire ont également des taux de pauvreté relativement peu élevés (respectivement 11,1 %, 12,7 % et 12,9 %). Les situations de pauvreté apparaissent plus fréquentes dans les régions du nord et du sud de la France. Ainsi, le taux de pauvreté s'établit à 20,3 % en Corse, 18,3 % dans les Hauts-de-France et 17,5 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La moitié des Bretons en situation de pauvreté a un niveau de vie inférieur à 825 € mensuel (*figure 7*). L'intensité de pauvreté (*définitions*) est ainsi égale à 19 % en Bretagne, un niveau inférieur à celui de la France métropolitaine (21 %) et l'un des plus faibles des régions. Cette intensité varie de 18,6 % dans les Pays de la Loire à 23,6 % en Île-de-France.

6 Plus faible taux de pauvreté en Bretagne

Taux de pauvreté	Taux de pauvreté pour un seuil à 60 % du niveau de vie médian national (France métropolitaine)
Bretagne	10,8
Pays de la Loire	11,1
Auvergne-Rhône-Alpes	12,7
Centre-Val de Loire	12,9
Bourgogne-Franche-Comté	13,1
Normandie	13,6
Nouvelle-Aquitaine	13,6
Grand Est	14,2
France métropolitaine	14,7
Île-de-France	15,6
Occitanie	17,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17,5
Hauts-de-France	18,3

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

7 Environ 350 000 personnes en situation de pauvreté en Bretagne en 2014

Seuil de pauvreté à 60 % de la médiane

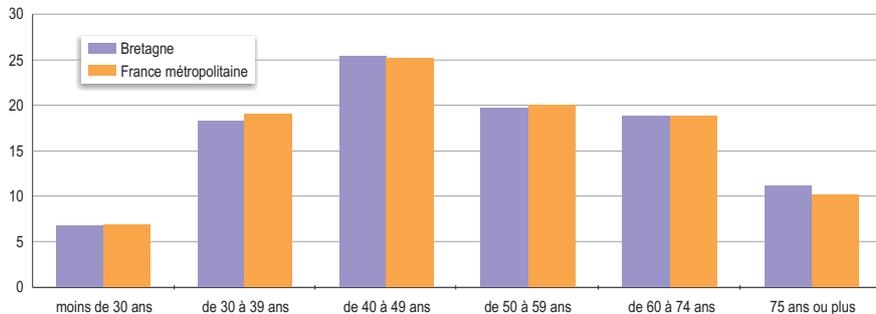
	Bretagne	France métropolitaine
Nombre de personnes pauvres	347 300	9 205 100
Taux de pauvreté (<i>en %</i>)	10,8	14,7
Niveau de vie médian des personnes pauvres (<i>en euros/mois</i>)	825	804
Intensité de la pauvreté (<i>en %</i>)	19	21

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

Les populations jeunes ou au chômage davantage touchées par la pauvreté

8 Les ménages fiscaux dont le référent a entre 40 et 49 ans regroupent un quart de la population

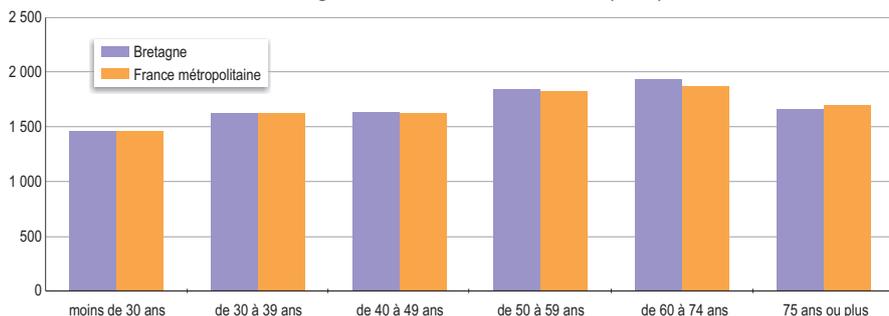
Répartition de la population selon l'âge du référent du ménage (en %)



Lecture : 25,4 % des Bretons vivent dans un ménage dont le référent a entre 40 et 49 ans.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

9 Pour chaque tranche d'âge, très peu d'écart de niveau de vie entre la Bretagne et la France métropolitaine

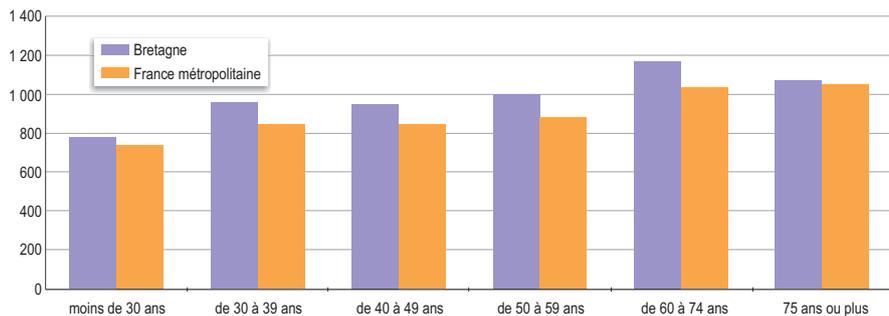
Niveau de vie médian selon l'âge du référent fiscal en 2014 (en €)



Lecture : le niveau de vie médian des Bretons de 60 à 74 ans est de 1 929 €, supérieur au niveau national pour la même classe d'âge.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

10 Le niveau de vie des ménages les plus modestes est toujours supérieur en Bretagne quel que soit l'âge du référent fiscal

1^{er} décile de niveau de vie selon l'âge du référent fiscal en 2014 (en €)



Lecture : le niveau de vie des 10 % des Bretons de 60 à 74 ans les plus modestes est inférieur à 1 170 €.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

Les jeunes sont plus fréquemment pauvres

Un quart des Bretons vit dans un ménage fiscal dont le référent a entre 40 et 49 ans (figure 8). Plus globalement, en Bretagne comme en France métropolitaine, plus de quatre personnes sur cinq vivent dans des ménages dont le référent fiscal a entre 30 et 74 ans.

Dans la région, les ménages dont le référent a moins de 30 ans et ceux dont le référent a 75 ans ou plus regroupent respectivement 6,7 % et 11,1 % de la population.

Les niveaux de vie les plus élevés se concentrent entre 50 et 74 ans (figure 9). Les revenus des ménages dont le référent fiscal est âgé de 50 à 59 ans sont légèrement supérieurs à ceux des ménages dont le référent a entre 40 et 49 ans. Mais c'est surtout la taille du ménage moins importante entre 50 et 59 ans (du fait du départ des enfants) qui explique l'écart de niveau de vie, qui par définition prend en compte cet effet. De même, bien que les revenus des ménages de 60 à 74 ans soient généralement plus faibles du fait notamment de la présence plus importante de retraités, la taille de ces ménages, plutôt plus petite, explique le niveau de vie plus élevé. Les ménages de 75 ans ou plus sont les seuls à disposer d'un niveau de vie médian inférieur en Bretagne à ce que l'on observe au niveau national. Cependant, cet écart est faible.

Le niveau de vie des 10 % des ménages les plus modestes selon l'âge suit le même profil (figure 10), en augmentant le contraste avec la France métropolitaine. Les plafonds du niveau de vie de ces ménages sont ainsi supérieurs, quel que soit l'âge du référent du ménage y compris pour les 75 ans ou plus.

En lien avec le point précédent, quel que soit l'âge du référent fiscal, les Bretons sont moins souvent en situation de pauvreté qu'en France métropolitaine (figure 11).

Personnes de 75 ans ou plus exceptées, la région se classe parmi celles dans lesquelles le taux de pauvreté s'avère le plus bas pour toutes les classes d'âge. Comme au niveau national, les ménages « jeunes », dont le référent fiscal a moins de 30 ans, sont les plus touchés par la pauvreté. Cela résulte de la composition de cette classe avec notamment des étudiants ou des jeunes en insertion sur le marché du travail (recherche d'emplois ou premiers postes).

Salariés et retraités moins touchés par la pauvreté

Salariés, non salariés, retraités, chômeurs ou étudiants, par exemple, ne tirent pas leurs revenus des mêmes sources. Les différentes sources de revenus, de montants très variables, conduisent à des situations hétérogènes vis-à-vis de la pauvreté.

Les Bretons vivent essentiellement dans des ménages dont la source principale de revenus est représentée par les salaires et traitements (figure 12). Néanmoins, la part des personnes vivant dans ce type de ménages (61,8 %) y est inférieure de 3 points comparée au niveau métropolitain.

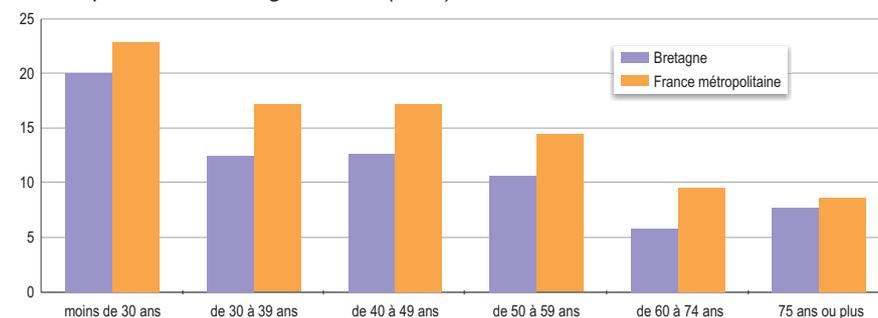
Les ménages tirant principalement leurs revenus d'activités non salariées ou de pensions, retraites et rentes regroupent à l'inverse une part plus importante de la population en Bretagne qu'au niveau national, en lien notamment avec l'attractivité de la région pour les retraités et la présence plus importante de l'agriculture dans la région.

La source principale de revenus permet de discriminer clairement les ménages en termes de niveaux de ressources (figure 13). Ainsi, les ménages pour lesquels les indemnités chômage constituent la majorité de leurs ressources ont le niveau de vie le plus faible (1 035 € mensuels). Constituées largement de revenus d'activités, les ressources des ménages principalement salariés ou non salariés sont nettement plus importantes, respectivement 1 711 € et 1 987 € par UC et par mois. C'est aussi le cas pour les ménages dont les revenus proviennent principalement de leurs retraites (1 744 €) et plus encore de leur patrimoine (2 127 €). Par ailleurs, le niveau de vie médian en Bretagne est proche de celui de la France métropolitaine, quelle que soit la source principale de revenus.

La Bretagne figure toujours parmi les régions ayant les plus faibles taux de pauvreté si l'on répartit les ménages selon l'origine de leur revenu principal (figure 14). Ces taux de pauvreté sont systématiquement inférieurs à ceux calculés au niveau métropolitain, sauf pour les ménages dont le revenu provient principalement du patrimoine. Bien que n'ayant pas le niveau de vie médian le plus élevé, les salariés et retraités bretons sont moins souvent en situation de pauvreté. En lien avec des revenus plus fluctuants, les ménages dont les revenus proviennent principalement d'activités non salariées sont davantage touchés par la pauvreté (14,2 %) que ceux bénéficiant essentiellement de revenus d'activités salariées (8,3 %). Ce taux de 14,2 % en Bretagne est néanmoins très inférieur au taux national (19,6 %).

11 Plus faible taux de pauvreté en Bretagne qu'au niveau national, quelle que soit la classe d'âge

Taux de pauvreté selon l'âge en 2014 (en %)

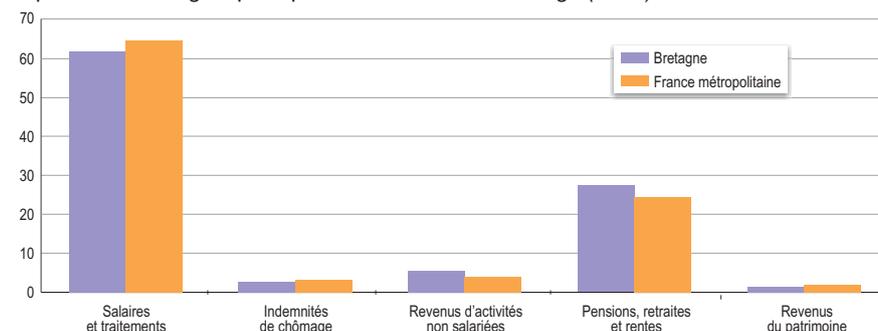


Lecture : 12,6 % des Bretons de 40 à 49 ans vivent sous le seuil de pauvreté.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

12 Davantage de ménages dont les revenus sont principalement constitués de pensions, retraites et rentes en Bretagne

Répartition de l'origine principale des revenus du ménage (en %)



Lecture : 61,8 % des Bretons vivent dans un ménage dont les revenus proviennent principalement de salaires et traitements.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

13 De nets écarts de ressources selon l'origine principale des revenus

Niveau de vie médian selon la source principale de revenus déclarés par les ménages en 2014 (en €)

	Salaires et traitements (hors indemnités de chômage)	Indemnités de chômage	Revenus d'activités non salariées	Pensions, retraites et rentes	Revenus du patrimoine
Île-de-France	1 908	983	2 486	1 967	2 670
Centre-Val de Loire	1 711	947	2 134	1 735	2 119
Bourgogne-Franche-Comté	1 712	971	1 965	1 671	2 004
Normandie	1 687	968	2 036	1 674	2 201
Hauts-de-France	1 627	898	2 400	1 567	1 724
Grand Est	1 740	935	2 427	1 678	2 234
Pays de la Loire	1 701	1 008	1 897	1 686	2 185
Bretagne	1 711	1 035	1 987	1 744	2 127
Nouvelle-Aquitaine	1 691	994	1 921	1 688	2 005
Occitanie	1 671	956	1 814	1 648	1 788
Auvergne-Rhône-Alpes	1 791	999	1 875	1 733	2 105
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 705	951	1 994	1 679	2 088
Corse	1 641	955	1 731	1 538	1 865
France métropolitaine	1 738	965	2 051	1 703	2 137

Lecture : en Bretagne, la moitié des personnes vivant dans un ménage dont les revenus proviennent principalement d'indemnités de chômage a un niveau de vie mensuel inférieur à 1 035 €.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

14 Quelle que soit l'origine principale des revenus, le taux de pauvreté est inférieur en Bretagne comparé aux autres régions

Taux de pauvreté selon la source principale de revenus déclarés par les ménages en 2014 (en %)

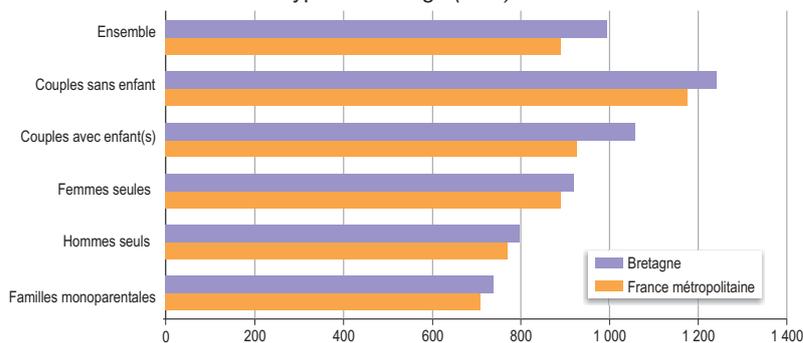
	Salaires et traitements (hors indemnités de chômage)	Indemnités de chômage	Revenus d'activités non salariées	Pensions, retraites et rentes	Revenus du patrimoine
Île-de-France	12,9	53,2	19,7	11,7	24,9
Centre-Val de Loire	10,2	57,4	16,7	8,9	28,0
Bourgogne-Franche-Comté	10,2	55,0	18,4	10,0	27,7
Normandie	10,5	55,5	17,2	10,0	23,7
Hauts-de-France	13,8	63,4	16,4	13,9	30,0
Grand Est	11,0	58,5	15,0	10,6	13,3
Pays de la Loire	8,5	51,2	16,0	8,2	23,0
Bretagne	8,3	48,1	14,2	8,5	24,4
Nouvelle-Aquitaine	10,2	52,7	21,2	11,0	26,8
Occitanie	12,4	56,7	25,5	13,9	30,4
Auvergne-Rhône-Alpes	9,4	51,9	21,4	10,4	28,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13,0	56,7	23,5	14,4	25,6
Corse	14,8	56,0	30,4	21,2	27,1
France métropolitaine	11,3	55,4	19,6	11,4	24,3

Lecture : en Bretagne, 48,1 % des personnes vivant dans un ménage dont les ressources proviennent principalement d'indemnités de chômage ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

15 Quel que soit le type de ménage, le niveau de vie des ménages plus modestes est plus élevé en Bretagne

1^{er} décile de niveau de vie selon le type de ménage (en €)

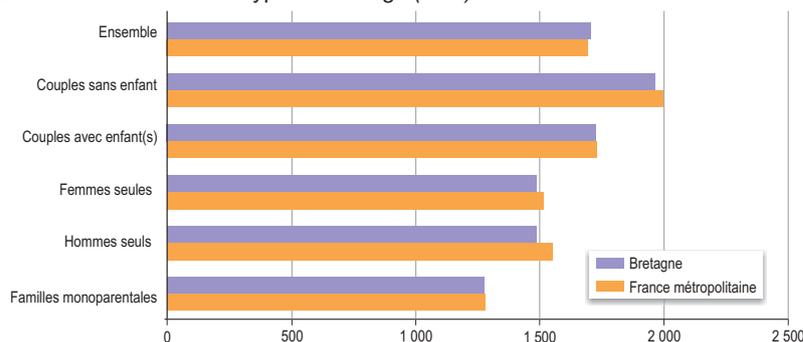


Lecture : les 10 % les plus modestes des Bretons vivant en couple sans enfant ont un niveau de vie mensuel inférieur à 1 240 €.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

16 Quel que soit le type de ménage, le niveau de vie médian breton est proche de celui de France métropolitaine

Niveau de vie médian selon le type de ménage (en €)



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

En Bretagne comme au niveau national, le taux de pauvreté est particulièrement élevé pour les personnes disposant essentiellement de revenus du chômage (48,1 % dans la région) ou de revenus du patrimoine (24,4 % en Bretagne). Ces deux catégories de ménages vivent en effet le plus souvent sans revenus d'activités ou avec des revenus d'activités faibles. En particulier, les ménages dont les revenus proviennent principalement des revenus du patrimoine ont le niveau de vie médian le plus élevé, tout en ayant un taux de pauvreté relativement fort, en raison notamment de la grande diversité des patrimoines et des revenus en résultant.

Des situations de pauvreté nettement plus fréquentes pour les familles monoparentales et les personnes seules

Complémentaire de l'approche portant sur les sources de revenus, l'analyse des revenus selon le type de ménages montre que quel que soit le type de ménages, les revenus des ménages les plus pauvres sont plus élevés en Bretagne que pour la France métropolitaine (figure 15). Le constat effectué précédemment sur l'ensemble des ménages bretons les plus modestes ne semble donc pas lié à un effet de structure, c'est-à-dire à une différence de composition des ménages, le même résultat s'observant pour tous les types de ménages.

En considérant l'ensemble des ménages, le constat est différent : les niveaux de vie médians en Bretagne sont proches de ceux observés pour l'ensemble de la Métropole quel que soit le type de ménage considéré (figure 16).

Dans le détail, les familles monoparentales ont les niveaux de vie les plus faibles. En effet, bien que disposant de revenus légèrement plus importants que les personnes seules, ces ménages comprennent un ou plusieurs enfants, ce qui pèse sur le niveau de vie par UC. Pour les mêmes raisons, les revenus des couples sans enfant, pour partie des retraités ou des jeunes actifs, sont inférieurs à ceux des couples avec enfants, mais leur niveau de vie est plus élevé, du fait de la moindre taille des ménages (2 personnes contre 3,9 en moyenne).

Cette échelle des revenus selon les types de ménages reste la même parmi les 10 % les plus pauvres. Le plus faible niveau de vie est aussi celui des familles monoparentales (738 € par UC et par mois). La Bretagne est malgré tout la région de Métropole où le plafond de bas revenus pour ces familles monoparentales est le plus élevé.

Les personnes seules disposent également de faibles revenus. Parmi ces personnes seules, les hommes disposent de revenus

sensiblement plus bas (798 € par mois) que les femmes (919 € par mois). Cela s'explique par le fait que les hommes seuls sont plutôt jeunes et les femmes seules plutôt âgées. Les couples sans enfant disposent des revenus les plus importants.

Les situations de pauvreté concernent en premier lieu les familles monoparentales, quelle que soit la région hormis l'Île-de-France. Le taux de pauvreté de ces familles monoparentales s'échelonne de 24,9 % en Île-de-France à 38,3 % dans les Hauts-de-France. En Bretagne, il se situe à 28,8 %, inférieur de près de 2 points (figure 17) à la moyenne métropolitaine (30,7 %). Ces familles sont constituées dans la plupart des cas d'une femme seule et d'un ou plusieurs enfants. La faiblesse des revenus de ces familles pourrait s'expliquer notamment par un accès plus compliqué à l'emploi. Bien que ce type de ménage ne regroupe que 6,6 % de la population bretonne, les membres des familles monoparentales représentent plus d'un quart des personnes sous le seuil de pauvreté dans la région.

Les ménages composés d'une seule personne sont également plus touchés par les situations de pauvreté. Disposer d'un seul revenu expose plus souvent à la pauvreté, car la personne isolée ne bénéficie pas du soutien d'autres personnes du ménage sous forme de partage des revenus et des charges. En Bretagne, le taux de pauvreté des ménages composés de personnes seules est proche du niveau métropolitain, en particulier pour les hommes (17,8 % contre 18,0 % en Métropole). Celui des femmes est un peu moins élevé (14,2 % contre 15,1 % en Métropole).

Par ailleurs, le taux de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants présents au sein du ménage. Ainsi, les couples sans enfant sont les moins touchés par la pauvreté : seuls 5 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté en 2014 en Bretagne.

Dans la région, les ménages composés d'une personne et ceux de 5 personnes ou plus sont les plus exposés à la pauvreté. Ils

regroupent respectivement 15,5 % et 15,8 % de la population. Les taux de pauvreté pour ces deux types de familles sont très proches (respectivement 15,8 % et 15,7 %), situation que l'on ne retrouve dans aucune autre région (figure 18). Si le taux de pauvreté pour les personnes seules est proche du niveau national, la situation s'avère relativement plus favorable pour les ménages de 5 personnes ou plus. Pour ceux-ci, le taux de pauvreté est inférieur de près de 10 points en Bretagne. Ceci s'explique en partie par la moindre présence dans la région de familles avec un ou plusieurs enfants mineurs dans lesquelles aucun des parents n'est en emploi. Ainsi, 3,2 % des familles composées d'un couple avec un ou plusieurs enfants mineurs ne compte aucune personne en emploi en Bretagne en 2014, alors qu'elles sont 5,2 % en France métropolitaine. À l'inverse, 78 % de ces familles comptent au moins 2 actifs en emploi en Bretagne contre 71,3 % au niveau national.

17 Le taux de pauvreté est inférieur en Bretagne quel que soit le type de ménage

Taux de pauvreté selon le type de ménage en 2014 (en %)

	Bretagne	Métropole
Famille monoparentale	28,8	30,7
Homme seul	17,8	18,0
Femme seule	14,2	15,1
Couple avec enfant(s)	8,7	13,4
Couple sans enfant	5,0	5,9

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

18 En Bretagne, des taux de pauvreté similaires pour les ménages d'une personne et ceux de cinq personnes ou plus

Taux de pauvreté selon la taille du ménage (%)

	Taux de pauvreté des ménages d'une personne (%)	Taux de pauvreté des ménages de cinq personnes ou plus (%)
Île-de-France	12,9	Bretagne 15,7
Centre-Val de Loire	14,8	Pays de la Loire 17,8
Pays de la Loire	14,9	Auvergne-Rhône-Alpes 22,0
Auvergne-Rhône-Alpes	15,1	Nouvelle-Aquitaine 23,9
Bourgogne-Franche-Comté	15,3	Bourgogne-Franche-Comté 24,0
Bretagne	15,8	Centre-Val de Loire 24,4
Normandie	15,9	Normandie 24,5
Grand Est	16,0	France métropolitaine 26,5
France métropolitaine	16,3	Grand Est 27,4
Nouvelle-Aquitaine	17,9	Corse 28,3
Hauts-de-France	18,4	Île-de-France 29,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18,9	Occitanie 29,6
Occitanie	21,0	Provence-Alpes-Côte d'Azur 30,6
Corse	24,9	Hauts-de-France 32,6

Lecture : 15,8 % des ménages bretons composés d'une personne sont en situation de pauvreté, ce taux étant proche de la valeur métropolitaine. Par contre, avec 15,7 % de personnes en situation de pauvreté dans des ménages de 5 personnes ou plus, la Bretagne se place au premier rang des régions de France métropolitaine ayant le plus faible taux de pauvreté pour les ménages de cette taille.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

Un lien étroit entre composition et niveau des revenus

En 2014, le niveau de vie mensuel médian des ménages bretons s'établit à 1 706 €. Les revenus d'activité représentent 75,9 % du revenu disponible et les impôts directs, qui sont déduits des revenus, 15,8 %. La part de ces catégories de revenus augmente avec le niveau de vie, à l'inverse des prestations sociales qui représentent une part d'autant plus importante que les revenus des ménages sont modestes.

Une place moins importante des revenus d'activité quand le niveau de revenus diminue

Pour les ménages bretons les plus aisés, le montant des revenus d'activité représentent 94,6 % du revenu disponible (figure 19). À l'opposé, ces revenus d'activité ne constituent que 41 % du revenu disponible des ménages bretons les plus modestes. Cette part décroît lorsque le niveau de revenus diminue.

Pour les 30 % des Bretons les plus aisés, la forte part des revenus d'activité est liée à des revenus du patrimoine relativement importants.

Pour le reste de la population bretonne, c'est la part des salaires et traitements qui

influe le plus sur la part des revenus d'activité. Pour les 10 % des Bretons les plus modestes, les traitements et salaires ne représentent que 30,6 % du revenu disponible puis cette part croît avec le niveau de revenus pour atteindre 65,7 % pour les personnes du 7^e décile de niveau de vie.

Pour les plus bas revenus, les prestations sociales et les indemnités de chômage occupent une place importante dans le revenu disponible des ménages (respectivement 37,3 % et 9,8 % pour les 10 % des Bretons les plus modestes), en lien avec une situation difficile face à l'emploi. Ce poids diminue quand le niveau de vie augmente.

Les ménages bretons les plus modestes, fortement dépendants des prestations sociales

Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie mensuel inférieur à 994 euros en 2014. Pour les ménages de ce premier décile, les prestations sociales représentent 37,3 % du revenu disponible (figure 20). Cette part n'est plus que de 20,6 % pour les ménages appartenant au deuxième décile de niveau de vie et 11,8 % pour ceux du troisième décile. Leur part est

faible pour les ménages des déciles supérieurs. Pour l'ensemble des ménages bretons, ces prestations représentent 5 % du revenu disponible. La Bretagne se situe ainsi au troisième rang des régions ayant la plus faible part de prestations sociales dans le revenu disponible, en raison notamment d'une moindre importance des minima sociaux (1,4 %) et des allocations logement (1,3 %). Les prestations familiales représentent quant à elles un poids semblable dans la région et en France métropolitaine (2,3 %).

Les prestations sociales versées sous conditions de revenus sont logiquement concentrées sur les ménages aux revenus les plus bas. Les minima sociaux ciblent tout particulièrement les ménages aux revenus les plus faibles. Ils représentent 14,7 % du revenu disponible des ménages du premier décile, 7 % de celui des ménages du deuxième décile. Pour les déciles suivants, la part chute et oscille entre 0,1 % et 3,7 %.

Les allocations logement visent également les personnes aux revenus les plus faibles. Elles représentent 12,9 % du revenu disponible des ménages du premier décile et 6,9 % du revenu disponible de ceux du

19 Les prestations sociales constituent plus du tiers du revenu disponible des ménages bretons les plus modestes

Décomposition du revenu disponible des ménages, en 2014, par décile de niveau de vie (en %)

Composantes du revenu disponible	Déciles de niveau de vie										Bretagne	France métropolitaine	France de province
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Revenu disponible	41,0	51,1	59,8	68,7	72,5	74,3	78,0	78,8	78,3	94,6	75,9	81,0	77,6
	65,7	55,4	47,9	41,3	39,1	38,9	36,8	38,1	40,8	32,3	39,9	36,4	38,5
	-6,7	-6,4	-7,7	-9,9	-11,6	-13,2	-14,9	-16,9	-19,1	-26,9	-15,8	-17,4	-16,1
dont revenus d'activités	30,6	42,2	50,7	59,5	62,7	63,5	65,7	63,7	58,2	52,4	57,9	64,2	60,9
	4,6	3,8	3,3	3,0	3,1	3,3	4,0	5,0	6,9	16,7	6,5	5,7	5,9
	5,8	5,1	5,8	6,2	6,7	7,5	8,3	10,1	13,2	25,5	11,5	11,1	10,8
	9,8	7,6	5,6	4,3	3,5	2,9	2,5	2,2	1,7	1,2	3,1	3,2	3,2
dont revenus de transferts	18,6	27,2	30,5	30,3	30,8	32,6	31,6	34,0	37,8	30,4	31,8	27,9	29,8
	37,3	20,6	11,8	6,7	4,8	3,4	2,7	1,9	1,3	0,7	5,0	5,3	5,5
	9,7	6,7	4,7	3,6	3,0	2,3	1,8	1,2	0,8	0,5	2,3	2,3	2,3
	14,7	7,0	3,7	1,5	0,9	0,6	0,5	0,4	0,3	0,1	1,4	1,6	1,7
	12,9	6,9	3,4	1,6	0,9	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	1,3	1,4	1,5

Lecture : pour les Bretons les plus modestes (1^{er} décile), 65,7 % du revenu disponible provient de revenus de transfert. En particulier, les prestations sociales comptent pour 37,3 % dans le revenu disponible de ces ménages.

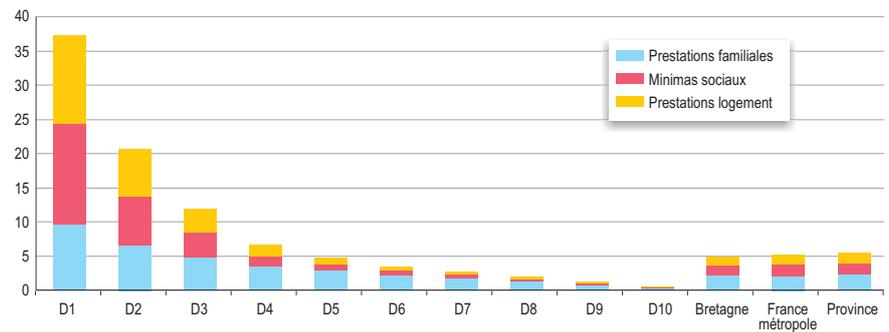
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

deuxième décile, contre 1,3 % pour l'ensemble des ménages bretons.

Enfin, même si la principale composante des prestations familiales est versée sans condition de revenus jusqu'en juin 2015, ces prestations restent également concentrées sur les niveaux de vie les plus bas. Elles représentent ainsi 9,7 % des revenus des ménages les plus modestes. Leur part diminue à 6,7 % pour ceux du deuxième décile. Elle s'établit à 2,3 % pour l'ensemble des ménages bretons. ■

20 Un important effet redistributif des prestations sociales

Part des différentes prestations sociales dans le revenu disponible en 2014, par décile de niveau de vie (en %)



Lecture : les prestations familiales représentent 9,7 % du revenu disponible des ménages figurant dans le 1^{er} décile de niveau de vie (10 % des personnes les plus modestes). Globalement, pour ces ménages, les prestations sociales comptent pour 37,3 % du revenu disponible.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, *Filosofi* 2014.

Aires urbaines et pauvreté

Auteur : Insee

Les Bretons sont moins fréquemment en situation de pauvreté qu'ailleurs. Toutefois, il s'agit d'une information globale sur l'ensemble de la Bretagne.

Les situations diffèrent sensiblement selon les types de territoires. En particulier, les grands pôles et leurs couronnes hébergent la majorité de la population sous le seuil de pauvreté.

Par ailleurs, certaines populations se trouvent plus souvent en situation de pauvreté.

C'est le cas par exemple des jeunes, et des personnes âgées résidant dans les communes isolées.

Des personnes pauvres surtout dans les territoires urbains

Dans les grandes villes, plus peuplées, le taux de pauvreté est généralement proche de la moyenne régionale, en lien avec une grande mixité de la population. L'essentiel

des situations de pauvreté s'y concentre. En effet, en se basant sur le zonage en aires urbaines (*définitions*), les grands pôles hébergent 41 % des personnes pauvres de la région, et leurs couronnes 20 % (*figure 1*). Près des deux tiers de la population vivant sous le seuil de pauvreté résident ainsi dans les grandes aires urbaines. Néanmoins, la situation s'avère distincte entre les pôles et leurs couronnes.

Ainsi, les grands pôles bretons regroupent 34 % de la population des ménages fiscaux. Cette population représente une part moins importante que celle des personnes pauvres présentes sur ce type de territoires. Les situations de pauvreté y sont donc surreprésentées, avec un taux de pauvreté supérieur à la moyenne régionale (respectivement 13,3 % contre 10,8 %).

À l'inverse, les couronnes des grands pôles hébergent 29 % de la population des ménages fiscaux avec une proportion moindre de ménages en situation de pauvreté. En conséquence, le taux de pauvreté (7,6 %) y est inférieur à la moyenne régionale.

En particulier, l'aire urbaine de Rennes héberge 20 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et représente 21 % de la population régionale. Plus largement, les six aires urbaines les plus peuplées de la région (Rennes, Brest, Lorient, Saint-Brieuc, Vannes et Quimper) hébergent la moitié des personnes en situation de pauvreté. Ces six aires urbaines représentent également la moitié de la population bretonne.

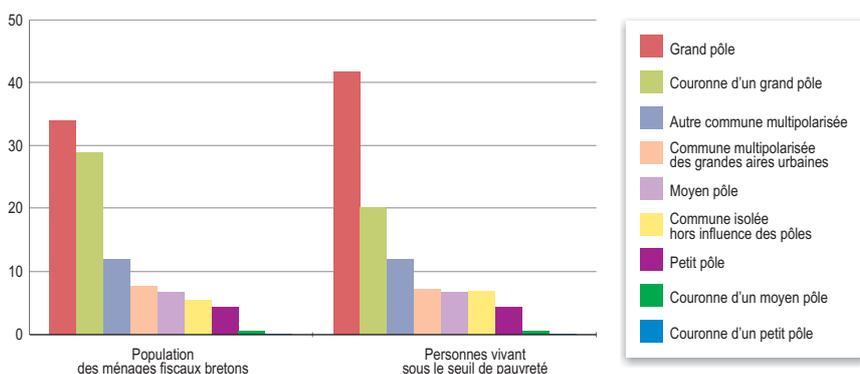
Au niveau départemental, la répartition des personnes pauvres est sensiblement la même que celle des individus dans les ménages fiscaux : 30 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté résident en Ille-et-Vilaine, 26 % dans le Finistère, 24 % dans le Morbihan, et 20 % dans les Côtes-d'Armor.

Des situations de pauvreté plus fréquentes chez les jeunes

La majorité des personnes en situation de pauvreté réside en zones urbaines. Ce constat est encore plus affirmé parmi les jeunes, en particulier dans les grands pôles urbains. En effet, ces derniers hébergent plus de 60 % des personnes de moins de 30 ans vivant sous le seuil de pauvreté et moins de la moitié de la population des ménages fiscaux de la même classe d'âge (*figure 2*). Les situations de pauvreté y sont donc

1 Les grandes aires urbaines regroupent près des deux tiers des personnes pauvres de la région

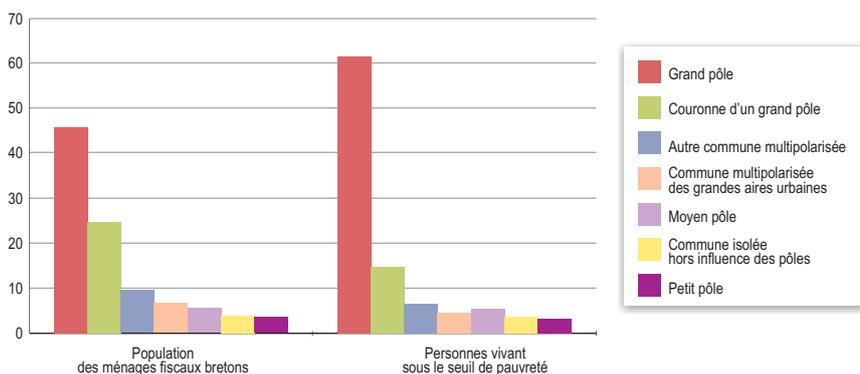
Répartition de la population des ménages fiscaux et des personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon la catégorie d'aire urbaine de la commune de résidence (en %)



Lecture : 42 % des personnes en situation de pauvreté en Bretagne vivent dans des grands pôles urbains.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

2 Plus de 60 % des personnes pauvres de moins de 30 ans résident dans les grands pôles urbains de Bretagne

Répartition, parmi les ménages fiscaux dont le référent a moins de 30 ans, de la population des ménages fiscaux et des personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon la catégorie d'aire urbaine de la commune de résidence (en %)



Lecture : parmi les moins de 30 ans en situation de pauvreté, 61,6 % vivent dans des grands pôles urbains.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

surreprésentées. Ce constat est à relier à certaines catégories de populations résidant dans ces territoires : des jeunes en études supérieures ou en fin d'études avec des revenus plutôt faibles, et des jeunes actifs en voie d'insertion sur le marché du travail. L'aire urbaine de Rennes héberge 31 % des moins de 30 ans vivant sous le seuil de pauvreté alors qu'elle ne regroupe que 27 % des personnes appartenant à un ménage fiscal dont le référent a moins de 30 ans. Plus généralement, 64 % des moins de 30 ans en situation de pauvreté résident dans les six principales aires urbaines de la région alors qu'elles ne regroupent que 59 % de la population vivant dans des ménages dont le référent a moins de 30 ans. La pauvreté des jeunes est ainsi surreprésentée dans ces grandes aires urbaines.

Pour les personnes résidant en zones urbaines, la fréquence des situations de pauvreté diminue avec l'âge. Ce n'est pas le cas pour les communes isolées, dans lesquelles les personnes âgées de 75 ans ou plus apparaissent surreprésentées au regard de la population correspondante des ménages fiscaux (figure 3). Aux âges avancés, les zones urbaines deviennent ainsi sous-représentées en termes de population pauvre. Par exemple, l'aire urbaine de Rennes accueille 15 % des personnes âgées de 75 ans ou plus présentes dans les ménages fiscaux en Bretagne, alors qu'elle ne regroupe que 11 % des personnes de ces âges en situation de pauvreté dans la région.

Des propriétaires plus souvent en situation de pauvreté dans les petites agglomérations

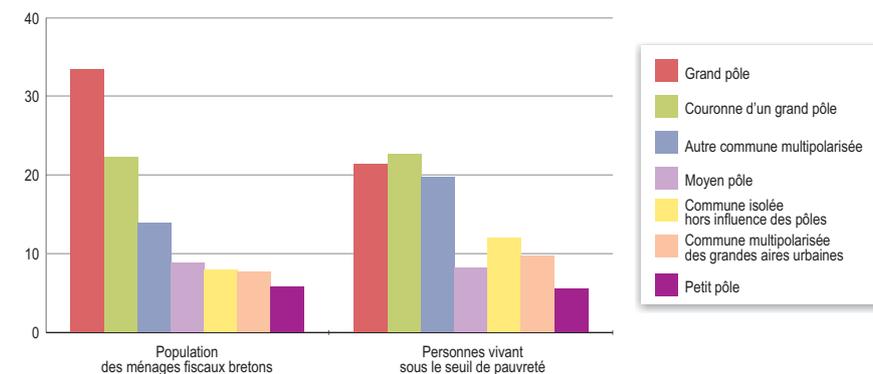
Les propriétaires en situation de pauvreté sont nombreux dans les aires urbaines de Rennes et Brest. Ils y sont pourtant sous-représentés. Ainsi, l'aire urbaine de Rennes héberge 20 % des propriétaires bretons, contre seulement 13 % des propriétaires en situation de pauvreté. Ce constat vaut aussi dans les autres grandes aires urbaines de la région, en raison principalement du coût plus élevé d'acquisition d'un logement. À l'inverse, les situations de pauvreté sont surreprésentées parmi les propriétaires des territoires moins urbanisés ou ruraux, tels que les petites et moyennes aires urbaines, les communes multipolarisées et les communes isolées.

À titre d'illustration, la part des propriétaires parmi les personnes pauvres est inférieure à 30 % dans les aires urbaines de Rennes et Brest, alors qu'elle dépasse 50 % dans celles de Penmarch et Crozon.

Dans le détail (figure 4), les propriétaires en situation de pauvreté sont surreprésentés dans les « autres communes

3 Surreprésentation des personnes âgées pauvres dans les communes isolées

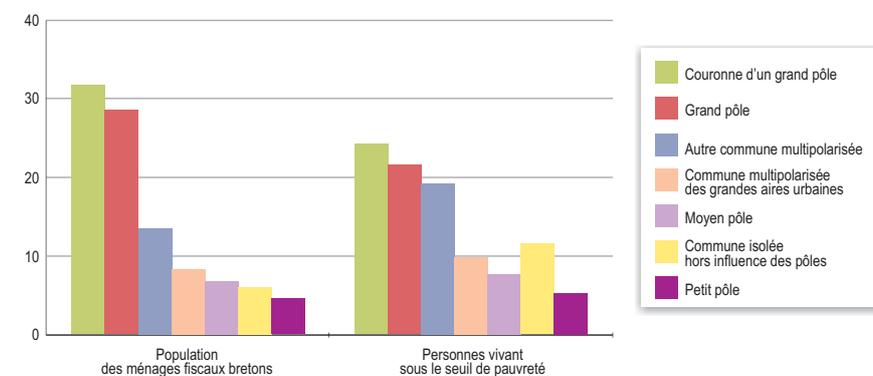
Répartition, parmi les ménages fiscaux dont le référent a 75 ans ou plus, de la population des ménages fiscaux et des personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon la catégorie d'aire urbaine de la commune de résidence (en %)



Lecture : 22,6 % des 75 ans ou plus vivant sous le seuil de pauvreté résident dans la couronne d'un grand pôle urbain.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

4 Des propriétaires plus souvent en situation de pauvreté hors des pôles urbains

Répartition de la population des ménages fiscaux propriétaires et des propriétaires vivant sous le seuil de pauvreté selon la catégorie d'aire urbaine de la commune de résidence (en %)



Lecture : 11,5 % des propriétaires en situation de pauvreté résident dans une commune isolée.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

multipolarisées » (13,5 % des propriétaires bretons et 19,2 % des propriétaires en situation de pauvreté dans la région) et les communes isolées hors influence des pôles (respectivement 6 % et 11,5 %).

Le taux de pauvreté des propriétaires est ainsi faible dans les grandes aires urbaines (4,2 % dans les pôles, et 4,7 % dans les couronnes), atteignant 6 à 7 % dans les petites et moyennes aires. En revanche, il est plus élevé dans les « autres communes

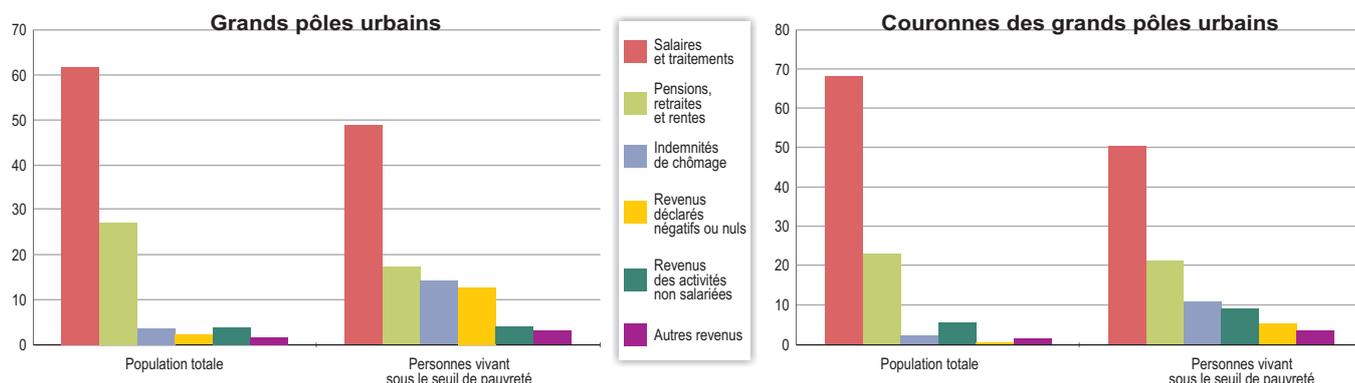
multipolarisées » (8 %) et plus encore dans les communes isolées hors d'influence des pôles (10,2 %).

Une forte hétérogénéité des sources de revenus

Dans leur ensemble, les Bretons ne tirent pas leurs revenus des mêmes sources selon qu'ils résident dans une grande agglomération ou dans un village éloigné des

5 Les ménages tirant essentiellement leurs revenus de traitements et salaires regroupent près de la moitié de la population en situation de pauvreté dans les grandes aires urbaines

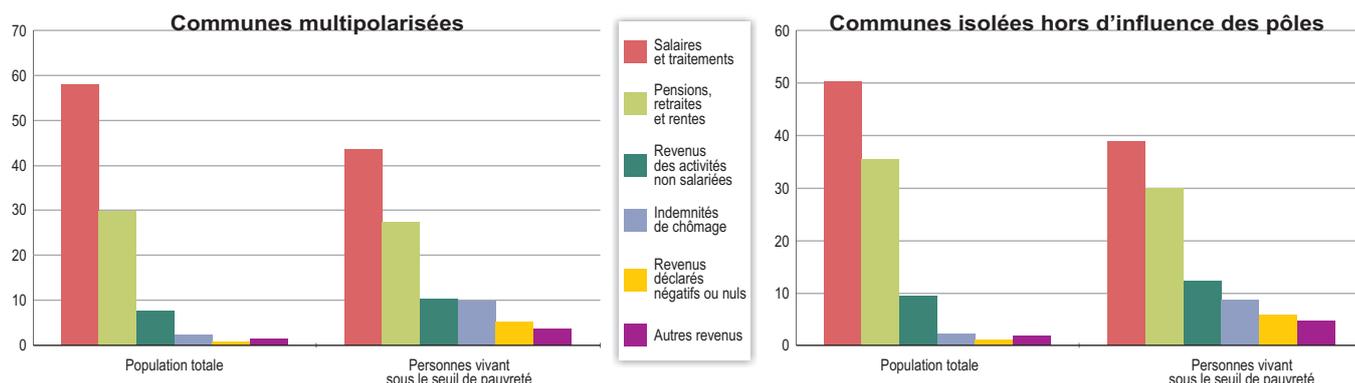
Répartition de la population des ménages fiscaux et de la population pauvre selon la source principale de revenus du ménage (en %)



Lecture : la moitié des résidents des couronnes de grands pôles urbains qui vivent sous le seuil de pauvreté tirent principalement leurs revenus de salaires et traitements.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

6 Les ménages en situation de pauvreté tirent moins souvent leurs revenus de salaires et traitements dans les zones plus rurales

Répartition de la population des ménages fiscaux et de la population pauvre selon la source principale de revenus du ménage (en %)



Lecture : 30 % des personnes en situation de pauvreté résidant dans des communes isolées vivent dans des ménages dont les revenus sont principalement issus de pensions, retraites et rente.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

principaux pôles d'activités. Des différences de sources de revenus entre les personnes en situation de pauvreté apparaissent également.

Dans les grandes aires urbaines, que ce soit dans les pôles ou dans leur couronne, la moitié des personnes en situation de pauvreté vit dans des ménages dont les traitements et salaires constituent la principale composante du revenu (figure 5).

Dans les pôles de ces grandes aires urbaines, les ménages tirant en premier lieu leurs revenus de pensions, retraites et rentes représentent 17 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté. Les ménages dont les revenus proviennent essentiellement

d'indemnités de chômage sont moins représentés (14 %), tout comme ceux déclarant des revenus négatifs ou nuls¹ (12 %).

Dans les couronnes des grands pôles urbains, 21 % des personnes sous le seuil de pauvreté vivent dans un ménage dont le revenu provient tout d'abord de pensions, retraites et rentes. Les ménages dont les revenus sont essentiellement issus d'indemnités de chômage sont un peu moins fréquents que dans les grands pôles urbains. Ils représentent 11 % des personnes en situation de pauvreté. Ceux vivant principalement de revenus d'activités non salariées en regroupent 9 %.

Ces caractéristiques diffèrent pour les autres catégories de communes. À titre d'illustration, la population des communes isolées en situation de pauvreté est moins fréquemment composée de ménages dont les revenus proviennent principalement de traitements et salaires (39 %) et davantage d'autres sources, notamment les pensions, retraites et rentes (30 %) et les revenus d'activités non salariées (12 %) (figure 6). ■

1- Les revenus peuvent être négatifs par exemple dans les cas suivants : charges supérieures aux revenus dans le cas d'activités non salariées ou encore lorsque les revenus fonciers sont inférieurs aux charges.

Revenus et pauvreté dans les EPCI

Auteur : Insee

Les EPCI à forte urbanisation et ceux du Centre Bretagne concentrent les situations de pauvreté

La Bretagne compte parmi les régions aux revenus médians les plus élevés et aux taux de pauvreté les plus faibles. Elle présente cependant des disparités territoriales marquées. Ces différences résultent de multiples facteurs, tels que le marché du travail local et le cadre de vie, mais aussi la présence plus ou moins importante de logements sociaux.

Par exemple, le littoral breton attire de nombreux retraités, plutôt aisés. Dans les grandes villes, les emplois sont en général plus souvent qualifiés, générant ainsi des revenus plus élevés. Ces villes comprennent également une part importante de logements sociaux, abritant des ménages à plus faibles revenus. À proximité de celles-ci, dans l'espace périurbain, des ménages s'installent dans des logements plus grands, en raison notamment du coût du foncier moins élevé. Enfin, dans les zones plus rurales du Centre Bretagne, la décroissance de l'emploi, par ailleurs en moyenne moins qualifié que dans les grandes villes, explique des revenus plus faibles.

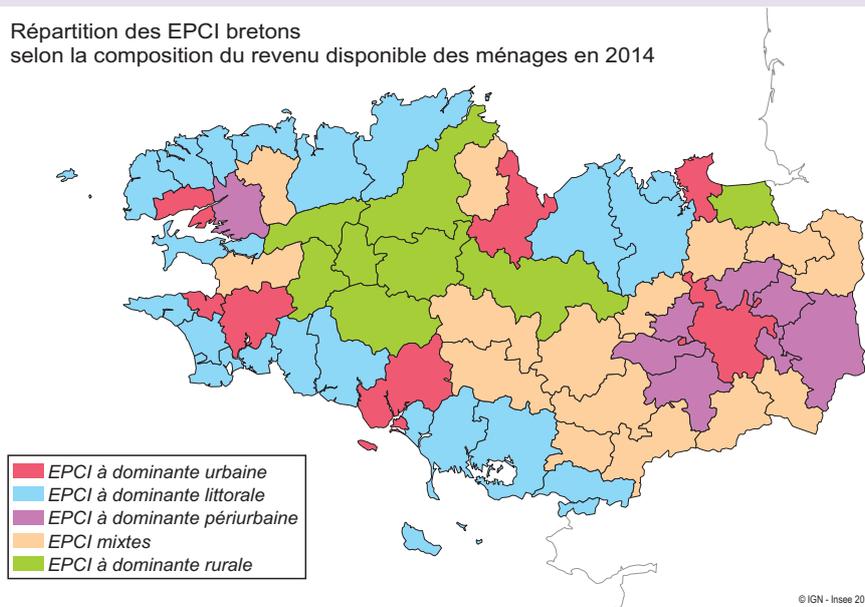
Ces quelques éléments donnent de premiers éléments d'explication quant à la répartition des revenus en Bretagne. Une analyse des revenus et de la pauvreté dans les EPCI de la région fait apparaître cinq groupes distincts dans la population de la région (figure 1).

Le premier groupe se compose des personnes résidant dans un EPCI à forte urbanisation. Il représente plus du tiers (34,3 %) de la population et 38,2 % de la population sous le seuil de pauvreté. Les inégalités y sont plus fortes qu'ailleurs. La mixité sociale y est importante. Ces territoires hébergent en effet des populations aisées et des ménages aux revenus plus modestes. Ces derniers résident fréquemment dans des logements sociaux.

Les EPCI composant le deuxième groupe se situent sur la façade maritime du territoire. Ce groupe représente plus du tiers de la

1 Les intercommunalités bretonnes se partagent en 5 groupes aux caractéristiques distinctes

Répartition des EPCI bretons selon la composition du revenu disponible des ménages en 2014



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Chav-CCMSA, Filosofi 2014.

population (33,7 %) et concentre 30,8 % de la population pauvre. Les niveaux de vie plus élevés dans ces EPCI s'expliquent principalement par des pensions et des revenus du patrimoine plus importants, en lien avec la forte présence de retraités.

Les EPCI hébergeant les personnes du troisième groupe sont localisés dans les couronnes des grosses agglomérations. Ce groupe représente 9 % de la population et un peu moins de 2 % (1,7 %) de la population pauvre. La population y est plutôt aisée et les inégalités sont faibles. Les familles de couples bi-actifs contribuent au développement de ces territoires.

Dans le quatrième groupe, les EPCI se situent dans une situation intermédiaire : au-delà des couronnes des grosses agglomérations, sans toutefois faire partie des EPCI

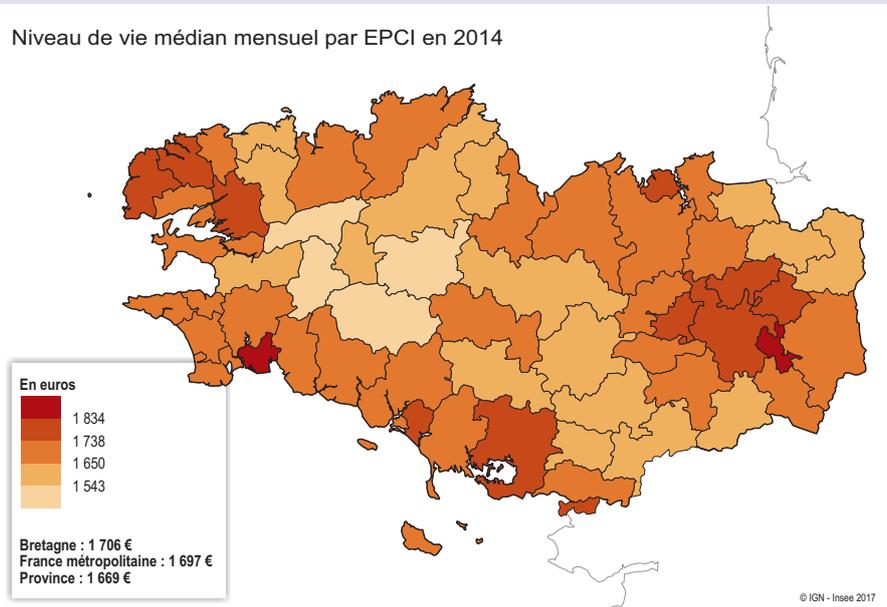
à dominante rurale. Ils hébergent 16,1 % de la population totale et 16,3 % de celle considérée comme pauvre. Les couples avec enfants y sont surreprésentés. Toutefois, la population y dispose de revenus plutôt peu élevés, en lien avec des emplois moins qualifiés.

Le cinquième groupe correspond principalement à des EPCI du centre de la Bretagne. Alors qu'il représente 6,8 % de la population, il regroupe une part un peu plus importante de personnes pauvres (8,9 %). Les revenus des personnes les plus riches comme les plus pauvres sont plutôt plus faibles que la moyenne. La présence importante d'activités agricoles peu rémunératrices et de retraités moins aisés que sur le littoral constitue un facteur d'explication de cette situation.

Des différences importantes de niveaux de vie entre intercommunalités

2 Les niveaux de vie médians les plus modestes en Centre Bretagne et dans les EPCI mixtes

Niveau de vie médian mensuel par EPCI en 2014



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

La moitié de la population bretonne vit dans un ménage disposant d'un niveau de vie par unité de consommation (UC) inférieur à 1 706 € par mois. Ce revenu médian breton est quasiment identique à celui de France métropolitaine (1 697 €). Cependant, des disparités existent en déclinant les revenus médians dans les EPCI de la région. Pour deux tiers d'entre eux, les ménages y résidant ont un niveau de vie médian inférieur à la valeur bretonne (figure 2). C'est en particulier le cas pour toutes les intercommunalités mixtes (quatrième groupe) et celles à dominante rurale (cinquième groupe). Pour les EPCI à dominante rurale, le niveau de vie médian va de 1 503 € pour la communauté de communes des Monts d'Arrée à 1 626 € pour celle de Poher. Parmi les EPCI mixtes, le niveau de vie médian varie de 1 577 € dans la communauté de communes du Pays de Redon à 1 665 € dans celle de Saint-Méen Montauban.

Un quart de la population bretonne vit dans un ménage disposant d'un revenu par unité de consommation (UC) inférieur à 1 318 € par mois. Ce revenu, dit premier quartile, est supérieur de 6 % à celui calculé sur l'ensemble des régions de France métropolitaine (1 242 €).

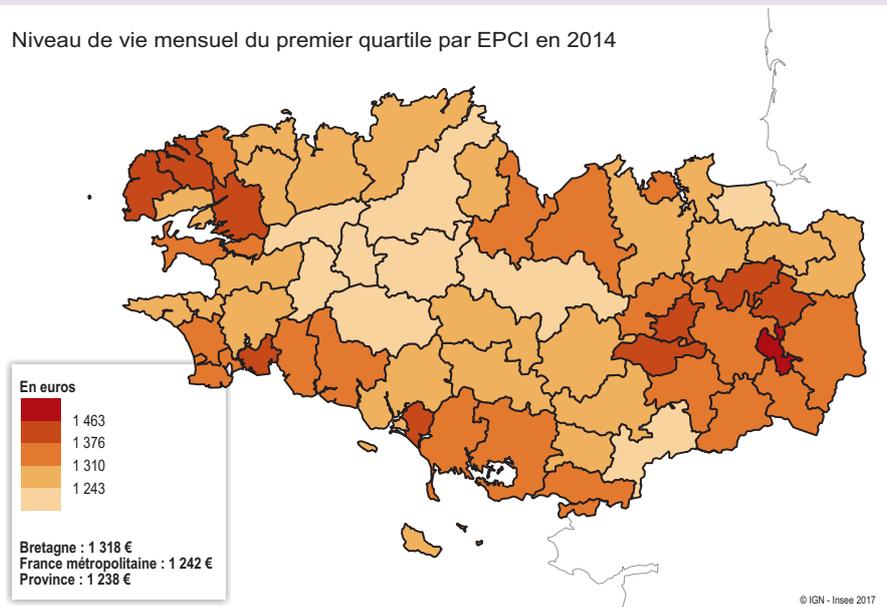
Déclinés par EPCI, ces premiers quartiles de revenus se situent pour la moitié d'entre eux en dessous du seuil régional (figure 3). Toutes les intercommunalités à dominante rurale sont concernées. De plus, ce sont dans ces EPCI que ces premiers quartiles sont les plus faibles. Pour les EPCI des zones urbaines, le premier quartile de revenu est proche de la moyenne régionale, voire en-deçà pour certaines, tout comme pour une grande partie des EPCI mixtes et certains du littoral.

Dans les EPCI à dominante rurale, le premier quartile du niveau de vie mensuel va de 1 149 € pour la communauté de communes des Monts d'Arrée à 1 243 € pour celle de Loudéac Communauté-Bretagne Centre. Dans les intercommunalités à dominante urbaine, il s'établit par exemple à 1 284 € à Brest métropole et 1 316 € dans la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc Armor.

La répartition des revenus au sein d'un territoire ne se résume pas uniquement avec le niveau de vie médian et la valeur du premier quartile. Il est important de pouvoir comparer l'ensemble de la distribution des niveaux de vie.

3 Les territoires à dominante rurale ont des bas revenus plutôt faibles

Niveau de vie mensuel du premier quartile par EPCI en 2014

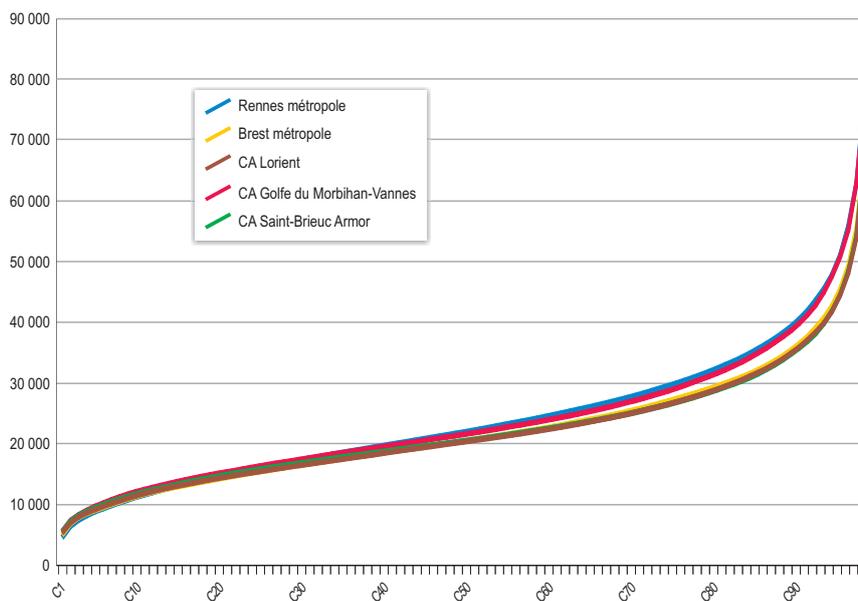


Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014

La comparaison entre les cinq plus grandes intercommunalités de la région fait apparaître pour celles-ci deux distributions-type de revenus (figure 4). Les ménages les plus modestes ont des niveaux de revenus proches. Ces distributions s'écartent progressivement les unes des autres pour les revenus plus élevés. Deux groupes apparaissent alors : le premier comprenant Rennes métropole et la communauté d'agglomération du Golfe du Morbihan-Vannes, et le second Brest métropole, la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc Armor et celle de Lorient. Le revenu médian montre des niveaux de revenus globalement plus importants pour le premier groupe. L'écart augmente ensuite à mesure que l'on observe les revenus les plus élevés. Les différences de niveaux de vie résultent donc de la part plus importante des revenus élevés dans les intercommunalités de Rennes et Vannes.

4 Des niveaux de vie plus élevés dans les intercommunalités de Rennes et de Vannes

Comparaison des centiles de niveau de vie des grands EPCI bretons (en €)



Lecture : en 2014, 97 % de la population de la communauté d'agglomération de Lorient a un niveau de vie annuel inférieur à 48 108 €.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

Un taux de pauvreté plus élevé et des personnes pauvres plus âgées dans les EPCI à dominante rurale

La Bretagne est la région française où le taux de pauvreté est le plus faible (10,8 % contre 14,7 % en France métropolitaine). Près de la moitié des EPCI bretons ont un taux de pauvreté supérieur à la moyenne régionale. C'est en particulier le cas des intercommunalités à dominante rurale qui sont toutes concernées et enregistrent les taux les plus forts (figure 5). Le taux de pauvreté va de 12,4 % pour la communauté

de communes du Pays de Dol et de la baie du Mont Saint-Michel à 17,8 % pour celle des Monts d'Arrée. Les EPCI à dominante urbaine enregistrent également des taux de pauvreté importants, en lien avec une mixité accrue de la population et un plus fort développement du logement social notamment. Dans la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo, 11 % de la population se situe sous le seuil de pauvreté, et 12,5 %

dans celle de Rennes métropole. Dans les EPCI mixtes, les situations de pauvreté s'avèrent moins fréquentes. C'est également le cas dans les intercommunalités à dominantes littorale ou périurbaine.

Raisonnement sur le seul taux de pauvreté permet une première comparaison des situations respectives des EPCI. Cependant, il est nécessaire de tenir compte du poids démographique de ces territoires. En effet, un taux de pauvreté important dans un territoire à faible population correspond à un nombre de personnes en situation de pauvreté parfois plus faible que sur un territoire avec un taux de pauvreté moins élevé mais davantage peuplé. Ainsi, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est important dans les zones urbaines, mais également sur le littoral. Dans le même ordre d'idée, les intercommunalités à dominante rurale ne comptent – relativement – que peu de personnes en situation de pauvreté alors que les taux de pauvreté y sont plutôt plus élevés qu'ailleurs.

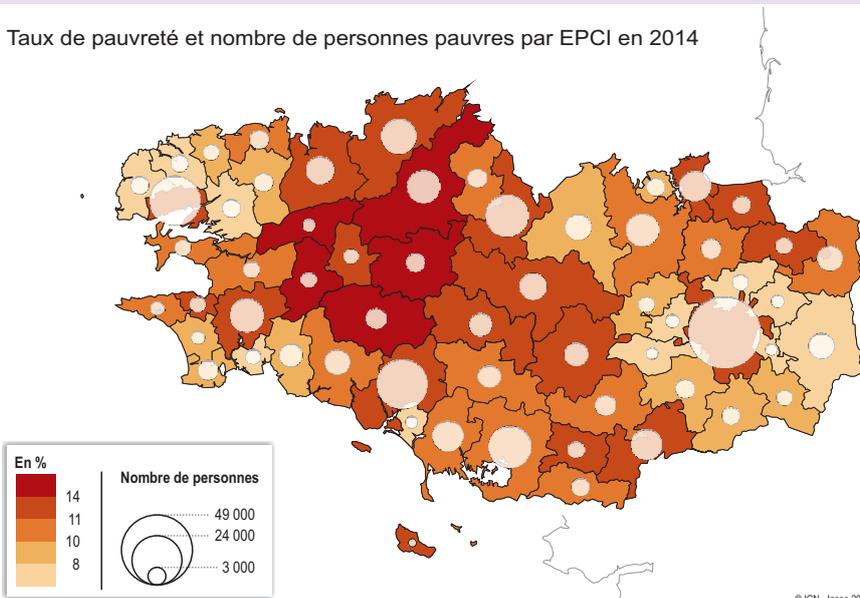
Un autre élément est utile pour compléter l'analyse de la pauvreté. En effet, à taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres équivalents, la situation peut différer selon le niveau de vie des personnes pauvres. Pour cela, il existe un indicateur – l'intensité de la pauvreté (définitions) – qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté.

En Bretagne, le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 825 euros par mois, inférieur de 19 % au seuil de pauvreté (1 018 € mensuels). Cette intensité de la pauvreté est légèrement plus faible que pour la France métropolitaine (21 %) et la France de province (20 %) : les personnes pauvres apparaissent donc à ce titre en situation un peu moins précaire en Bretagne qu'au niveau national.

Cependant, pour près d'un tiers des EPCI bretons, l'intensité de la pauvreté de la population résidente est supérieure à la valeur régionale. Elle est en particulier élevée pour certaines intercommunalités à dominante rurale, comme par exemple la communauté de communes des Monts d'Arrée (22,5 %) (figure 6). Hormis pour la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo, les populations de toutes les intercommunalités à dominante urbaine ont également une intensité de la pauvreté plus forte que la moyenne : de 19,2 % dans la communauté de communes de Douarnenez à 22,1 % dans Rennes métropole.

5 Des taux de pauvreté élevés dans les EPCI à dominante rurale

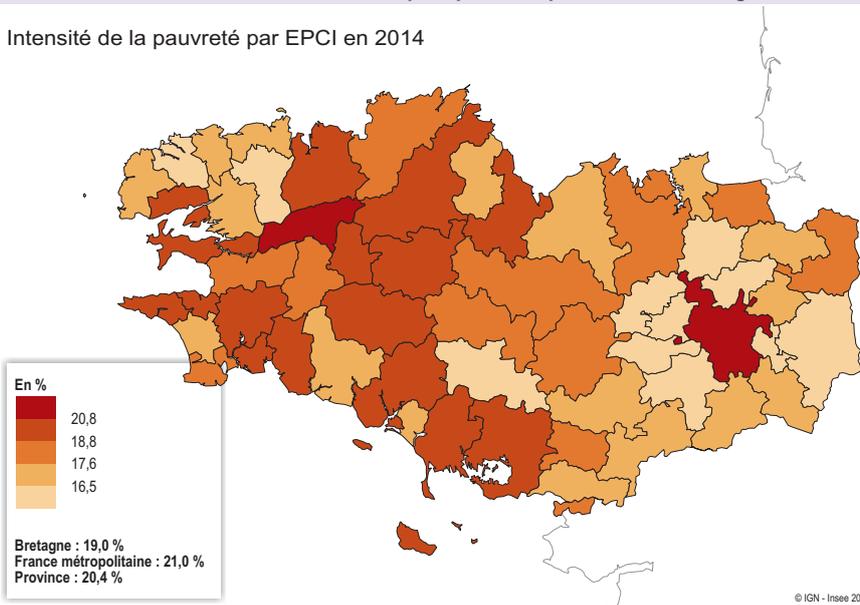
Taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres par EPCI en 2014



Lecture : le taux de pauvreté est compris entre 11 % et 14 % dans Rennes métropole.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

6 Les personnes en situation de pauvreté à Rennes métropole et dans la communauté de communes des Monts d'Arrée sont plus pauvres qu'ailleurs en Bretagne

Intensité de la pauvreté par EPCI en 2014



Lecture : en 2014, dans la communauté de communes des Monts d'Arrée, le niveau de vie médian des plus modestes se situe à 22,5 % en dessous du seuil de pauvreté.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

L'intensité de la pauvreté est également plutôt élevée dans certains EPCI à dominante littorale, comme la communauté de

communes de Cap-Sizun–Pointe du Raz où elle atteint 20,5 % (figure 7).

7 Rennes métropole accueille le plus de personnes en situation de pauvreté

Indicateurs de niveaux de vie dans les EPCI bretons

Intitulé EPCI	Taux de pauvreté pour un seuil à 60 % du niveau de vie médian national (France métropolitaine) (en %)	Nombre de personnes sous le seuil de pauvreté	1 ^{er} décile de niveau de vie (en €)	Niveau de vie annuel médian (en €)	Intensité de pauvreté (en %)
Rennes Métropole	12,5	49 255	11 258	21 908	22,1
CA Lorient	12,1	24 094	11 469	20 328	20,0
Brest Métropole	12,4	23 951	11 343	20 471	20,8
CA Saint-Brieuc Armor	11,4	16 963	11 714	20 477	19,4
CA Golfe du Morbihan - Vannes	10,3	16 874	12 121	21 558	19,9
CA Lannion-Trégor Communauté	11,8	11 700	11 689	20 481	18,7
CA Quimper Bretagne Occidentale	11,2	10 873	11 819	20 460	19,6
CA Guingamp-Paimpol Armor-Argoat	14,0	10 098	11 021	19 234	19,1
CA Dinan	10,6	10 080	12 014	20 107	18,0
CA du Pays de Saint-Malo (Saint-Malo Agglomération)	11,0	8 990	11 895	20 432	17,2
CC Auray Quiberon Terre Atlantique	10,3	8 865	12 116	20 641	19,6
CC du Pays de Redon	13,6	8 859	11 241	18 928	17,5
CA Morlaix Communauté	11,5	7 308	11 656	20 207	20,4
CC Loudéac Communauté - Bretagne Centre	13,2	6 703	11 260	19 182	18,5
CC Lamballe Terre et Mer	9,5	6 381	12 398	20 271	16,7
CA Vitré Communauté	7,5	6 016	13 033	20 294	15,6
CA Fougères	11,0	5 943	11 917	19 407	17,7
CA du Pays de Quimperlé	10,1	5 649	12 181	20 355	17,6
CC de Ploërmel Communauté	12,4	5 109	11 422	19 380	17,9
CA Concarneau Cornouaille	10,0	5 068	12 235	20 416	19,7
CC Pontivy Communauté	11,2	4 941	11 783	19 899	18,6
CC Centre Morbihan Communauté	10,8	4 533	11 971	19 445	16,3
CC de l'Oust à Brocéliande Communauté	10,4	3 911	12 097	19 622	17,6
CC Roi Morvan Communauté	16,0	3 841	10 457	18 440	19,5
CC du Pays Bigouden Sud	9,8	3 748	12 293	20 856	18,4
CC Bretagne Romantique	10,5	3 627	12 053	19 965	16,3
CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté	8,1	3 461	12 915	20 627	16,3
CC Haut-Léon Communauté	10,7	3 405	12 015	19 477	17,0
CC Leff Armor Communauté	10,6	3 291	12 051	19 796	17,0
CC du Pays de Landivisiau	9,9	3 206	12 252	19 440	16,5
CC du Pays de Landerneau-Daoulas	6,4	3 051	13 558	21 567	17,0
CC du Kreiz-Breizh (Cckb)	17,3	3 031	10 180	18 251	19,4
CC Côte d'Émeraude	9,7	3 021	12 325	21 710	18,3
CC du Pays d'Iroise	6,1	2 929	13 733	22 007	16,7
CC Bretagne Porte de Loire Communauté	9,2	2 914	12 480	19 782	16,7
CC Arc Sud Bretagne	10,6	2 894	12 011	20 066	17,3
CC du Pays des Abers	6,9	2 825	13 395	21 040	16,4
CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel	12,4	2 806	11 521	19 055	18,1
CC Questembert Communauté	11,2	2 569	11 875	19 531	18,7
CC Couesnon Marches de Bretagne	11,2	2 425	11 903	19 051	16,7
CC Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime	10,5	2 420	12 025	20 179	19,0
CC Communauté Lesneven Côte des Légendes	8,8	2 417	12 729	20 138	16,9
CC Pleyben-Châteaulin-Porzay	10,7	2 342	12 029	19 732	18,8
CC de Saint-Méen Montauban	9,1	2 340	12 539	19 982	16,1
CC Au Pays de la Roche aux Fées	8,7	2 265	12 579	19 911	17,0
CC du Val d'Ille-Aubigné	6,4	2 222	13 656	21 778	16,0
CC Douarnenez Communauté	11,4	2 128	11 770	19 930	19,2
CC du Pays Fouesnantais	7,3	2 082	13 198	22 812	19,2
CC de Haute-Cornouaille	14,1	2 061	11 085	18 514	18,3
CC Poher Communauté	13,2	1 962	11 211	19 510	19,1
CC du Haut Pays Bigouden	9,4	1 702	12 389	20 049	17,5
CC Montfort Communauté	6,5	1 655	13 480	21 378	15,9
CC Cap Sizun - Pointe du Raz	10,5	1 567	12 013	19 950	20,5
CC Liffré-Cormier Communauté	6,0	1 476	13 831	21 674	16,9
CC Monts d'Arrée Communauté	17,8	1 355	9 891	18 039	22,5
CC de Blavet Bellevue Océan	7,0	1 288	13 174	21 302	16,7
CC du Pays de Châteaugiron	4,8	1 257	14 581	23 070	16,1
CC de Brocéliande	7,0	1 253	13 388	20 843	16,0
CC de Belle-Ile-en-Mer	12,4	649	11 221	20 136	20,0

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

Davantage de mixité et d'inégalités en zones urbaines

La Bretagne est une des régions où les différences de revenus entre les personnes les plus aisées et les personnes les plus modestes sont les moins prononcées. Un des principaux indicateurs d'inégalité est le rapport interdécile : il compare le revenu minimum des 10 % les plus riches (neuvième décile) au revenu maximum des 10 % les plus pauvres (premier décile). Plus ce rapport est élevé, plus les inégalités sont

marquées.

En Bretagne, le revenu minimum des 10 % des ménages les plus riches est 2,9 fois supérieur au revenu maximum des 10 % les plus modestes. Ce rapport est de 3,5 en France métropolitaine. Une fois décliné par EPCI, cet indicateur d'inégalités de revenus s'avère supérieur à la moyenne régionale pour un quart d'entre eux. Parmi ceux-ci figure la majorité des EPCI à dominante

urbaine. Dans ces derniers, se côtoient populations défavorisées (dans les logements sociaux notamment) et ménages aux revenus élevés, avec les inégalités les plus fortes (figure 8). Le rapport interdécile est ainsi égal à 3 dans la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc Armor et à 3,1 à Brest métropole. Parmi les EPCI de la région, c'est à Rennes métropole qu'il est le plus élevé (3,5).

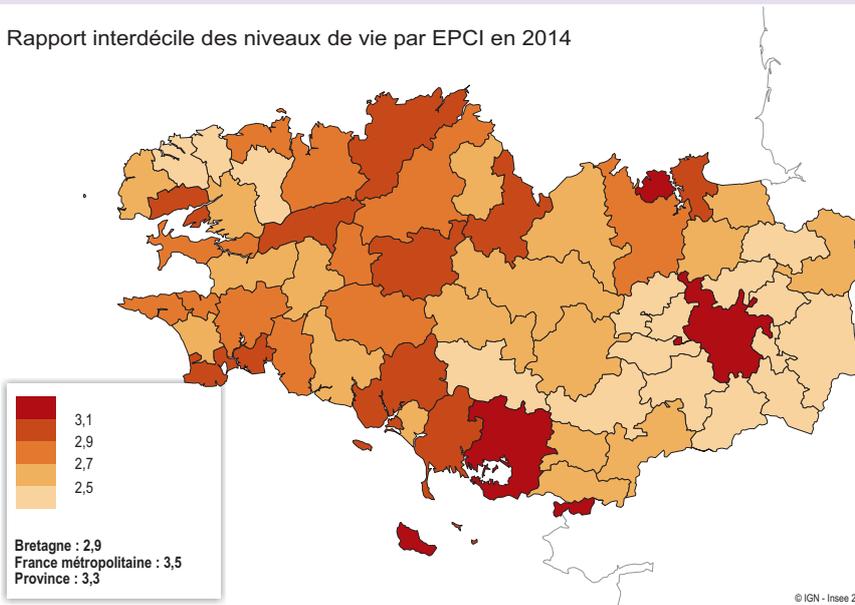
Les inégalités mesurées par cet indicateur sont également plus élevées qu'au niveau régional pour certaines intercommunalités à dominante littorale, en lien notamment avec la présence de retraités aisés. Le rapport interdécile vaut par exemple 3,3 dans la communauté de communes de la Côte d'Émeraude, 3,2 dans celle de Belle-Île-en-Mer et 3,1 dans la communauté d'agglomération du pays de Quimperlé.

En Bretagne, le total des revenus détenus par les 20 % des ménages les plus riches est 3,5 fois supérieure à celui des revenus détenus par les 20 % les plus pauvres. Ce rapport, dit « S80/S20 », est une autre façon de mesurer les inégalités : le rapport interdécile ne donne pas une idée précise des revenus extrêmes, notamment pour le 9^e décile qui précise que 10 % de la population a des revenus supérieurs à ce seuil, mais sans prendre en compte le niveau de revenus de ce dixième de population. La comparaison des masses de revenus détenues par les plus aisés et les plus pauvres plutôt que les seuils permet d'y remédier. Le rapport S80/S20 compare donc l'ensemble des revenus des 20 % des ménages les plus riches et l'ensemble des revenus des 20 % les plus modestes.

En Bretagne, la valeur de cet indicateur (3,5) est nettement inférieure à celle de la France métropolitaine (4,4) et de la France de province (4,0), reflétant là aussi des inégalités de revenus plus faibles en Bretagne qu'ailleurs en France. Pour près d'un tiers des EPCI bretons, le rapport S80/S20 s'avère supérieur aux 3,5 calculés pour l'ensemble de la région. Toutes les intercommunalités à dominante urbaine sont dans ce cas, à l'exception de la communauté de communes de Douarnenez, avec pour ces territoires les rapports les plus élevés de la région (figure 9). Ainsi, le rapport S80/S20 vaut 4,3 pour les habitants de Rennes métropole. Comme pour le rapport interdécile, cet indicateur est également plutôt élevé dans certains EPCI à tendance littorale, notamment dans la communauté de communes de la Côte d'Émeraude (4,1).

8 Des inégalités de revenus plus importantes dans les EPCI à dominante urbaine

Rapport interdécile des niveaux de vie par EPCI en 2014

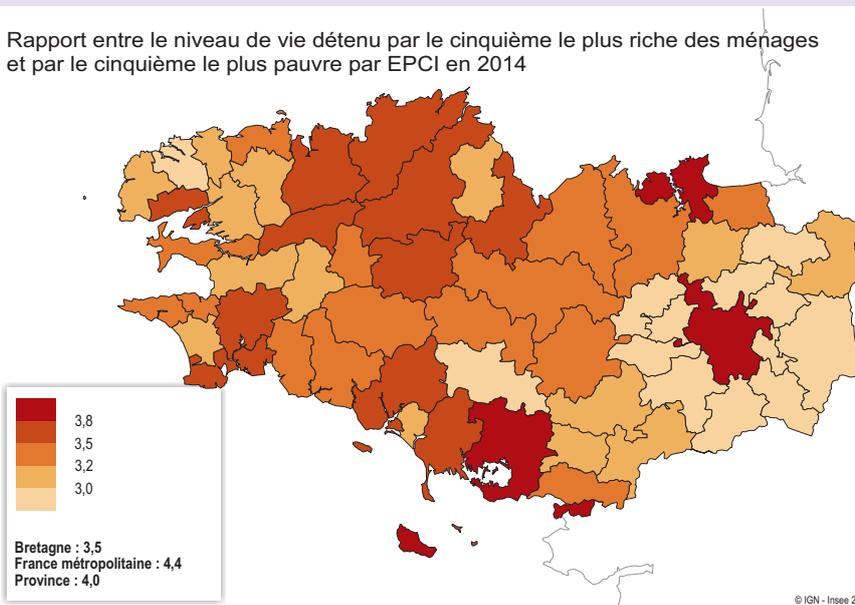


Lecture : en 2014, dans l'EPCI de Rennes métropole, le revenu minimum des 10 % des ménages les plus riches est 3,5 fois supérieur au revenu maximum des 10 % des ménages les plus modestes.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

9 Des écarts plus importants dans les zones urbaines et littorales

Rapport entre le niveau de vie détenu par le cinquième le plus riche des ménages et par le cinquième le plus pauvre par EPCI en 2014



Lecture : en 2014, dans l'EPCI de Rennes métropole, le niveau de vie détenu par le cinquième le plus riche des ménages est 4,3 fois supérieur à celui détenu par le cinquième le plus modeste.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

Des spécificités territoriales

Davantage de personnes âgées de 75 ans ou plus que de moins de 30 ans dans la population pauvre du littoral

Le niveau de vie annuel médian dans les intercommunalités à dominante littorale est très variable (figure 10), puisqu'il varie selon les EPCI entre 19 477 € pour la communauté de communes du Haut-Léon et 22 812 € pour celle du Pays Fouesnantais.

Certaines intercommunalités à dominante littorale accueillent par ailleurs des populations particulièrement aisées. Ainsi, les 10 % des personnes les plus aisées de la communauté de communes du Pays Fouesnantais et de celle de la Côte d'Émeraude ont un niveau de vie supérieur à 40 969 € et 40 782 € respectivement. Ces territoires disposent en effet d'aménités plus ou moins importantes, attirant des populations diverses, et notamment des retraités.

La situation est également contrastée si l'on se réfère au revenu disponible des 10 % des personnes les plus modestes de chaque EPCI. Ainsi, les 10 % des habitants ayant les revenus les plus faibles de la communauté de communes de Belle-Île-en-Mer ont un niveau de vie inférieur à 11 221 €, alors que celui-ci est inférieur à 13 733 € dans la communauté de communes du Pays d'Iroise. Néanmoins, pour près des deux tiers des intercommunalités à dominante littorale, cet indicateur de revenus s'avère supérieur à la valeur calculée au niveau régional.

Au regard de la pauvreté, la situation diffère donc selon ces territoires. Le taux de pauvreté est néanmoins inférieur au niveau régional (10,8 %) dans tous les EPCI à dominante littorale, sauf dans les communautés de communes de Belle-Île-en-Mer (12,4 %), de Lannion-Trégor (11,8 %) et de Morlaix communauté (11,5 %). Ce taux est particulièrement faible dans les communautés de communes du Pays d'Iroise (6,1 %), du Pays des Abers (6,9 %), de Blavet-Bellevue-Océan (7 %) et du Pays Fouesnantais (7,3 %).

Dans les EPCI à dominante littorale, les pensions, retraites et rentes et les revenus du patrimoine constituent généralement une part plus élevée des revenus que dans l'ensemble de la Bretagne. Le taux de pauvreté y est proche du niveau régional pour toutes les catégories d'âges supérieurs à 40 ans, mais moins élevé pour les plus jeunes. En effet, il est de 16,9 % pour les moins de 30 ans et de 11,3 % pour les 30 à 39 ans, à comparer respectivement à 20 % et 12,4 % pour la région.

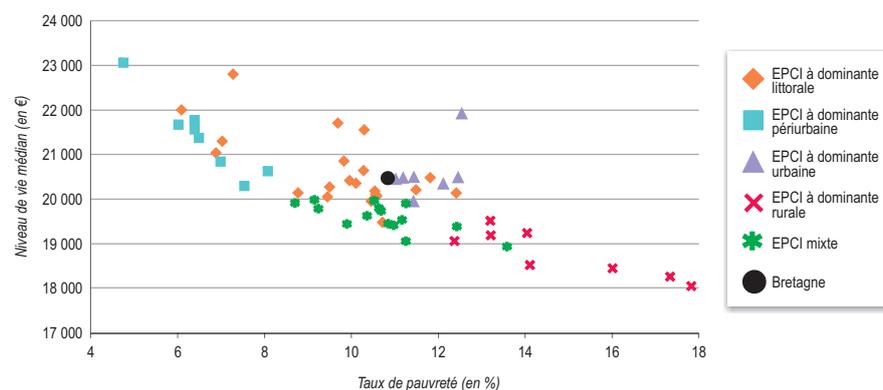
En conséquence, dans les EPCI du littoral, la répartition de la population pauvre diffère selon l'âge. Comme globalement en Bretagne, l'essentiel des personnes en situation de pauvreté vit dans des ménages dont le référent a entre 40 et 49 ans mais les moins de 40 ans constituent seulement 28 % des personnes en situation de pauvreté, alors qu'ils comptent pour 33 % sur l'ensemble de la région (figure 11). Ainsi, les 60 à 74 ans et les 75 ans ou plus vivant sous le seuil de pauvreté sont plus nombreux que les moins de 30 ans en situation de pauvreté dans les intercommunalités à dominante littorale. C'est l'inverse si l'on considère la région dans sa globalité.

Par suite, la répartition selon le type de revenus principaux se distingue également dans les EPCI à dominante littorale, comparée à l'ensemble des

intercommunalités de la région. Quelle que soit la source principale de revenus, le taux de pauvreté est inférieur pour ces EPCI, relativement au taux calculé globalement. Cependant, ce constat varie selon la nature de la ressource principale, en lien pour partie avec les caractéristiques des populations résidentes. Ainsi, les personnes en situation de pauvreté dont les revenus déclarés proviennent principalement de pensions, retraites et rentes représentent près de 24,2 % de l'ensemble des personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans les intercommunalités à dominante littorale, et seulement 21,6 % dans l'ensemble de la population de la région (figure 12). Cette situation est due à la part plus importante des personnes vivant principalement de revenus issus de pensions, retraites et rentes dans la population de ces EPCI (31,4 %

10 Des niveaux de vie très variables dans les EPCI à dominante littorale

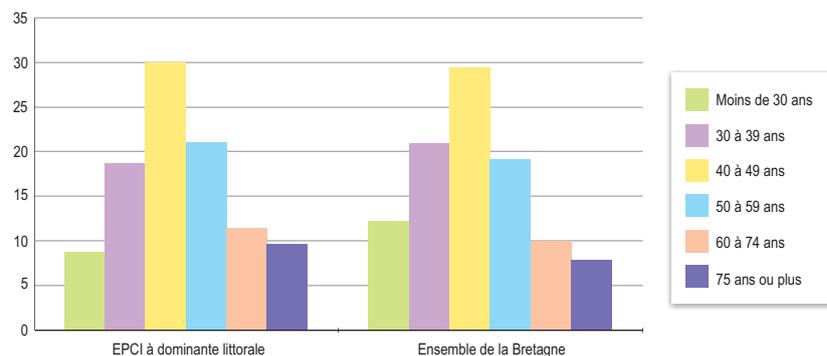
Niveau de vie médian et taux de pauvreté par EPCI, selon le type d'EPCI



Lecture : les EPCI à dominante rurale enregistrent souvent des taux de pauvreté élevés et des niveaux de vie médians faibles.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014

11 Les seniors davantage représentés que les jeunes parmi les personnes pauvres dans les EPCI à dominante littorale

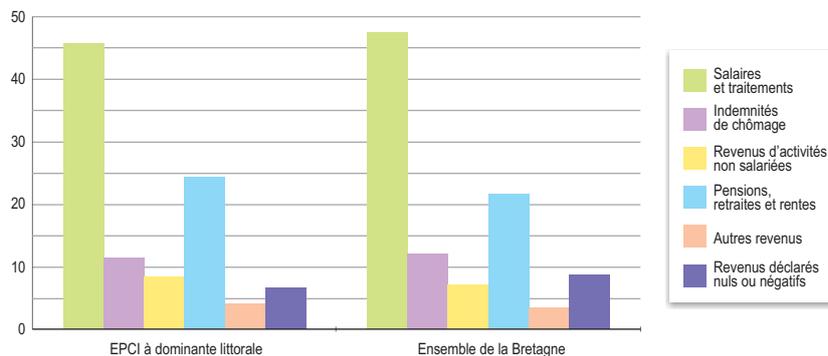
Répartition de la population pauvre en fonction de l'âge du référent du ménage (en %)



Lecture : les 75 ans ou plus représentent près de 10 % des personnes en situation de pauvreté dans les EPCI à dominante littorale.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

12 Davantage de retraités parmi la population pauvre dans les EPCI à dominante littorale

Répartition de la population pauvre selon l'origine principale du revenu déclaré (en %)



Lecture : près de 25 % des personnes en situation de pauvreté dans les EPCI à dominante littorale tirent principalement leurs revenus de pensions, retraites et rentes.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

contre 27,4 % pour l'ensemble de la Bretagne). De même, les personnes appartenant à un ménage dont les revenus proviennent principalement d'activités non salariées représentent 8,3 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans les EPCI à dominante littorale et 7,1 % dans l'ensemble de la région. L'emploi touristique, plus souvent non salarié et davantage présent sur le littoral qu'ailleurs dans la région, est un élément d'explication de ce résultat : les personnes dont la principale source de revenus est les revenus d'activités non salariées représentent 6 % de la population des EPCI littoraux, contre 5,4 % pour l'ensemble de la Bretagne.

La population pauvre des EPCI à dominante littorale diffère également quant au statut d'occupation du logement. En effet, dans ces intercommunalités, près de la moitié des personnes sous le seuil de pauvreté

(46,7 %) appartient à un ménage propriétaire de son logement. C'est sensiblement plus que pour l'ensemble de la région (38,5 %). Cet écart résulte notamment de la plus grande part des propriétaires sur ces territoires (76,5 % contre 72,5 % sur l'ensemble de la Bretagne), plutôt moins urbanisés. Il s'explique également par la présence importante des retraités sur le littoral, en lien avec ses aménités. Ces retraités sont plus souvent propriétaires de leur logement. Parmi les propriétaires, le taux de pauvreté est légèrement plus élevé dans les EPCI à dominante littorale (6,1 %) que dans l'ensemble de la région (5,8 %).

Pour les locataires, c'est l'inverse, avec un écart un peu plus important. Les personnes pauvres constituent 22,5 % des locataires des intercommunalités à dominante littorale, alors qu'ils sont 24,3 % dans ce cas dans l'ensemble de la Bretagne.

Des territoires périurbains moins touchés par la pauvreté

Dans le périurbain, le niveau de vie est généralement plus élevé qu'ailleurs. Ainsi, la moitié de la population a un niveau de vie annuel supérieur à 20 293 € dans chacun des EPCI à dominante périurbaine. C'est dans la communauté de communes du Pays de Châteaugiron que cet indicateur est le plus élevé, atteignant plus de 23 000 €. Le niveau de vie médian s'avère inférieur à celui de la Bretagne uniquement dans la communauté d'agglomération de Vitré (20 293 € contre 20 470 €).

Les revenus d'activités salariées constituent une part plus importante qu'ailleurs du revenu disponible, entre 66 % pour la communauté de commune du Pays de Landerneau-Daoulas et 77 % pour celle du Pays de Châteaugiron. Les prestations sociales, notamment les minima sociaux et les prestations logements, y sont également moins importantes qu'ailleurs. Ces territoires, à proximité des principaux pôles économiques, accueillent essentiellement des familles, le plus souvent de couples bi-actifs. Celles-ci y trouvent notamment davantage de logements individuels, un cadre de vie plus confortable, et des prix du foncier moins élevés permettant accéder à la propriété.

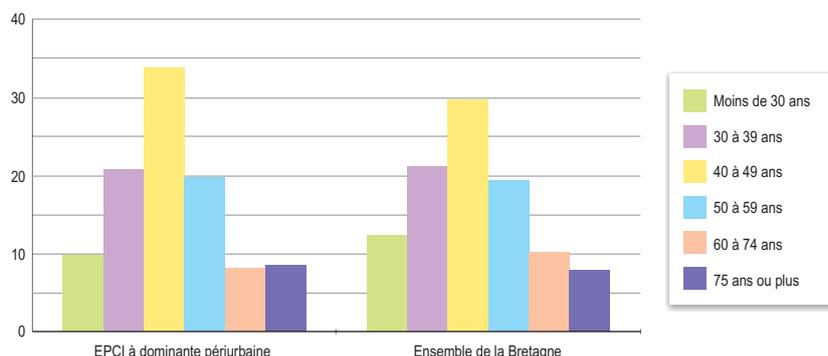
Cette structure familiale implique, en plus de revenus médians élevés, une pauvreté moins présente qu'ailleurs. Ainsi, dans les EPCI du périurbain, les 10 % des personnes aux revenus les plus modestes disposent au plus de 12 915 € par an, soit près de 1 000 € de plus que pour l'ensemble de la Bretagne. C'est à nouveau dans la communauté de communes du Pays de Châteaugiron que cet indicateur est le plus élevé, avec un écart d'environ 2 650 € par rapport à la région.

Par suite, le taux de pauvreté y est faible (6,8 %), alors qu'il atteint 10,8 % au niveau régional. Pour l'essentiel des intercommunalités à dominante périurbaine, le taux de pauvreté se situe entre 6 % et 7 %. Il est inférieur uniquement dans la communauté de communes du Pays de Châteaugiron (4,8 %). À l'inverse, il est supérieur dans la communauté d'agglomération de Vitré (7,5 %) et la communauté de communes des Vallons de Haute-Bretagne (8,1 %), tout en restant en deçà de la moyenne régionale.

Toutefois, ce n'est pas sur ces territoires que s'installent les populations les plus aisées. Ainsi, parmi les 8 EPCI à dominante périurbaine, les seuils de revenus des 10 % des personnes les plus aisées s'échelonnent de 31 995 € dans la communauté d'agglomération de Vitré à 36 171 € dans la communauté de communes de

13 Les moins de 30 ans peu représentés dans la population pauvre des EPCI à dominante périurbaine

Répartition de la population pauvre en fonction de l'âge du référent du ménage (en %)



Lecture : les moins de 30 ans représentent moins de 10 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans les EPCI à dominante périurbaine.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014

Châteaugiron, à comparer au seuil régional de 34 748 €.

Sur ces territoires, la répartition des revenus comporte donc une moindre proportion de personnes aux deux extrémités de l'échelle des revenus. Cela se traduit par de moindres inégalités. Les indicateurs statistiques usuels, le rapport interdécile et le S80/S20, appuient ce constat. Pour le premier, il ne dépasse pas 2,6 pour les EPCI à dominante périurbaine, à rapporter à 2,9 au niveau régional. Quant au second, il varie de 2,8 et 3,1 selon ces EPCI, alors qu'il s'établit à 3,5 pour l'ensemble de la Bretagne.

Dans ces territoires, la pauvreté et les inégalités de revenus sont donc globalement moins présentes qu'ailleurs. Cependant, ce constat d'ensemble peut masquer des caractéristiques distinctes de certaines sous-populations. Les moins de 30 ans sont assez peu représentés dans ces territoires et font moins souvent partie de la population pauvre. Ils ne représentent en effet que 9,7 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, à rapporter à 12,3 % pour l'ensemble de la Bretagne (figure 13).

La classe d'âges de 40 à 49 ans regroupe le plus de personnes en situation de pauvreté en territoire périurbain (33,6 %). Cela vaut aussi au niveau régional, avec une part un peu plus faible (29,6 %).

Ce constat est lié à la surreprésentation de cette classe d'âge dans l'ensemble de la population de ce type de territoire. En effet, le taux de pauvreté est faible pour toutes les classes d'âge, toujours inférieur à 8 %, sauf pour les moins de 30 ans (10,5 %). Le taux de pauvreté est même particulièrement bas pour les 60 à 74 ans (3,9 %), vraisemblablement en lien avec une population encore davantage active à ces âges qu'ailleurs sur le territoire (figure 14).

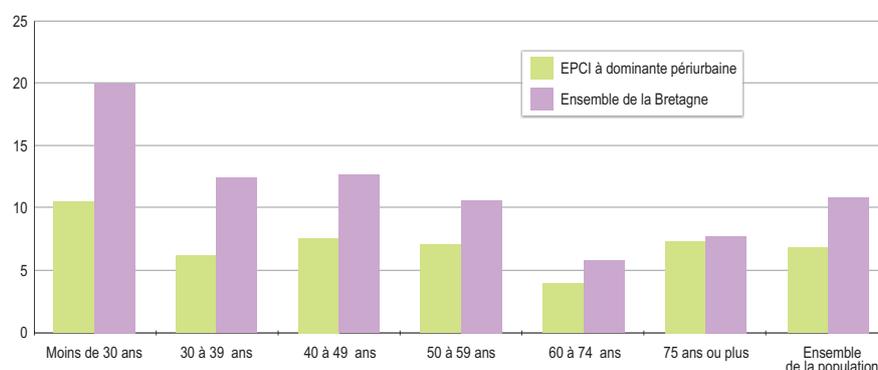
Dans les EPCI à dominante périurbaine, les personnes appartenant à des ménages ayant comme source principale de revenus des activités salariées constituent plus de la moitié de la population pauvre de ces territoires (51,8 %, contre 47,2 % au niveau régional), en raison de la différence de structure de population. En effet, ces personnes constituent globalement 72,4 % de la population de ces territoires périurbains, contre seulement 61,8 % sur l'ensemble de la Bretagne.

Les ménages ayant comme principale source de revenus les indemnités de chômage enregistrent le plus fort taux de pauvreté (41,7 %). Néanmoins ce taux est inférieur à la valeur régionale (48,2 %) et les personnes vivant dans ces ménages ne représentent que 10,5 % de la population pauvre des intercommunalités à dominante périurbaine, contre 12 % globalement en

Bretagne. Ce sont à l'inverse les personnes qui enregistrent le plus faible taux de pauvreté (4,9 %) vivant principalement de revenus salariés

14 Un taux de pauvreté faible quelle que soit la classe d'âge dans le périurbain

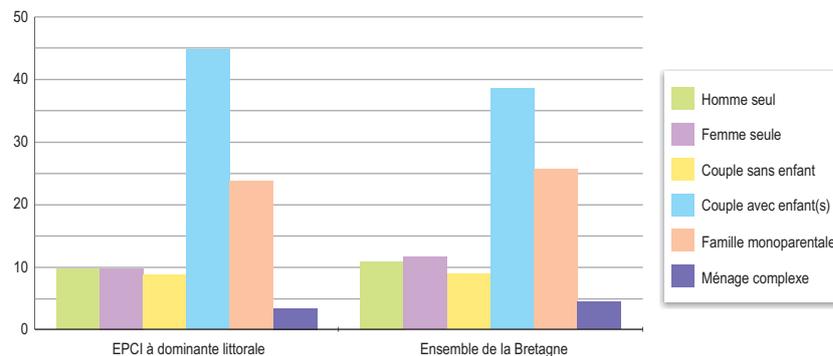
Taux de pauvreté par classe d'âge (en %)



Lecture : le taux de pauvreté des moins de 30 ans résidant dans les EPCI à dominante périurbaine est de 10,5 %.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

15 Les couples avec enfant(s) regroupent 45 % de la population en situation de pauvreté des EPCI à dominante périurbaine

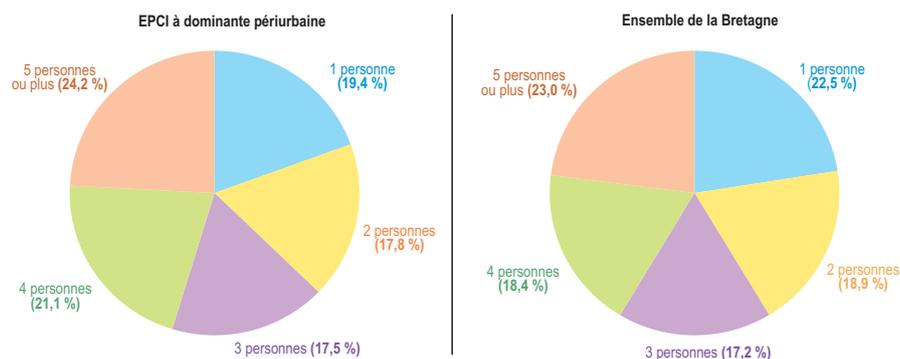
Répartition de la population pauvre selon le type de ménage (en %)



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

16 Les personnes en situation de pauvreté vivent dans des ménages plus grands dans les EPCI à dominante périurbaine

Répartition des personnes en situation de pauvreté selon le type de ménage (en %)

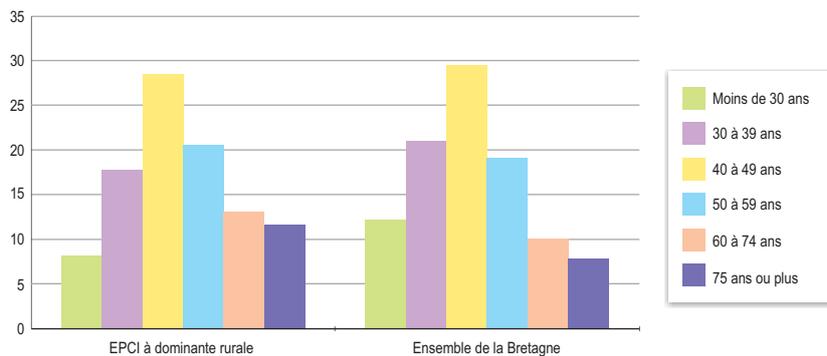


Lecture : 24,2 % des personnes en situation de pauvreté résidant dans un EPCI à dominante périurbaine vivent dans un ménage de 5 personnes ou plus.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014

17 Davantage de 75 ans ou plus parmi les personnes en situation de pauvreté dans les EPCI à dominante rurale

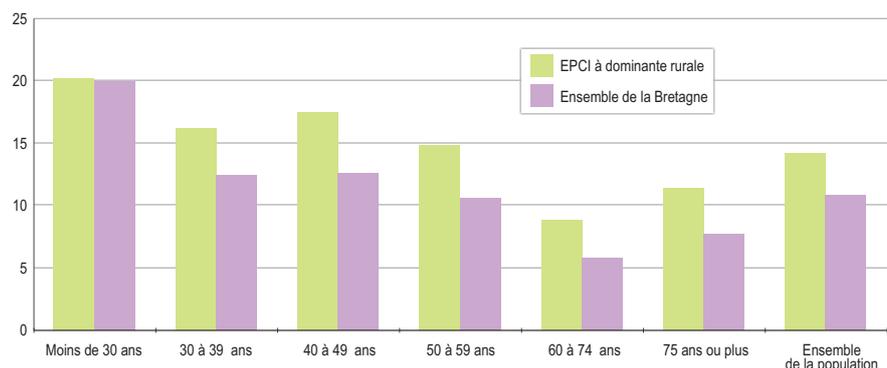
Répartition de la population pauvre en fonction de l'âge du référent du ménage (en %)



Lecture : les moins de 30 ans représentent 8,2 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans les EPCI à dominante rurale.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

18 Des taux de pauvreté élevés quelle que soit la classe d'âge dans les EPCI à dominante rurale

Taux de pauvreté par classe d'âge (en %)



Lecture : le taux de pauvreté est proche de 20 % pour les moins de 30 ans, aussi bien pour les résidents des EPCI à dominante rurale que pour l'ensemble des Bretons.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

S'agissant de la composition des familles, les couples avec enfants sont davantage présents dans la population pauvre des EPCI à dominante périurbaine (44,7 %) qu'ailleurs en Bretagne (38,6 %), en lien avec leur surreprésentation dans la population de ces territoires (59,5 % contre 48 %). Par conséquent, les personnes pauvres y vivent davantage dans des ménages de 4 ou 5 personnes (figures 15 et 16).

Comme sur les territoires de la littoral, les propriétaires représentent près de la moitié des personnes pauvres (46,7 %). Cette part importante des propriétaires dans la population pauvre est là encore liée à une surreprésentation des propriétaires dans l'ensemble de la population (78 % dans les EPCI à dominante périurbaine, contre 72,5 % dans l'ensemble de la Bretagne), les coûts du

foncier moins élevés en périphérie que dans les centres urbains favorisant l'accès à la propriété, notamment pour les couples bi-actifs.

Des personnes en situation de pauvreté plus âgées dans les EPCI à dominante rurale

Les intercommunalités à dominante rurale de la région se trouvent essentiellement dans le centre de la Bretagne. Ces territoires sont marqués par une population vieillissante, et une présence plus importante qu'ailleurs des activités liées à l'agriculture et à l'agroalimentaire.

Dans les EPCI à dominante rurale, les revenus d'activités salariées représentent une part plus faible des ressources que pour l'ensemble de la région : de 42,7 % à

52,2 % du revenu disponible des ménages, à rapporter à 57,9 % au niveau régional. En contrepartie, les revenus d'activités non salariées et les pensions, retraites et rentes y sont plus importants qu'ailleurs. Les revenus d'activités non salariées sont ainsi particulièrement élevés dans la communauté de communes du Kreiz-Breizh (11,1 % contre 6,5 % au niveau régional), alors que les pensions, retraites et rentes atteignent 41,7 % dans celle des Monts d'Arrée (31,8 % pour la région). Ces écarts résultent du positionnement géographique de ces EPCI, essentiellement dans le centre de la Bretagne. Cela induit une présence plus importante qu'ailleurs des activités liées à l'agriculture et à l'agroalimentaire, dans un contexte, de plus, marqué par un vieillissement de la population résidente. Globalement, les revenus sont relativement faibles dans ces territoires à dominante rurale : le niveau de vie annuel médian s'y situe entre 15 510 € pour la communauté de communes de Poher et 18 039 € pour la communauté de communes des Monts d'Arrée.

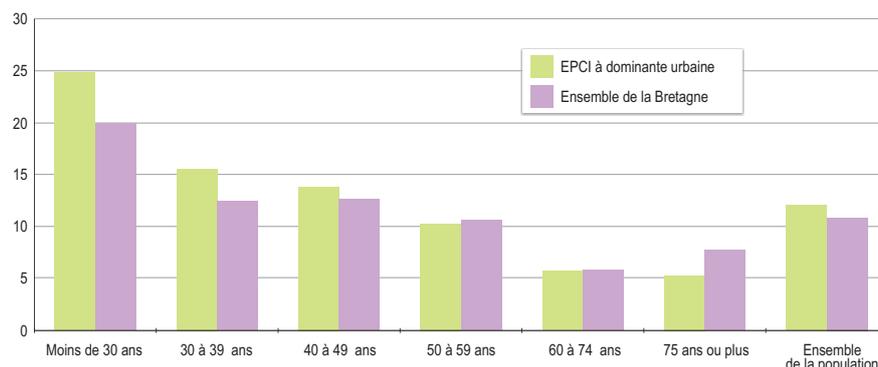
On y trouve notamment une moindre proportion de revenus élevés. Ainsi, les 10 % des personnes les plus aisées de ces territoires vivent avec plus de 29 639 € dans la communauté de communes de Haute-Cornouaille et au maximum 32 489 € dans la communauté d'agglomération de Guingamp-Paimpol, alors que ce seuil des hauts revenus est de 34 748 € au niveau régional.

Ce sont surtout les bas revenus qui expliquent le moindre revenu médian dans les EPCI à dominante rurale. Dans toutes ces intercommunalités, le plafond de niveau de vie des 10 % des personnes les plus pauvres est inférieur au plafond régional. Ainsi, ce seuil atteint au maximum 11 521 € dans la communauté de communes du Pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel. Les 10 % des personnes les plus pauvres de la communauté de communes des Monts d'Arrée ont même un niveau de vie inférieur à 9 891 €. Le versement des prestations sociales est ainsi plus important qu'au niveau régional, et en particulier les minima sociaux. Ces derniers correspondent à 2,2 % du revenu disponible dans l'EPCI des Monts d'Arrée, à rapporter à 1,4 % au niveau régional.

Malgré ces prestations sociales plus élevées, le taux de pauvreté est nettement supérieur au niveau régional dans ces territoires. Il atteint au minimum 12,4 % dans le Pays de Dol et du Mont-Saint-Michel et dépasse les 17 % dans les communautés de communes des Monts d'Arrée et du Kreiz-Breizh. La population des EPCI à

19 Des jeunes davantage touchés par la pauvreté dans les EPCI à dominante urbaine

Taux de pauvreté par classe d'âge(en %)

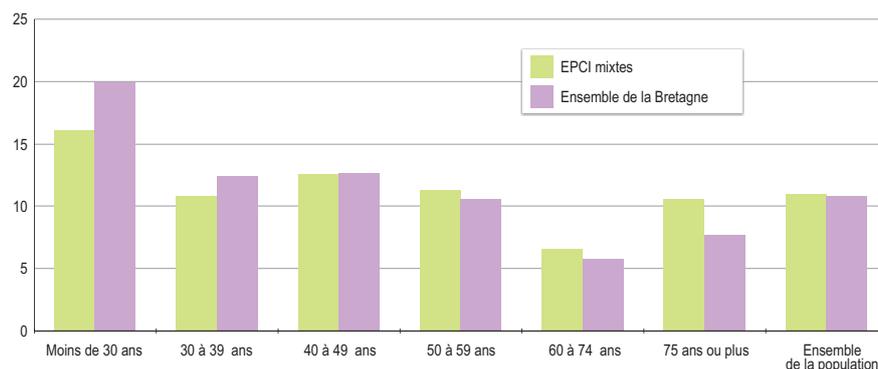


Lecture : le taux de pauvreté des moins de 30 ans résidant dans un EPCI à dominante urbaine atteint 24,8 %.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014

20 Un taux de pauvreté plus élevé pour les 50 ans ou plus dans les EPCI mixtes

Taux de pauvreté par classe d'âge(en %)



Lecture : le taux de pauvreté des 75 ans ou plus résidant dans un EPCI mixte atteint 10,6 %.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

dominante rurale se trouve donc plus fréquemment sous le seuil de pauvreté que l'ensemble de la population régionale. Ce sont surtout les populations les plus âgées qui sont concernées : les personnes âgées de 50 ans ou plus y représentent 45,4 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, à comparer à 37,1 % sur l'ensemble de la Bretagne. Cela résulte pour une large part des caractéristiques de la population, ces territoires accueillant davantage de retraités notamment (figure 17).

Quelle que soit la classe d'âge, le taux de pauvreté est nettement plus important dans ces territoires à dominante rurale qu'au niveau régional (figure 18), à l'exception cependant des moins de 30 ans. En effet, les plus jeunes y sont à peine plus touchés par la pauvreté qu'ailleurs, et le sont même moins dans la communauté de communes du Pays de Dol et du Mont-Saint-Michel et dans celle de Haute-Cornouaille. Le taux de pauvreté des moins de 30 ans y est respectivement de 14,5 % et 15,9 %, contre 20 % au niveau régional.

Les populations sont aussi différentes quant à l'origine principale des revenus. Ainsi, 27,5 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans les intercommunalités à dominante rurale vivent dans des ménages dont les revenus proviennent principalement des pensions, retraites et rentes. C'est nettement plus qu'en Bretagne (21,6 %). Par ailleurs, des couples sans enfant font plus souvent partie de la population pauvre dans ces territoires qu'au niveau régional. Ces constats sont à relier à la plus forte présence de retraités qui n'ont généralement plus d'enfant à la maison. De plus, les propriétaires y représentent plus de la moitié (54 %) des personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Des situations intermédiaires dans les EPCI mixtes ou à dominante urbaine

Les EPCI à dominante urbaine hébergent une population ayant à la fois un taux de pauvreté plus important que dans les territoires qui les entourent et un revenu médian plus élevé que dans les EPCI mixtes par exemple. Ils se caractérisent donc par une plus grande mixité de leur population résidente.

Dans les EPCI mixtes, le revenu médian est plutôt faible, mais le taux de pauvreté avoisine la moyenne régionale. Ces territoires accueillent des populations familiales moins aisées que dans le périurbain.

Les territoires à dominante urbaine et mixtes sont ainsi confrontés à des situations de pauvreté de nature différente, puisque leurs populations n'ont pas les mêmes caractéristiques.

Dans les EPCI à dominante urbaine, les populations les plus jeunes, notamment les

moins de 30 ans, se situent plus fréquemment sous le seuil de pauvreté, d'une part que les autres classes d'âge, et, d'autre part, que les jeunes Bretons (figures 19 et 20).

Dans les EPCI mixtes, les 50 ans ou plus sont plus fréquemment concernés par la pauvreté qu'au niveau régional, en particulier les plus de 75 ans. À l'inverse des EPCI à dominante urbaine, les jeunes, en premier lieu les moins de 30 ans, y ont un taux de pauvreté inférieur. ■

Les plus jeunes et les plus âgés face aux situations de pauvreté

Auteur : Insee

Tout au long de son parcours de vie, chaque personne voit ses revenus, et encore plus son niveau de vie, évoluer eux aussi, et, par suite, sa situation au regard de la pauvreté. Les personnes pauvres ne présentent ainsi pas les mêmes caractéristiques à l'âge de s'insérer sur le marché du travail ou à l'âge de prendre leur retraite. Les jeunes apparaissent plus dépendants des prestations sociales alors que les plus âgés semblent moins touchés par les situations de pauvreté.

Les jeunes davantage dépendants des prestations sociales

Les personnes vivant dans des ménages dont le référent a moins de 30 ans représentent 6,7 % de la population des ménages

fiscaux en Bretagne. Leur niveau de vie médian est le plus faible de toutes les classes d'âge. Il s'élève à 17 487 € par unité de consommation, soit 14,6 % de moins que le niveau de vie médian breton tous âges confondus. L'écart est encore plus important si on observe le premier et le neuvième décile : les jeunes les plus pauvres le sont nettement plus que pour l'ensemble de la population, et les jeunes les plus aisés le sont nettement moins que les plus aisés de tous les Bretons (figure 1). Cela résulte de la composition de cette population, avant tout des étudiants, des jeunes à la recherche d'un premier emploi et des jeunes actifs occupant un de leurs premiers postes. Parmi ceux-ci, figurent ainsi plus souvent des célibataires, ou des couples sans enfant. Leur revenu est souvent inférieur à celui auquel

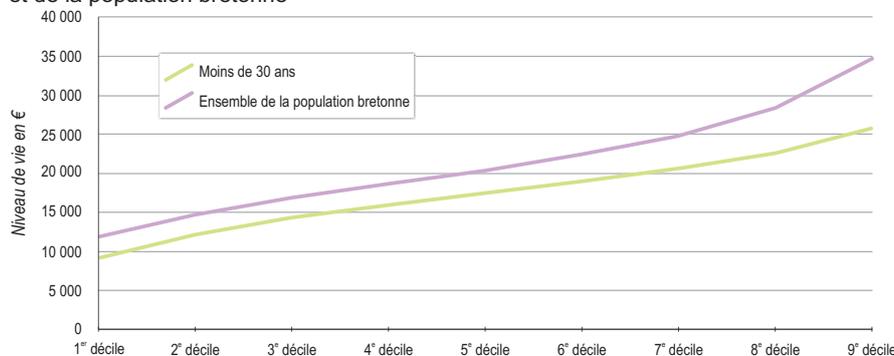
ils pourront en général prétendre dans la suite de leur vie active. Mais le nombre de parts au sein de leur ménage fiscal est généralement plus faible également, ce qui interroge sur la situation de ces jeunes face à la pauvreté.

Le revenu disponible des jeunes de la région est avant tout composé de revenus d'activités salariées (90,2 %). Les indemnités de chômage sont elles aussi plus importantes dans le revenu des jeunes puisqu'elles représentent 6,3 % du revenu disponible, soit plus du double que pour l'ensemble de la population bretonne (3,1 %). Les prestations sociales sont également élevées (figure 2). Elles atteignent 9,7 % du revenu disponible des jeunes alors que globalement, cette part correspond à 5 % du revenu disponible des ménages bretons. En lien avec les caractéristiques de cette population, les aides au logement constituent la première composante de ces prestations qui représentent 4,2 % du revenu disponible (1,3 % tous âges confondus). Les minima sociaux comptent également davantage pour les jeunes (2,5 %) que pour l'ensemble des Bretons (1,4 %). Pour les mêmes raisons, les revenus d'activités non salariées sont plus limités, tout comme les revenus du patrimoine et ceux issus de pensions, retraites et rentes. Les impôts déduits du revenu déclaré contribuent négativement¹ pour 12,5 % du revenu disponible, alors que cette contribution s'établit à 15,8 % pour l'ensemble de la population.

Les inégalités sont fortes chez les moins de 30 ans. À titre d'illustration, le rapport interdécile du revenu déclaré s'élève à 5,7 chez les jeunes, à comparer à 4,1 pour l'ensemble de la population bretonne. Une fois pris en compte les effets des transferts sociaux, cet écart disparaît. Ainsi, le rapport interdécile du niveau de vie n'est plus que de 2,8 pour les moins de 30 ans, soit un niveau légèrement plus faible que sur l'ensemble de la population régionale (2,9). Les prestations sociales ont donc un impact fort

1 Le niveau de vie des moins de 30 ans toujours inférieur à la valeur régionale tous âges confondus

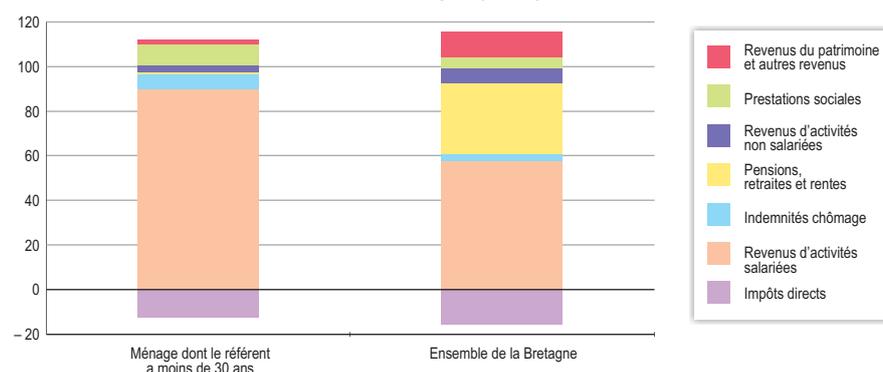
Répartition du niveau de vie des moins de 30 ans et de la population bretonne



Lecture : 90 % (9^e décile) de la population bretonne a un niveau de vie annuel inférieur à 34 748 €. Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

2 Des prestations sociales plus importantes chez les jeunes

Répartition du revenu disponible des ménages (en %)



Lecture : les revenus d'activités salariées représentent 90,2 % du revenu disponible des ménages bretons dont le référent a moins de 30 ans. Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

1- Un ménage déclare ses revenus, provenant de différentes sources. Selon ses origines, ce revenu déclaré conduit le ménage à payer des impôts. Pour calculer le revenu disponible, ces impôts directs sont donc déduits du revenu déclaré, en même temps que les prestations sociales lui sont ajoutées. Le résultat correspond au revenu disponible du ménage. Ainsi : Revenu disponible = Revenu déclaré + Prestations sociales - Impôts. Les impôts pris en compte dans ce calcul sont l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG, la CRDS, et le prélèvement social sur les revenus du patrimoine.

pour les jeunes sur la réduction des inégalités, en particulier sur le niveau de vie des plus modestes.

En lien avec les revenus plus faibles des populations jeunes, le taux de pauvreté est également plus élevé que la moyenne. Parmi les personnes vivant dans un ménage dont le référent a moins de 30 ans, 20 % vivent ainsi sous le seuil de pauvreté. C'est presque le double du taux observé tous âges confondus (10,8 %).

Les jeunes se trouvent ainsi plus souvent en situation de pauvreté que l'ensemble de la population. De plus, les jeunes dans cette situation ont des revenus plus faibles que ceux des autres classes d'âge : l'intensité de la pauvreté des moins de 30 ans en Bretagne est de 22,8 % (contre 18,1 % pour l'ensemble des Bretons).

Les 60 ans ou plus moins touchés par la pauvreté

Les personnes âgées de 60 ans ou plus sont essentiellement des retraités ou des salariés en fin de carrière. Nombre d'entre eux poursuivent également une activité non salariée. Si l'expérience peut être à l'origine de revenus plus importants pour les salariés, l'arrivée de la retraite s'accompagne le plus souvent d'une diminution des revenus. Certains retraités peuvent même se retrouver avec peu de ressources. En ressort une forte diversité des situations au regard de la pauvreté.

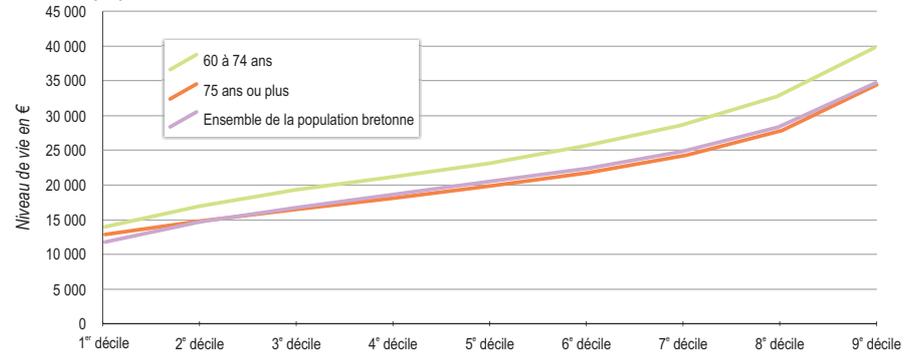
Les ménages dont le référent fiscal a entre 60 et 74 ans ont un niveau de vie médian élevé (23 144 €). Cela résulte d'une part de rémunérations d'activités, salariées ou non salariées, et d'autre part de la taille du ménage fiscal, les 60 ans ou plus étant généralement des couples sans enfant ou des personnes seules, les enfants ayant le plus souvent quitté le domicile parental.

Les 75 ans ou plus ont un niveau de vie médian inférieur (19 889 €), du fait notamment de montants de retraites plus faibles que les revenus salariaux. Il reste toutefois proche du niveau régional tous âges confondus (20 470 €). Par ailleurs, les revenus des plus modestes de ces deux classes d'âges sont les plus élevés de la région (figure 3) : le 1^{er} décile du niveau de vie se situe à 14 034 € pour les 60-74 ans et à 12 844 € pour les 75 ans ou plus, tandis qu'il s'établit à 11 929 € pour l'ensemble de la population bretonne.

Pour les personnes de 60 ans ou plus, principalement retraités, le revenu disponible est donc avant tout constitué de pensions, retraites et rentes. Ces dernières constituent 73,5 % du revenu disponible des ménages dont le référent a entre 60 et 74 ans. Pour les

3 Les revenus des plus modestes des 60-74 ans et 75 ans ou plus sont supérieurs à ceux de l'ensemble de la population bretonne

Répartition du niveau de vie des 60 ans ou plus et de la population bretonne

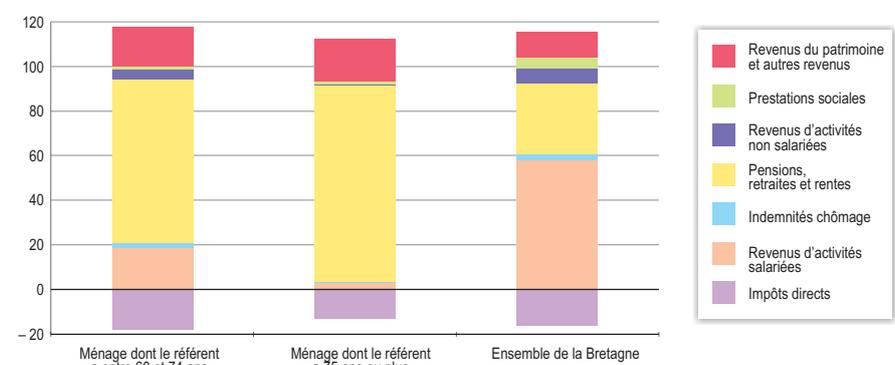


Lecture : 10 % (1^{er} décile) de la population bretonne a un niveau de vie annuel inférieur à 11 929 €.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014

4 Pensions, retraites et rentes : principale source de revenus des 60 ans ou plus

Répartition du revenu disponible des ménages (en %)



Lecture : les revenus d'activités salariées représentent 19,2 % du revenu disponible des ménages bretons dont le référent a entre 60 et 74 ans.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

ménages dont le référent a 75 ans ou plus, cette part s'élève à 87,9 % (figure 4). Les revenus du patrimoine forment aussi une composante importante des revenus de ces populations. Ils représentent 17,6 % du revenu disponible pour les personnes de 60 ans à 74 ans, et 19,1 % pour les 75 ans ou plus. Ces deux catégories d'âges se différencient par la présence persistante de revenus d'activités salariées à hauteur de 19,2 % du revenu disponible pour les 60-74 ans. Pour leur part, les impôts contribuent négativement à hauteur de 17,8 % pour les 60 à 74 ans, et de 12,5 % pour les 75 ans ou plus. Les inégalités sont relativement peu importantes parmi les personnes âgées de 60 ans ou plus. Avant redistribution, le rapport entre le seuil du revenu déclaré des 10 % les plus aisés et le plafond du revenu déclaré des 10 % les plus modestes est égal à 3,3 pour les 60-74 ans et 3 pour les 75 ans ou plus. Ces rapports interdéciles sont ainsi plus faibles que pour l'ensemble de la population bretonne (4,1). L'impact de la redistribution sur les inégalités s'avère limité. La

part des prestations sociales est en effet moins importante dans les revenus de ces classes d'âges, faisant peu augmenter les revenus modestes, et les impôts sont peu élevés pour les 75 ans ou plus, faisant peu diminuer les revenus les plus élevés. Le rapport interdécile du revenu disponible atteint ainsi respectivement 2,8 et 2,7 pour ces deux catégories, soit un niveau légèrement inférieur à la valeur régionale (2,9). En lien avec les niveaux relativement élevés du premier décile de niveau de vie, le taux de pauvreté des 60 ans ou plus est faible. Il vaut 7,7 % pour les 75 ans ou plus, et 5,8 % pour les 60-74 ans (10,8 % sur l'ensemble de la population bretonne). Les populations les plus âgées s'avèrent donc dans leur ensemble proportionnellement moins touchées par la pauvreté que les plus jeunes. Cependant le vieillissement de la population bretonne accroît le nombre de personnes de 60 ans ou plus, et devrait en conséquence vraisemblablement augmenter le nombre de personnes pauvres à ces âges. ■

Focus sur les agglomérations des sept principales villes bretonnes

Auteur : Insee

Les personnes en situation de pauvreté vivent essentiellement dans les grandes agglomérations. L'offre de logements et l'accueil des populations les plus jeunes en sont l'une des causes. Alors que les inégalités en Bretagne, et plus particulièrement dans les grandes villes bretonnes, sont plutôt faibles au regard de celles observées au niveau national, se pose toutefois la question de la répartition de la pauvreté à l'intérieur même de ces agglomérations.

Brest métropole

Peu de pauvreté en dehors de la ville de Brest

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont tous situés à Brest. Les niveaux de vie médians y sont parmi les plus faibles de la métropole. Ils sont également modestes ou intermédiaires dans le centre de Brest, comme dans les centres-villes des communes environnantes. Dans ces dernières, les habitants des quartiers périphériques, plus récents, ont des niveaux de vie plus élevés. Le bord de mer attire les ménages aux revenus aisés, en particulier au Relecq-Kerhuon et à Plougastel-Daoulas.

La pauvreté suit la même répartition territoriale. La pauvreté monétaire des habitants est plus élevée dans les QPV ainsi que dans le centre-ville de Brest.

Méthodologie et note de lecture :

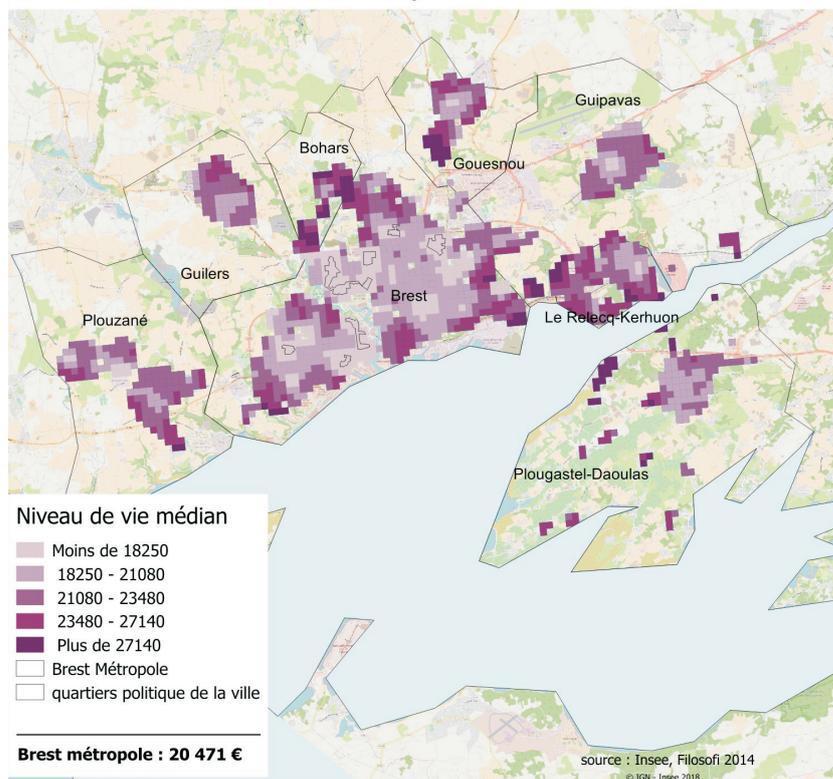
Les deux cartes représentent les données de niveau de vie et le taux de pauvreté de la population par carreau de 200 mètres de côté, avec un lissage de 400 mètres. Par respect du secret statistique, seuls sont affichés les carreaux où au moins 11 ménages fiscaux résident.

Les données sont issues du fichier Filosofi sur les revenus disponibles 2014.

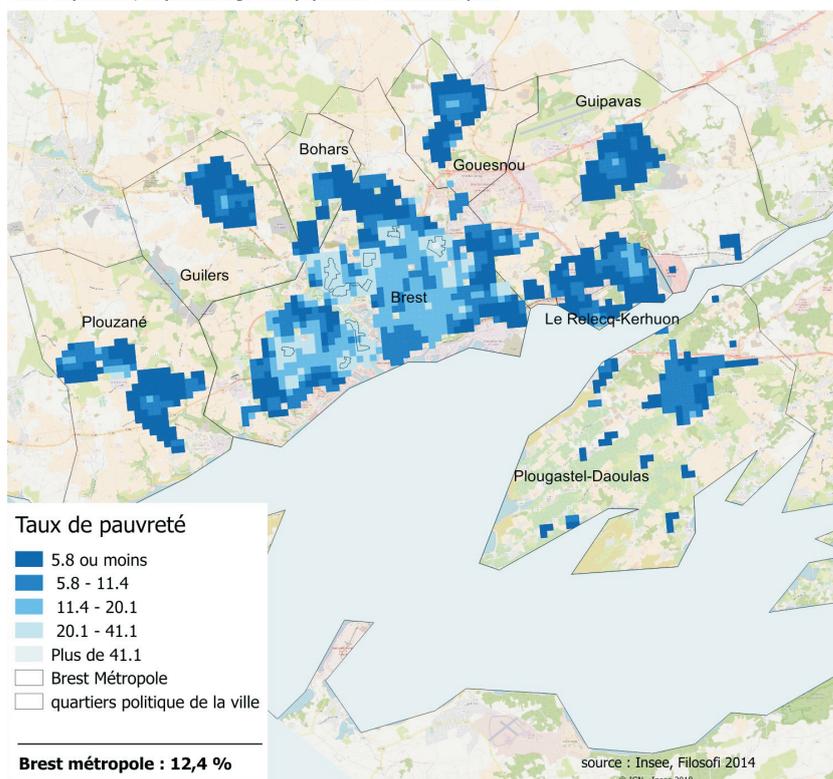
La carte des niveaux de vie médian est en violet. Plus la couleur est foncée et plus le niveau de vie médian du territoire est élevé.

La carte des taux de pauvreté est en bleu. Plus la couleur est foncée et plus le taux de pauvreté du territoire est faible.

Niveau de vie médian annuel : Brest métropole



Taux de pauvreté, en pourcentage de la population : Brest métropole



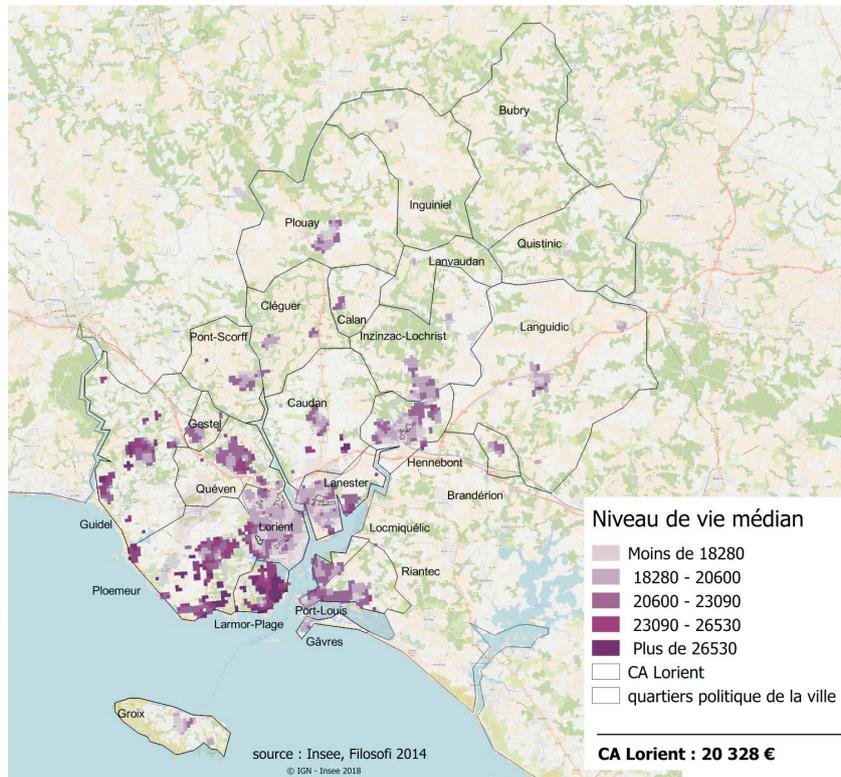
CA de Lorient

Lorient, Lanester et le centre d'Hennebont concentrent l'essentiel de la pauvreté

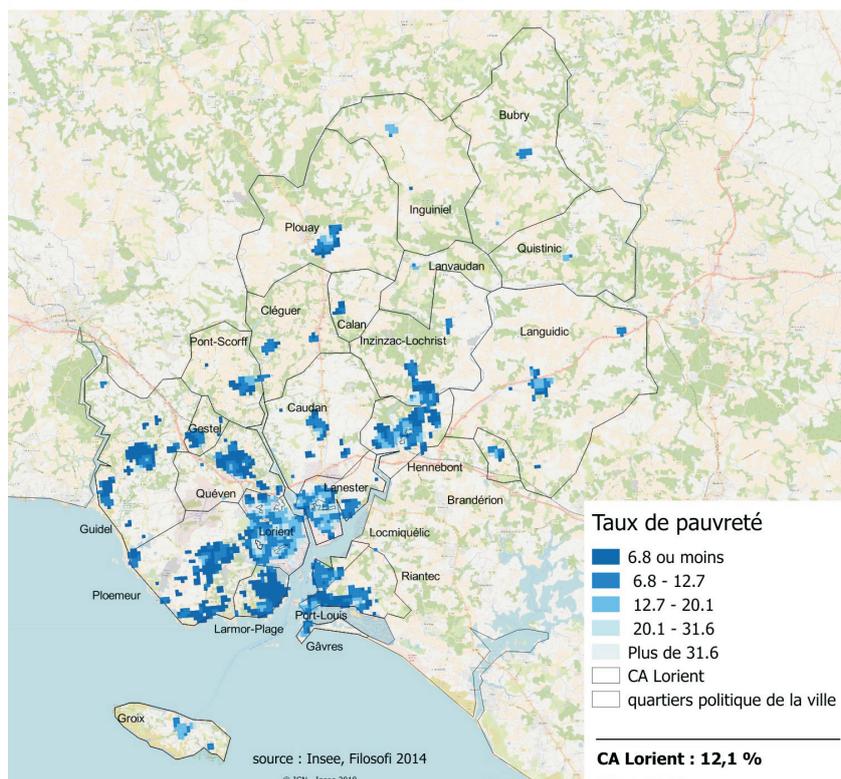
Le bord de mer accueille des personnes aux niveaux de vie plus aisés, notamment à Larmor-plage, Ploemeur, Guidel et Port-Louis. Dans ces communes, les habitants sont rarement en situation de pauvreté. À l'opposé, la pauvreté est la plus élevée parmi les habitants de Lorient, Lanester et Hennebont, en particulier dans les QPV.

Dans les communes environnantes en retrait du littoral, comme Plouay ou Languidic, les habitants du centre ont généralement des revenus plus modestes que ceux résidant dans les quartiers périphériques.

Niveau de vie médian annuel : Lorient agglomération



Taux de pauvreté, en pourcentage de la population : Lorient agglomération



Méthodologie et note de lecture :

Les deux cartes représentent les données de niveau de vie et le taux de pauvreté de la population par carreau de 200 mètres de côté, avec un lissage de 400 mètres. Par respect du secret statistique, seuls sont affichés les carreaux où au moins 11 ménages fiscaux résident.

Les données sont issues du fichier Filosofi sur les revenus disponibles 2014. La carte des niveaux de vie médian est en violet. Plus la couleur est foncée et plus le niveau de vie médian du territoire est élevé.

La carte des taux de pauvreté est en bleu. Plus la couleur est foncée et plus le taux de pauvreté du territoire est faible.

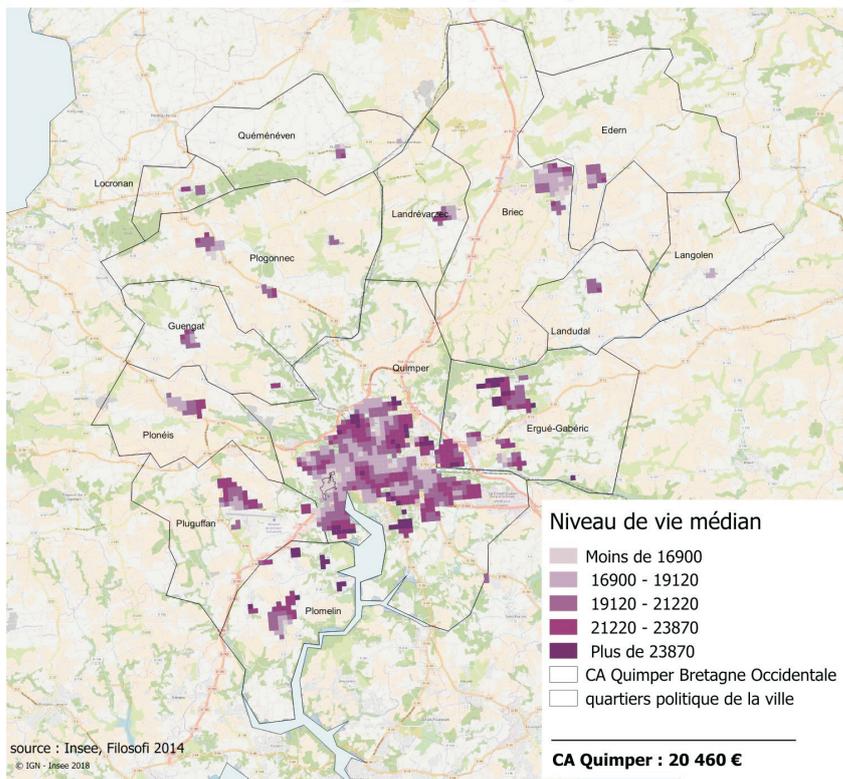
CA de Quimper Bretagne occidentale

Une pauvreté plus marquée dans le centre de Quimper

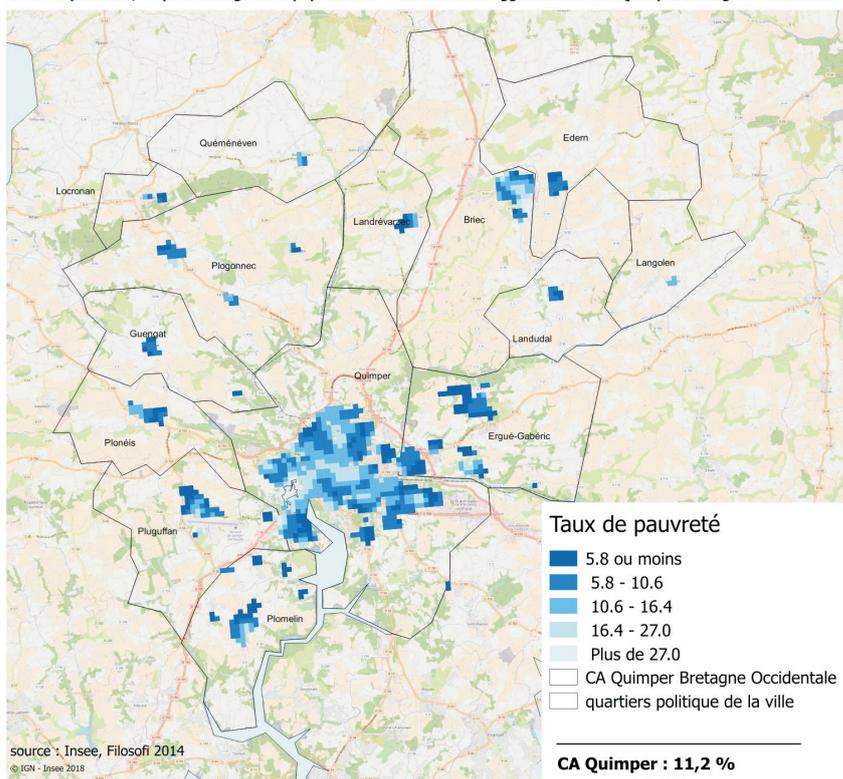
Cet EPCI ne comporte qu'un QPV, situé à Quimper, dans lequel les niveaux de vie médians des habitants font partie des plus faibles du territoire. Dans les autres quartiers, les niveaux de vie modestes sont aussi localisés à Quimper, proches du centre-ville, mais également à Briec. D'autres quartiers en périphérie de Quimper apparaissent parmi les plus aisés. Ces derniers sont bien desservis par les axes de communications et souvent proches de l'Odet.

Dans les communes autres que Quimper, les habitants des centres-bourgs sont plus modestes que ceux des quartiers environnants plus récents.

Niveau de vie médian annuel : Communauté d'agglomération de Quimper Bretagne occidentale



Taux de pauvreté, en pourcentage de la population : Communauté d'agglomération de Quimper Bretagne occidentale



Méthodologie et note de lecture :

Les deux cartes représentent les données de niveau de vie et le taux de pauvreté de la population par carreau de 200 mètres de côté, avec un lissage de 400 mètres. Par respect du secret statistique, seuls sont affichés les carreaux où au moins 11 ménages fiscaux résident.

Les données sont issues du fichier Filosofi sur les revenus disponibles 2014.

La carte des niveaux de vie médian est en violet. Plus la couleur est foncée et plus le niveau de vie médian du territoire est élevé.

La carte des taux de pauvreté est en bleu. Plus la couleur est foncée et plus le taux de pauvreté du territoire est faible.

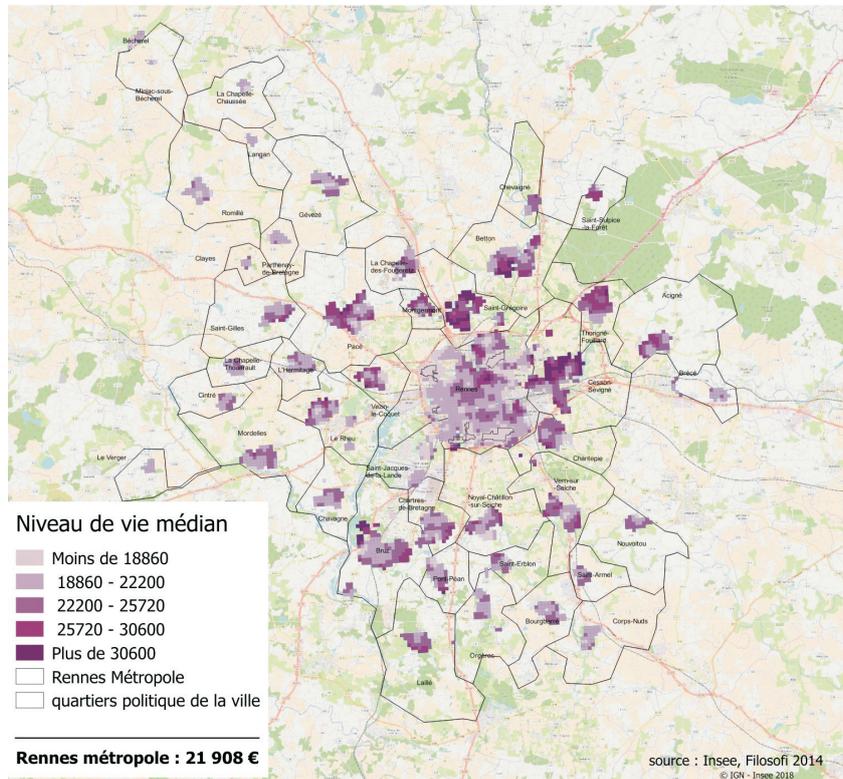
Rennes métropole

Des taux de pauvreté importants dans les quartiers périphériques de Rennes et au nord-ouest de Saint-Jacques-de-la-Lande

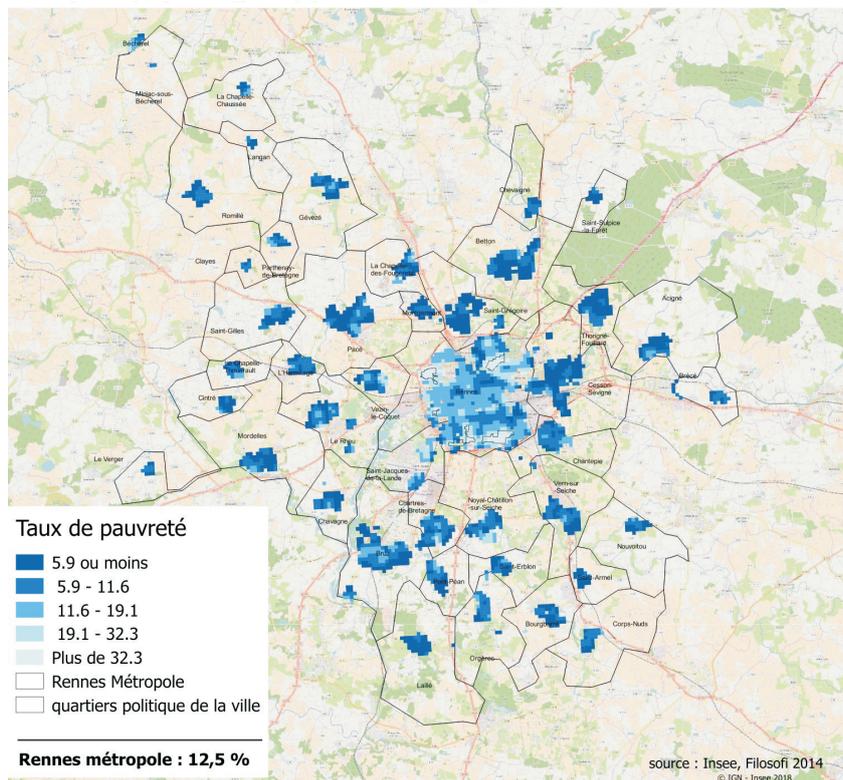
Tous les QPV de la métropole se trouvent à Rennes, mais en dehors du centre-ville. Les niveaux de vie y sont les plus faibles et la pauvreté marquée, tout comme dans le nord-ouest de Saint-Jacques-de-la-Lande. À l’opposé, les habitants des communes de Cesson-Sévigné, Saint-Grégoire, Thoirgné-Fouillard ou Betton présentent des niveaux de vie aisés et des situations de pauvreté peu fréquentes.

Dans les villes en périphérie de Rennes, le centre est plus modeste et les quartiers pavillonnaires plus aisés. Les villes de Bruz et Vern-sur-Seiche en sont des exemples. Dans les communes les plus éloignées de Rennes, les niveaux de vie sont souvent intermédiaires et assez homogènes, comme à Romillé par exemple.

Niveau de vie médian annuel : Rennes métropole



Taux de pauvreté, en pourcentage de la population : Rennes métropole



Méthodologie et note de lecture :

Les deux cartes représentent les données de niveau de vie et le taux de pauvreté de la population par carreau de 200 mètres de côté, avec un lissage de 400 mètres. Par respect du secret statistique, seuls sont affichés les carreaux où au moins 11 ménages fiscaux résident.

Les données sont issues du fichier Filosofi sur les revenus disponibles 2014. La carte des niveaux de vie médian est en violet. Plus la couleur est foncée et plus le niveau de vie médian du territoire est élevé.

La carte des taux de pauvreté est en bleu. Plus la couleur est foncée et plus le taux de pauvreté du territoire est faible.

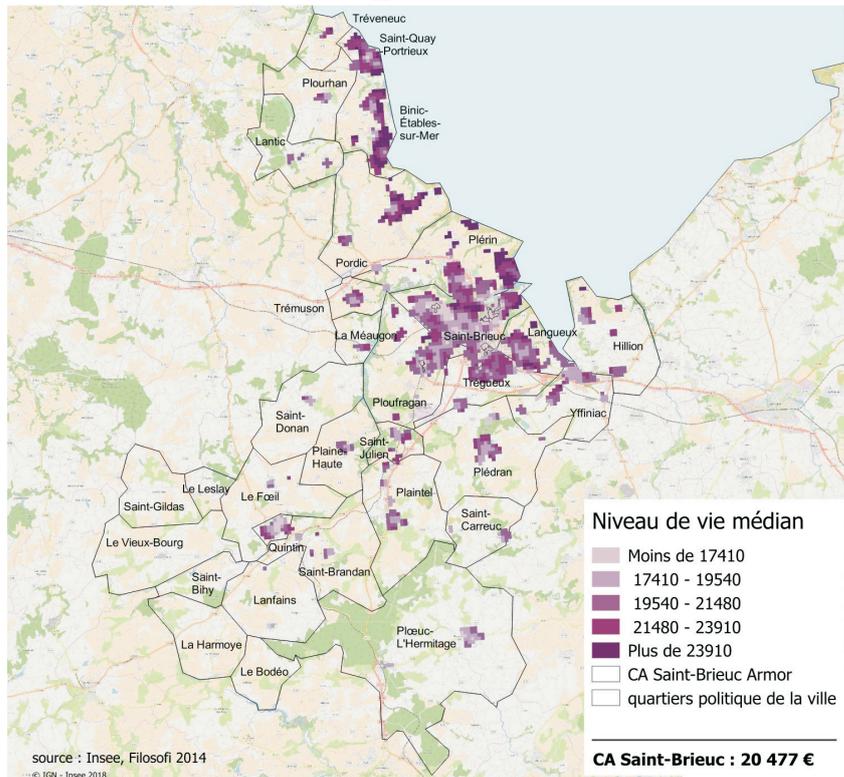
CA de Saint-Brieuc Armor

Des quartiers proches de la mer peu touchés par la pauvreté

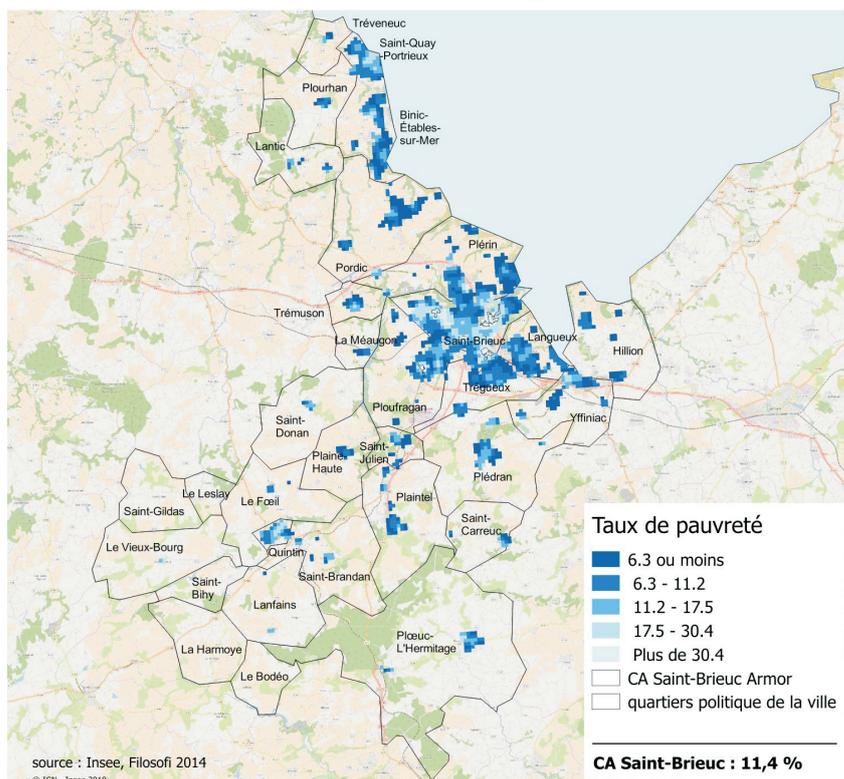
Le bord de mer attire les habitants aux revenus élevés. Les quartiers à proximité de la côte de Saint-Quay-Portrieux à Languieux font ainsi partie des territoires aux niveaux de vie médians les plus aisés. Le niveau de vie médian des habitants diminue ensuite en fonction de l'éloignement de leur commune au littoral. Par exemple, les habitants des centre-bourgs de Quintin et de Ploec-L'Hermitage ont des niveaux de vie peu élevés et la pauvreté y est plus marquée.

Les faibles niveaux de vie et la pauvreté se retrouvent également dans les QPV, ainsi que dans le quartier de la gare de Saint-Brieuc.

Niveau de vie médian annuel : Saint-Brieuc armor agglomération



Taux de pauvreté, en pourcentage de la population : Saint-Brieuc armor agglomération



Méthodologie et note de lecture :

Les deux cartes représentent les données de niveau de vie et le taux de pauvreté de la population par carreau de 200 mètres de côté, avec un lissage de 400 mètres. Par respect du secret statistique, seuls sont affichés les carreaux où au moins 11 ménages fiscaux résident.

Les données sont issues du fichier Filosofi sur les revenus disponibles 2014.

La carte des niveaux de vie médian est en violet. Plus la couleur est foncée et plus le niveau de vie médian du territoire est élevé.

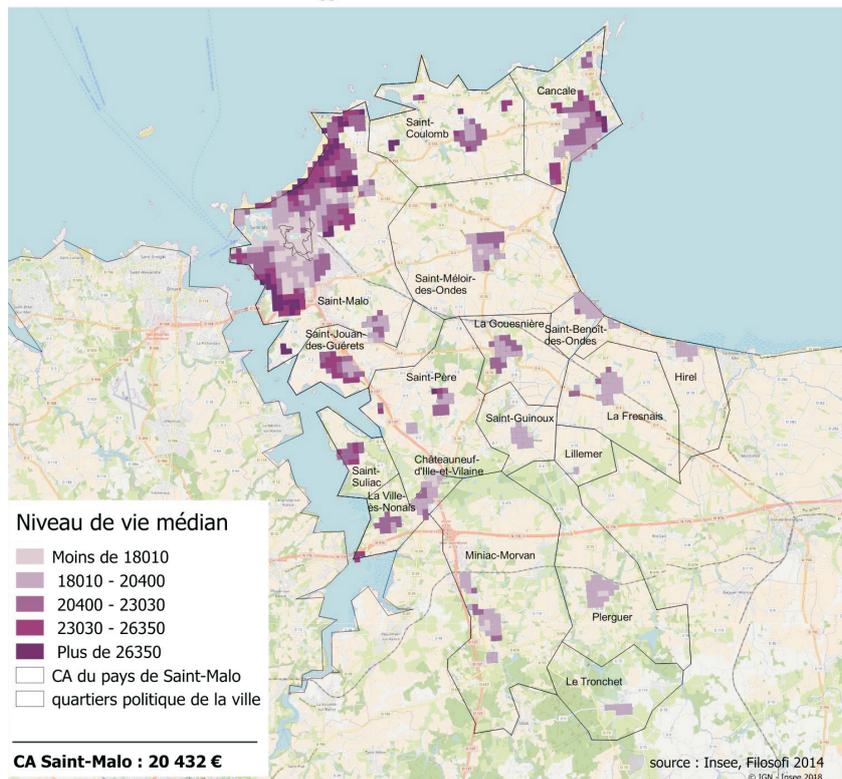
La carte des taux de pauvreté est en bleu. Plus la couleur est foncée et plus le taux de pauvreté du territoire est faible.

Saint-Malo agglomération

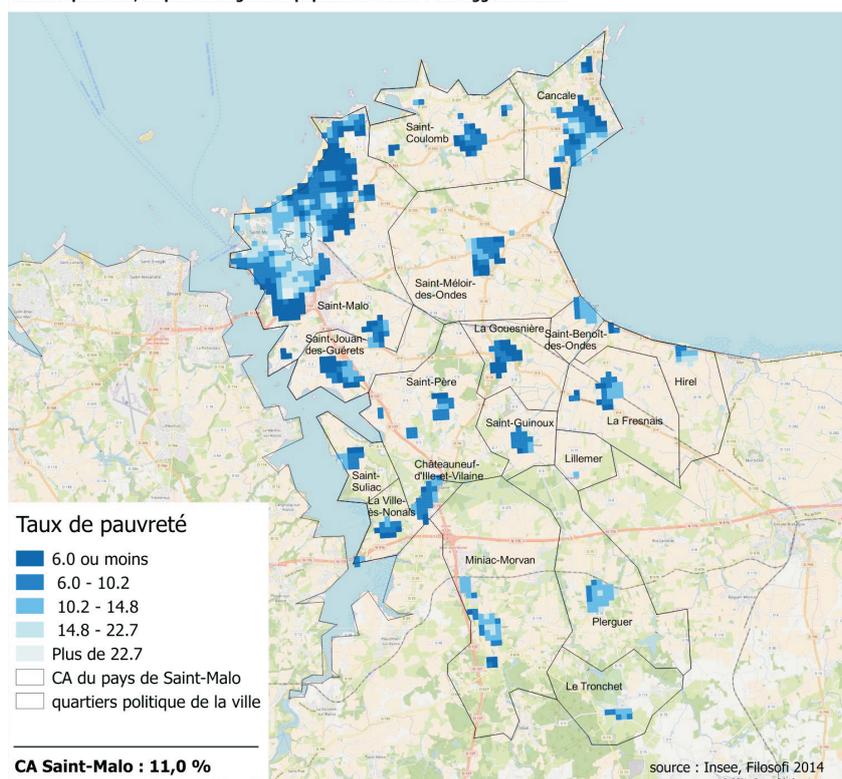
Une pauvreté importante dans le centre de Saint-Malo et dans les communes les plus éloignées de la côte

Le bord de mer attire les habitants aux revenus élevés. En effet, les quartiers de Saint-Malo à proximité de la côte et ceux en bord de Rance font partie des territoires aux niveaux de vie les plus aisés. Les communes d'Hirel et de Saint-Benoît-des-Ondes, bien qu'en bord de mer, sont à ce titre moins favorisées. Le niveau de vie médian des habitants diminue ensuite au fur et à mesure de l'éloignement de la côte. Par exemple, les communes de Plerguer et Miniac-Morvan ont des niveaux de vie plus faibles et la pauvreté y est plus marquée. Le quartier de la Découverte à Saint-Malo, classé QPV, connaît également de bas niveaux de vie et des taux de pauvreté élevés.

Niveau de vie médian annuel : Saint-Malo agglomération



Taux de pauvreté, en pourcentage de la population : Saint-Malo agglomération



Méthodologie et note de lecture :

Les deux cartes représentent les données de niveau de vie et le taux de pauvreté de la population par carreau de 200 mètres de côté, avec un lissage de 400 mètres. Par respect du secret statistique, seuls sont affichés les carreaux où au moins 11 ménages fiscaux résident.

Les données sont issues du fichier Filosofi sur les revenus disponibles 2014. La carte des niveaux de vie médian est en violet. Plus la couleur est foncée et plus le niveau de vie médian du territoire est élevé.

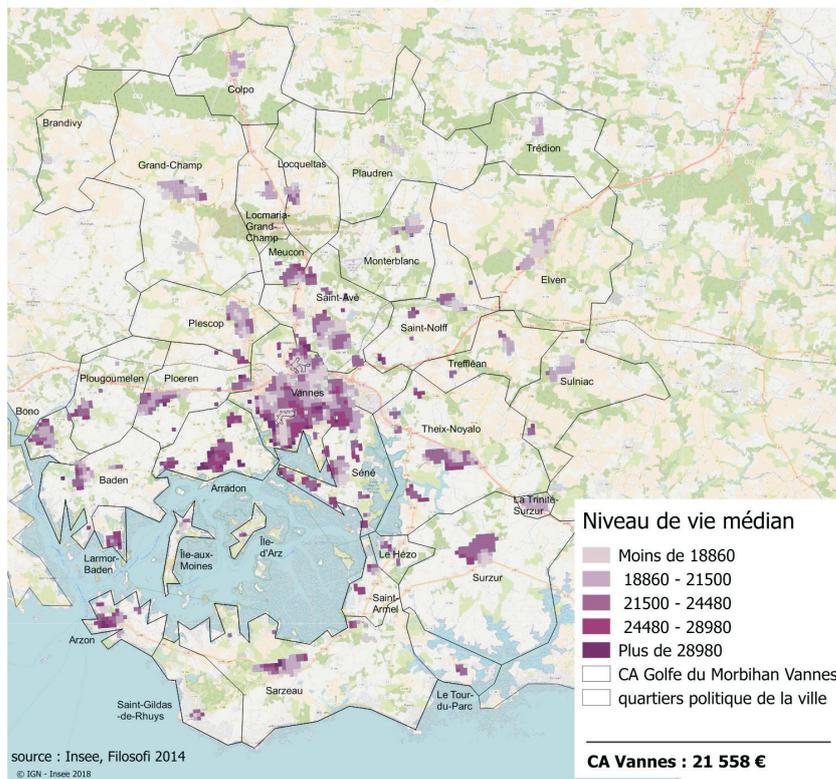
La carte des taux de pauvreté est en bleu. Plus la couleur est foncée et plus le taux de pauvreté du territoire est faible.

CA du Golfe du Morbihan – Vannes

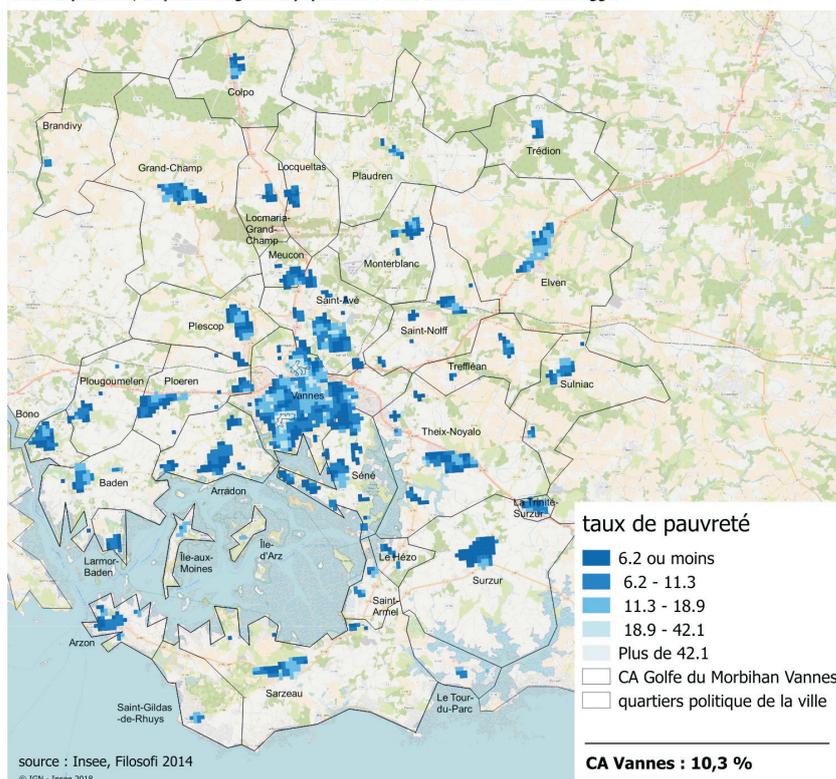
Une pauvreté limitée en dehors de Vannes

La proximité du Golfe du Morbihan attire les habitants aux revenus élevés, en particulier pour les communes sur son pourtour, du Bono à Arzon en passant par Arradon ou Séné. Le niveau de vie médian des habitants diminue à mesure que l'on s'en éloigne. Ainsi, les niveaux de vie sont plus souvent modestes à Grand-Champ, Colpo, Trédion ou Elven par exemple. Pour autant, la pauvreté reste limitée dans ces communes du rétro-littoral. En revanche, la pauvreté est très marquée et le niveau de vie faible dans les deux QPV et autour de la gare de Vannes. ■

Niveau de vie médian annuel : Golfe du Morbihan - Vannes agglo



Taux de pauvreté, en pourcentage de la population : Golfe du Morbihan - Vannes agglo



Méthodologie et note de lecture :

Les deux cartes représentent les données de niveau de vie et le taux de pauvreté de la population par carreau de 200 mètres de côté, avec un lissage de 400 mètres. Par respect du secret statistique, seuls sont affichés les carreaux où au moins 11 ménages fiscaux résident.

Les données sont issues du fichier Filosofi sur les revenus disponibles 2014.

La carte des niveaux de vie médian est en violet. Plus la couleur est foncée et plus le niveau de vie médian du territoire est élevé.

La carte des taux de pauvreté est en bleu. Plus la couleur est foncée et plus le taux de pauvreté du territoire est faible.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Bretagne

Auteur : Insee

Depuis le 1^{er} janvier 2015, une nouvelle géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville est entrée en vigueur (*encadré*). Avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, il s'agit ainsi de concentrer les efforts vers les quartiers rencontrant les difficultés les plus importantes. Ces quartiers sont au nombre de 1 296 en France métropolitaine. La politique de la ville est mise en œuvre localement dans le cadre des contrats de ville pour les années 2015-2020, portés par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Les contrats de ville reposent sur trois piliers : le développement de l'activité économique et de l'emploi, la cohésion sociale et l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers. Cette démarche contractuelle coordonne au niveau de chaque ville les orientations et les engagements des partenaires institutionnels, économiques et associatifs. Elle associe les citoyens concernés dans le cadre de conseils citoyens créés dans les territoires prioritaires.

En Bretagne, en 2013, environ 89 000 personnes résident dans l'un des 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Ces QPV se situent dans les quatre départements bretons : 7 dans les Côtes-d'Armor ainsi qu'en Ille-et-Vilaine, et 9 dans le Finistère comme dans le Morbihan. Les grands pôles urbains comptent plusieurs QPV. C'est le cas par exemple des métropoles de Rennes et de Brest, dans lesquelles se trouvent respectivement 5 et 7 QPV, mais aussi des intercommunalités de Lorient (4 QPV), Saint-Brieuc (3 QPV) et Vannes (2 QPV). Au total, les QPV de la région se situent dans 12 EPCI et la moitié de ceux-ci comprennent un seul QPV sur leur territoire.

Moins de situations de pauvreté en Bretagne, moins de population en QPV

Les habitants des 32 quartiers prioritaires bretons constituent 2,7 % de l'ensemble de la population régionale. Le faible nombre de quartiers prioritaires et la part moindre de population qui y réside sont, pour partie, liés à certaines spécificités régionales, notamment illustrées par les situations de pauvreté moins fréquentes en Bretagne qu'ailleurs. La part de la population résidant dans les quartiers politiques de la ville est près de trois fois plus élevée au niveau France métropolitaine : les 1 296 quartiers

prioritaires regroupent 4,9 millions d'habitants, soit 7,6 % de la population (*figure 1*). Les parts de population régionale vivant en QPV les plus importantes correspondent aux régions Île-de-France (12,9 %), Hauts-de-France (11,2 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (10,3 %).

La population résidant dans les QPV représente en moyenne 5,2 % des habitants des intercommunalités comprenant au moins un QPV. Cette part est deux fois moindre que celle calculée pour la France métropolitaine (10,2 %). Toutefois, cette proportion varie fortement entre les intercommunalités de la région, de 1,3 % dans la communauté d'agglomération (CA) de Dinan à 8,5 % au sein de Brest métropole.

Comme dans la plupart des régions de province, les quartiers prioritaires bretons sont plutôt de petite taille. Ils comptent en moyenne près de 2 800 habitants en 2013, soit presque 1 000 de moins qu'au niveau métropolitain. Cette moyenne bretonne masque une grande hétérogénéité. Par exemple, les 2 QPV de Lannion et celui d'Iroise à Ploufragan hébergent chacun moins de 1 000 habitants. Un quartier sur deux compte entre 1 000 et 2 000 personnes. Le plus grand est celui du Blossne à Rennes, seul QPV de la région comportant plus de 10 000 habitants.

Le niveau de vie des habitants des QPV bretons est faible, comme au niveau national

La géographie d'intervention prioritaire de la politique de la ville est centrée sur les

La réforme de la politique de la ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a introduit une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville. Celle-ci a pour objectif de recentrer l'action publique sur les quartiers les plus en difficulté. Les quartiers de la politique de la ville (QPV) ont été définis au sein des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus sur la base de deux critères. Un QPV doit avoir un nombre minimal d'habitants, et un revenu médian très inférieur à celui de son unité urbaine d'appartenance. Le revenu fiscal a été retenu comme critère synthétique de fragilité suite à la concertation nationale « Quartiers, engageons le changement » conduite en 2012. Les travaux de définition ont été menés par le Commissariat général à l'Égalité des Territoires (CGET) à partir de données carroyées de l'Insee issues des revenus fiscaux localisés de 2011.

Les QPV remplacent les zonages formés par les zones urbaines sensibles (ZUS) et les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). 1 296 quartiers sont situés en France métropolitaine, 140 dans les départements d'outre-mer et 78 en Polynésie française et à Saint-Martin.

zones les plus fragiles, en tenant compte de la faiblesse des revenus de leurs habitants et de la population du quartier (*encadré*). Ainsi, en Bretagne, la moitié des habitants des QPV vit dans un ménage disposant d'un revenu inférieur à 1 078 € par mois (*figure 2*), calculé par unité de consommation pour neutraliser la taille des ménages. Ce niveau de vie mensuel médian est

1 La part de la population vivant dans un QPV est la plus faible en Bretagne

Nombre et population des quartiers de la politique de la ville (QPV) par région
Tri par ordre décroissant de la part de la population vivant en QPV

	Nombre de QPV	Part de la population vivant en QPV (en%)	Population moyenne par QPV
Île-de-France	272	12,9	5 684
Hauts-de-France	199	11,2	3 356
Provence-Alpes-Côte d'Azur	128	10,3	3 994
France métropolitaine	1 296	7,6	3 747
Grand Est	116	7,2	3 428
France de province	1 024	6,4	3 232
Occitanie	105	6,3	3 410
Centre-Val de Loire	52	6,1	3 021
Normandie	62	5,8	3 136
Bourgogne-Franche-Comté	58	5,3	2 583
Auvergne-Rhône-Alpes	140	5,3	2 939
Corse	5	4,5	2 855
Pays de la Loire	46	4,1	3 257
Nouvelle-Aquitaine	81	3,6	2 584
Bretagne	32	2,7	2 783

Source : Insee, recensement de la population 2013.

La pauvreté dans les grandes agglomérations

2 De faibles revenus dans les quartiers de la politique de la ville

Niveau de vie médian et disparités de revenu selon les régions en 2014

Tri par ordre décroissant du niveau de vie médian dans les QPV

	Niveau de vie mensuel médian en 2014 (en €)		1 ^{er} décile du niveau de vie mensuel (D1) (en €)		9 ^e décile du niveau de vie mensuel (D9) (en €)		Rapport interdéciles (D9/D1) du niveau de vie	
	Dans les QPV	Dans l'ensemble de la population	Dans les QPV	Dans l'ensemble de la population	Dans les QPV	Dans l'ensemble de la population	Dans les QPV	Dans l'ensemble de la population
Corse	1 170	1 577	649	790	1 972	2 917	3,0	3,7
Île-de-France	1 163	1 877	632	852	2 023	3 869	3,2	4,5
Auvergne-Rhône-Alpes	1 101	1 745	653	941	1 824	3 192	2,8	3,4
France métropolitaine	1 093	1 697	630	890	1 865	3 133	3,0	3,5
Nouvelle-Aquitaine	1 091	1 666	647	919	1 811	2 920	2,8	3,2
Bretagne	1 078	1 706	636	994	1 772	2 896	2,8	2,9
Pays de la Loire	1 077	1 679	647	988	1 743	2 798	2,7	2,8
Normandie	1 071	1 658	645	923	1 735	2 834	2,7	3,1
Bourgogne-Franche-Comté	1 067	1 674	640	936	1 729	2 885	2,7	3,1
France de province	1 063	1 669	630	899	1 781	2 958	2,8	3,3
Hauts-de-France	1 062	1 568	648	837	1 774	2 767	2,7	3,3
Grand Est	1 058	1 701	635	904	1 781	3 063	2,8	3,4
Centre-Val de Loire	1 048	1 695	617	937	1 709	2 903	2,8	3,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 040	1 658	586	824	1 800	3 081	3,1	3,7
Occitanie	1 028	1 621	597	838	1 794	2 922	3,0	3,5

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

inférieur de 37 % à celui de l'ensemble des habitants de la région. Il est proche de celui des QPV de la France métropolitaine (1 093 €).

Parmi les habitants des QPV bretons, les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie mensuel supérieur à 1 772 €, soit 39 % de moins que pour les 10 % les plus aisés dans l'ensemble de la population bretonne. Le niveau de vie des 10 % les plus modestes est inférieur à 636 euros, soit 36 % de moins

que pour les 10 % les plus modestes dans l'ensemble de la population bretonne. Le rapport entre ces seuils haut et bas, dit inter-décile, fournit ainsi un indicateur d'inégalités dans les QPV (2,8) proche de sa valeur pour l'ensemble de la population bretonne (2,9). Au niveau national, les disparités de revenus, mesurées par le rapport inter-décile, ont le même ordre de grandeur au sein des QPV (3,0), alors qu'elles sont

globalement supérieures dans l'ensemble de la population (3,5).

Les prestations sociales : une part importante des ressources des habitants des QPV bretons

Les prestations sociales jouent un rôle important au sein des QPV, puisqu'elles constituent 25 % des ressources des ménages y résidant (figure 3). C'est 5 fois plus que pour l'ensemble de la population. En

3 Un rôle des prestations accentué dans les QPV bretons par rapport à ceux de France métropolitaine

Composition du revenu disponible (en %)

Tri par ordre décroissant de la part des prestations sociales dans les QPV

	Part des revenus d'activités salariée et non salariée (yc chômage)		Part de pensions, retraites et rentes		Part des revenus du patrimoine et autres revenus		Part des impôts		Part des prestations sociales		Dont prestations familiales		Dont prestations logement		Dont minima sociaux	
	Dans les QPV	Dans l'ensemble de la population	Dans les QPV	Dans l'ensemble de la population	Dans les QPV	Dans l'ensemble de la population	Dans les QPV	Dans l'ensemble de la population	Dans les QPV	Dans l'ensemble de la population	Dans les QPV	Dans l'ensemble de la population	Dans les QPV	Dans l'ensemble de la population	Dans les QPV	Dans l'ensemble de la population
Occitanie	52,7	67,6	25,7	31,1	4,7	11,2	-8,9	-16,0	25,8	6,1	6,0	2,2	8,5	1,8	11,3	2,1
Normandie	54,7	69,9	25,6	30,4	2,5	9,2	-7,9	-15,3	25,1	5,8	6,8	2,5	8,2	1,6	10,2	1,8
Hauts-de-France	57,6	72,6	22,8	27,1	3,0	8,3	-8,4	-15,4	25,0	7,4	7,1	3,0	8,0	2,0	10,0	2,4
Bretagne	53,1	67,5	26,5	31,8	3,9	11,5	-8,5	-15,8	25,0	5,0	5,9	2,3	8,4	1,3	10,7	1,4
Bourgogne-Franche-Comté	52,5	69,5	27,8	31,7	2,9	9,3	-7,9	-15,7	24,7	5,2	6,6	2,2	8,0	1,4	10,2	1,6
Centre-Val de Loire	56,6	69,4	23,9	31,4	3,0	10,1	-8,1	-16,0	24,6	5,1	7,1	2,3	8,0	1,3	9,5	1,5
Pays de la Loire	57,0	71,3	24,1	29,3	2,9	9,6	-8,4	-15,5	24,4	5,3	6,5	2,6	8,2	1,4	9,7	1,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	57,7	69,4	23,3	31,1	3,5	11,8	-8,9	-17,9	24,4	5,6	6,5	2,0	7,8	1,6	10,1	2,0
France de province	56,1	70,0	24,6	29,8	3,6	10,8	-8,6	-16,1	24,3	5,5	6,6	2,3	7,9	1,5	9,8	1,7
Grand Est	54,1	69,5	25,2	27,9	4,8	13,3	-8,3	-15,9	24,2	5,2	6,6	2,1	8,0	1,5	9,6	1,6
Nouvelle-Aquitaine	55,7	66,7	25,9	32,6	4,1	11,5	-9,1	-16,0	23,4	5,2	5,5	2,0	8,0	1,4	9,9	1,7
Auvergne-Rhône-Alpes	58,3	73,6	25,4	27,1	3,6	11,0	-8,7	-16,5	21,4	4,8	6,8	2,2	6,9	1,3	7,7	1,3
France métropolitaine	62,4	73,1	22,2	27,9	3,5	11,1	-9,5	-17,4	21,4	5,3	6,4	2,2	6,8	1,4	8,2	1,6
Corse	60,6	69,3	27,1	31,3	3,2	10,8	-9,6	-17,2	18,7	5,8	3,4	1,7	6,2	1,6	9,1	2,5
Île-de-France	74,7	83,9	17,5	21,3	3,4	12,3	-11,4	-21,9	15,8	4,4	5,9	2,0	4,8	1,2	5,0	1,2

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014

4 La pauvreté est fréquente dans les QPV bretons mais moins concentrée en leur sein

Taux de pauvreté et part de la population pauvre vivant en QPV par région en 2014

Tri par ordre décroissant de l'écart de pauvreté entre QPV et ensemble de la population

	Taux de pauvreté en QPV (en %)	Taux de pauvreté dans l'ensemble de la population (en %)	Écart (en points)	Part de la population pauvre vivant en QPV (en %)
Centre-Val de Loire	47,2	12,9	34,3	22,0
Bretagne	44,2	10,8	33,3	10,5
Pays de la Loire	44,3	11,1	33,2	15,9
Grand Est	46,1	14,2	31,9	22,4
Bourgogne-Franche-Comté	45,1	13,1	31,9	17,4
Occitanie	49,1	17,2	31,9	17,4
France de province	45,7	14,5	31,2	19,6
Normandie	44,6	13,6	31,0	18,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48,0	17,5	30,5	27,6
Nouvelle-Aquitaine	43,0	13,6	29,3	10,7
Auvergne-Rhône-Alpes	41,9	12,7	29,2	17,0
France métropolitaine	43,1	14,7	28,4	22,3
Hauts-de-France	45,7	18,3	27,4	27,4
Île-de-France	38,0	15,6	22,4	32,7
Corse	35,0	20,3	14,7	7,6

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

outre, cette part des prestations sociales est supérieure de 4 points à celle constatée pour l'ensemble des ménages des QPV métropolitains. Les minima sociaux et les allocations logement, attribués sous conditions de ressources, représentent respectivement 10,7 % et 8,4 % des revenus des ménages résidant dans les QPV de la région. À titre de comparaison, ces composantes constituent chacune un peu plus de 1 % des ressources de l'ensemble de la population bretonne.

Les revenus d'activités salariées ou non salariées et les indemnités de chômage représentent un peu plus de la moitié des revenus des habitants des QPV bretons (53,1 %). C'est beaucoup moins que pour l'ensemble de la population bretonne (67,5 %). De plus, la moindre part des revenus d'activité en Bretagne par rapport la France métropolitaine (- 6 points), du fait notamment du poids plus important des pensions, retraites et rentes dans la région, est accentuée au sein des QPV (- 9 points).

Dans les QPV, les pensions, retraites et rentes représentent un peu plus d'un quart des revenus. Cette part est inférieure de 5 points à celle de l'ensemble de la population bretonne, en raison d'une population plutôt plus jeune au sein des QPV. En revanche, le poids plus fort des pensions, retraites et rentes en Bretagne par rapport à la France métropolitaine vaut aussi pour les QPV : il y est supérieur de 4 points à celui constaté dans les QPV de France métropolitaine, comme dans l'ensemble de la population.

Les revenus du patrimoine et autres revenus sont très minoritaires au sein des QPV (4 % des revenus) et les impôts sur les revenus jouent moins que dans l'ensemble de la population (- 8,5 % contre - 15,8 %).

Une pauvreté plus présente dans les QPV bretons

Dans les QPV de Bretagne, le taux de pauvreté s'établit à 44,2 %. Cela signifie que 44,2 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté (figure 4). Le taux de pauvreté dans les QPV bretons est supérieur de 1 point à celui des QPV métropolitains. Il se situe néanmoins en-dessous du taux des QPV de province (45,7 %). En effet, l'Île-de-France présente un profil particulier : la population vivant en QPV y est nombreuse, mais moins touchée par la pauvreté (38 %).

Par ailleurs, le taux de pauvreté dans les QPV bretons est, logiquement, nettement plus fort que pour l'ensemble de la population régionale (10,8 %). La Bretagne figure avec le Centre-Val de Loire et les Pays de la

Loire parmi les régions dans lesquelles l'écart entre ces taux s'avère le plus grand.

De nets contrastes au sein des QPV bretons

Les différents QPV bretons présentent un large éventail de situations en termes de pauvreté et de revenus (figure 5).

Ainsi, le taux de pauvreté des 32 QPV s'échelonne de 34,9 % dans le quartier Bellevue à Brest à 54,6 % dans le quartier Bois du Château à Lorient. De même, les écarts de niveaux de vie sont importants. Les habitants du quartier Bellevue à Brest ont un niveau vie médian qui s'établit à 1 177 € par mois, supérieur de 20 % à celui du quartier Bois du Château à Lorient (969 € mensuels).

Les fragilités des QPV par rapport à leur environnement différent sensiblement d'une intercommunalité à l'autre

En lien avec la démarche des contrats de ville portés par les EPCI, l'analyse des situations des QPV au regard de l'intercommunalité à laquelle ils appartiennent permet un éclairage de l'ampleur du décrochage de ces quartiers par rapport à leur environnement immédiat. Le niveau de décrochage traduit les fragilités sociales de ces territoires.

Trois des 32 QPV de la région ont à la fois un niveau de vie mensuel médian inférieur à 1 000 € et plus de la moitié de leur population vivant dans un ménage pauvre. Deux d'entre eux se situent sur la commune de Vannes. **La communauté d'agglomération du Golfe du Morbihan – Vannes** est ainsi l'intercommunalité bretonne dans

laquelle le contraste entre les QPV et l'ensemble de la population s'avère le plus marqué. En effet, le niveau de vie médian de l'EPCI est élevé, puisqu'il se situe en 2^e position des EPCI bretons comptant au moins un QPV, après Rennes métropole. Dans les deux quartiers prioritaires de Vannes, le niveau de vie médian des habitants ne correspond qu'à un peu plus de la moitié (55 %) de celui de l'ensemble de la population de l'intercommunalité. De surcroît, plus de la moitié des résidents de ces deux QPV sont en situation de pauvreté alors que cette part est nettement plus faible dans l'ensemble de l'intercommunalité (10,3 %), en deçà de la moyenne régionale (10,8 %).

Ce fort contraste vaut également pour **la communauté d'agglomération de Concarneau Cornouaille et la communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique**. Dans le quartier de Kerandon à Concarneau, 48 % des personnes vivent sous le seuil de pauvreté, alors que le taux de pauvreté dans l'intercommunalité dans son ensemble est de 10 %. Dans le quartier Gumenen Goaner – Parco Pointer situé à Auray, le taux de pauvreté s'établit à 46,9 %, soit un écart de 37 points par rapport à l'ensemble de l'intercommunalité. De plus, dans ces deux quartiers, le niveau de vie médian est inférieur de près de 40 % à celui de l'intercommunalité les englobant. Le quartier de la Fontaine des Eaux à Dinan présente une situation intermédiaire de décrochage par rapport à **la communauté d'agglomération de Dinan**. Dans ce quartier, 45,9 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, soit 35 points de plus que dans l'ensemble de l'intercommunalité. Le niveau de vie médian à la Fontaine des eaux

(1 058 € mensuels) est proche de celui de l'ensemble des QPV bretons et le différentiel par rapport à l'intercommunalité (37 %) similaire au différentiel global en Bretagne. À l'opposé, d'autres intercommunalités présentent des contrastes plus faibles relativement à leurs QPV. **Saint-Malo Agglomération, la communauté de communes du Pays de Redon et la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale** figurent parmi celles-ci. Les taux de pauvreté et niveau de vie médian au sein des QPV s'y distinguent le moins par rapport à l'ensemble de la population. En particulier, les QPV concernés, au nombre de trois, ont un taux de pauvreté inférieur à 40 %, parmi les plus faibles des QPV bretons qui, bien que demeurant important, s'écarte le moins du taux calculé au niveau de l'intercommunalité (entre 25 et 28 points).

Certaines intercommunalités plus importantes regroupent plusieurs QPV. Pour celles-ci, les QPV peuvent présenter de fortes disparités en termes de pauvreté et de revenus.

Les contrastes entre quartiers sont extrêmes au sein de la communauté d'agglomération de Lorient et de Brest métropole

Brest métropole et la communauté d'agglomération de Lorient, intercommunalités de taille similaire, avec un peu plus de 200 000 habitants, sont aussi celles possédant le plus grand nombre de quartiers prioritaires (respectivement 7 et 6). Chacune de ces deux intercommunalités présente également les différences les plus fortes entre leurs quartiers prioritaires, en termes de niveau de vie médian comme de taux de pauvreté.

À Lorient, le quartier Bois du Château a le taux de pauvreté le plus fort (54,6 %) des QPV bretons, alors que ce taux est nettement plus faible (à peine 39,6 %) et inférieur à moyenne des QPV bretons dans le quartier Centre Ville, Kerfrehour à

Lanester. Le niveau de vie médian de leurs habitants diffère de façon tout aussi nette : il est très faible à Bois du Château (969 € par mois), inférieur de 15 % à celui du quartier de Lanester Centre Ville, Kerfrehour.

À Brest, le quartier Bellevue est le plus peuplé des QPV de l'intercommunalité, avec plus de 7 000 habitants. Son taux de pauvreté y est le plus faible (34,9 %) de l'ensemble des QPV bretons et son niveau de vie médian le plus élevé (1 177 €). À l'opposé, les quartiers Kerangoff Loti, Lambezellec Bourg et Kerourien ont des taux de pauvreté de 45 à 46 %, soit un écart de 10 à 11 points par rapport à Bellevue. Les niveaux de vie médians dans ces trois quartiers sont également plus faibles, inférieurs d'environ 10 % à celui de Bellevue.

Dans une moindre mesure, les quatre QPV de la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc Armor présentent également des différences en termes de pauvreté et de revenus. En effet, 48,6 % des habitants du quartier Le Plateau-Europe-Balzac vivent sous le seuil de pauvreté, alors que cette proportion est inférieure de 9 points au Point du Jour (39,3 %). De même, le niveau de vie médian au Plateau-Europe-Balzac (1 034 € par mois) est inférieur de 8 % à celui du Point du Jour.

Rennes métropole est deux fois plus peuplée que les deux autres plus grandes agglomérations (Brest métropole et la communauté d'agglomération de Lorient). Elle héberge plus d'un tiers (33 000) des habitants des QPV de la région. Le nombre d'habitants de ses cinq QPV est très variable : par exemple, le quartier du Blossne compte plus de 11 000 habitants, contre un peu moins de 1 300 pour Cleunay. En termes de revenus, Rennes métropole figure parmi les intercommunalités pour lesquelles les écarts entre QPV sont les moins prononcés. Tandis que le taux de pauvreté va de 44,5 % à Villejean à 48,4 % à Maurepas, les écarts de niveau de vie entre les cinq quartiers ne dépassent pas 5 %, entre Maurepas (1 037 €) et Les

Cloteaux Champs Manceaux (1 094 €). Dans leur ensemble, le taux de pauvreté des cinq QPV de Rennes métropole (45,6 %) s'avère toutefois supérieur à la moyenne des QPV de la région (44,2 %) et le niveau de vie inférieur.

Dans la **communauté d'agglomération Lannion-Trégor**, les deux quartiers Ar Santé-Les Fontaines et Ker Uhel abritent chacun moins de 1 000 habitants. De taille similaire, les écarts entre ces deux quartiers en termes de pauvreté comme de niveau vie sont également de faible ampleur. Enfin, ils présentent une situation intermédiaire de décrochage par rapport à l'ensemble de l'intercommunalité.

En Bretagne, les QPV concentrent moins que dans les autres régions les situations de pauvreté

Bien que les fragilités sociales se retrouvent plus fréquemment dans les QPV, ces territoires ne concentrent pas les situations de pauvreté. C'est particulièrement le cas en Bretagne, dans laquelle les QPV abritent seulement un dixième (10,5 %) de la population régionale en situation de pauvreté. En outre, cette part est nettement plus faible qu'au niveau national (22,3 %).

La moindre concentration de la population pauvre dans les QPV bretons est à mettre en regard du moindre nombre de quartiers identifiés et de la faible part de population vivant en leur sein. Cela reflète la mixité sociale en Bretagne, où les situations de pauvreté se répartissent de façon plus homogène sur le territoire que dans les autres régions. C'est notamment le cas par rapport à la région des Pays de la Loire. Faiblement touchée par la pauvreté comme la Bretagne, cette région compte néanmoins 46 QPV qui représentent 4,1 % de sa population, contre 2,7 % en Bretagne. À taux de pauvreté équivalents dans ses QPV, la région des Pays de la Loire concentre une part nettement plus élevée de population pauvre au sein de ses QPV (16 %). ■

Indicateurs de suivi du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS)

Auteur : Insee

La moindre pauvreté monétaire en Bretagne va de pair avec l'inclusion sociale. La Bretagne se situe à ce titre dans une situation plutôt favorable. Toutefois, les situations ne sont pas homogènes pour chacun des départements bretons. Le moindre accès aux droits, aux biens essentiels et aux soins, la précarité sur le marché du travail et les difficultés de logement compromettent l'inclusion sociale, s'imbriquent fortement et peuvent se conjuguer. Identifier les fragilités des départements permet d'y adapter les politiques sociales déclinées dans le cadre du Plan Pluriannuel contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale (PPPIS). Les problématiques de réduction des inégalités et d'amélioration de la situation des travailleurs modestes se placent ainsi au cœur des objectifs du PPPIS (*encadré*).

Moins de situations de pauvreté en Bretagne parmi les populations les plus fragiles

En Bretagne, le taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfants s'établit à 13,4 % (*figure 1*). Sans prélèvements directs et prestations sociales, il serait plus élevé de 10,3 points. La politique sociale, par ces effets redistributifs, réduit ainsi les inégalités de revenus. Cette réduction est accentuée parmi les enfants. L'effet de ces transferts (- 11,9 points) est proche de celui de la France métropolitaine (- 12,8 points). En 2014, en Bretagne, 14,8 % des enfants de moins de 18 ans vivent ainsi dans un ménage pauvre. Cette part est la plus faible de toutes les régions métropolitaines et est inférieure de 7 points à la moyenne nationale. Sans prise en compte des prestations sociales et impôts, la proportion d'enfants pauvres s'élèverait à 26,7 % en Bretagne et 34,4 % en France métropolitaine. Bien que l'Ille-et-Vilaine et le Finistère présentent à ce titre une situation plus favorable que les Côtes-d'Armor et le Morbihan, les écarts entre départements bretons sont de faible ampleur. Ils figurent ainsi tous les quatre parmi les 15 départements métropolitains les moins touchés par la pauvreté, que ce soit globalement, au sein des familles avec enfants ou parmi les enfants.

Dans la région, 8,9 % des ménages déclarant principalement des revenus d'activité en 2014 se situent sous le seuil de pauvreté. Les Pays de la Loire (8,7 %) et la Bretagne

présentent les proportions régionales les moins élevées, inférieures de 2 points au niveau métropolitain. Là aussi, l'Ille-et-Vilaine et le Finistère se distinguent quelque peu en présentant des taux de pauvreté parmi les ménages actifs légèrement inférieurs à ceux des Côtes-d'Armor et du Morbihan.

Outre le taux de pauvreté, une autre manière d'appréhender la situation des personnes pauvres consiste à rapporter leur niveau de vie médian au seuil de pauvreté. Plus l'écart est grand, plus la pauvreté est considérée comme intense. En Bretagne, le niveau de vie médian des personnes pauvres est ainsi inférieur de 19 % au seuil de pauvreté. La pauvreté parmi les bénéficiaires de minima sociaux s'avère plus intense (22 %), et le serait encore davantage sans les aides qu'ils perçoivent. Cette intensité varie peu selon les régions (de 21 à 24 %) et d'un département breton à l'autre.

Un marché du travail favorable en Bretagne, mais des disparités entre départements

En Bretagne, le taux de chômage s'établit à 7,4 % de la population active au 4^e trimestre 2017. Il est nettement inférieur au niveau national (8,9 % en France métropolitaine) et parmi les plus faibles des régions françaises, après les Pays de la Loire. Les demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B et C à Pôle emploi représentent 12,9 % de la population en âge de travailler en Bretagne en 2016. Parmi ces demandeurs d'emploi, un peu moins de la moitié (46 %) sont inscrits sur les listes depuis un an ou plus. La Bretagne se différencie peu du niveau métropolitain de ce point de vue.

Au regard de ces indicateurs de suivi du PPPIS, l'Ille-et-Vilaine bénéficie d'une situation quant au marché du travail nettement plus favorable que les Côtes-d'Armor et le Morbihan. Le Finistère se situe en position intermédiaire, proche de la moyenne régionale.

Favoriser l'accès à un emploi durable à la suite d'un emploi de transition en contrat aidé constitue l'un des objectifs prioritaires du PPPIS. En Bretagne en 2015, un peu plus de la moitié (52 %) des bénéficiaires d'un contrat d'initiative emploi déployé dans le secteur marchand ont obtenu ensuite un emploi durable. Dans le secteur non marchand, les effets s'avèrent moins forts :

PPPIS

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS) a été adopté le 21 janvier 2013. Il est quinquennal et met en avant 69 mesures relatives à différentes thématiques : accès aux droits et aux biens essentiels, emploi, travail et formation professionnelle, logement/hébergement, santé, accès aux soins, familles, enfance, réussite éducative, inclusion bancaire et lutte contre le surendettement, gouvernance des politiques de solidarité.

Le tableau de bord repose sur une série d'indicateurs de suivi retenus par un groupe national associant l'Insee, la Drees et les DRJSCS¹. Ils sont déclinés aux niveaux national, régional et départemental.

1- cf. Rapport du groupe de travail DREES/INSEE/DRJSCS sur les indicateurs locaux de suivi du PPPIS (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1381124>)

dans un quart des cas, les contrats d'accompagnement ont débouché sur un emploi. Par ailleurs, ces résultats sont proches de ceux enregistrés au niveau national, aussi bien dans le marchand que dans le non marchand.

Logement : la Bretagne moins exposée aux situations extrêmes

En Bretagne, la moitié des ménages percevant une aide au logement consacre en 2016 plus de 18 % de son budget pour se loger. Ce taux d'effort médian est proche du niveau métropolitain et varie très peu entre départements de la région. Facteur décisif d'inclusion ou d'exclusion sociale, le logement peut engendrer de grandes difficultés financières pour les ménages modestes.

Dans la région, 46 % des dossiers de surendettement déposés en 2017 portent ainsi sur des impayés d'énergie (électricité, gaz, chauffage, eau), contre 40 % en France. Cette part atteint 48 % en Ille-et-Vilaine et est un peu moins marquée (43 %) dans le Finistère.

Deux situations d'extrême précarité font également l'objet d'une attention particulière dans le cadre du PPPIS : l'expulsion locative et le retour dans un logement ordinaire des personnes accueillies en centre d'hébergement. En Bretagne, 6,7 décisions d'expulsions locatives sont prononcées

1 Tableau de bord des indicateurs de suivi du PPPIS en Bretagne

		Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métropolitaine
Pauvreté, accès aux droits et aux biens essentiels	Taux de pauvreté monétaire à 60 % en 2014 (en %)	11,7	10,4	10,5	11,2	10,8	14,7
	Taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfants en 2014 avant impact socio-fiscal (en %)	26,0	22,9	22,2	25,0	23,7	30,6
	Taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfants en 2014 après impact socio-fiscal (en %)	14,9	12,6	12,6	14,5	13,4	19,5
	Taux de pauvreté des enfants en 2014 avant impact socio-fiscal (en %)	29,4	25,9	25,0	28,2	26,7	34,4
	Taux de pauvreté des enfants en 2014 après impact socio-fiscal (en %)	16,5	13,9	13,9	16,0	14,8	21,6
	Part des ménages pauvres parmi ceux dont l'origine principale des revenus déclarés est constituée de revenus d'activité salariée ou non salariée en 2014 (en %)	9,7	8,6	8,5	9,2	8,9	10,6
	Intensité de la pauvreté des bénéficiaires de minima sociaux en 2014 (en %)	21	22	22	22	22	23
Emploi, travail	Taux de chômage localisé au 4 ^e trimestre 2017 (en %)	7,9	7,7	6,6	7,9	7,4	8,9
	Part des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C dans la population en âge de travailler en 2016 (en %)	13,6	13,0	12,1	13,5	12,9	13,4
	Part des demandeurs d'emploi de longue durée dans la population en âge de travailler en 2016 (en %)	6,3	6,0	5,3	6,2	5,9	6,0
	Taux de sortie en emploi durable des bénéficiaires de contrats aidés dans le secteur marchand en 2015 (en %)	nd	nd	nd	nd	52	53*
	Taux de sortie en emploi durable des bénéficiaires de contrats aidés dans le secteur non marchand en 2015 (en %)	nd	nd	nd	nd	25	26*
Logement	Taux d'effort médian des allocataires d'une aide au logement en 2016 (en %)	18,3	18,0	18,5	18,4	18,3	18,6
	Part des dossiers de surendettement avec impayés d'énergie en 2017 (en %)	46	43	48	45	46	40*
	Nombre de décisions d'expulsions locatives pour 1 000 ménages locataires en 2016 (en %)	7,1	6,9	6,8	5,7	6,7	11,1
	Taux de sortie vers un logement ordinaire des personnes hébergées en centre d'hébergement en 2012 (en %)	nd	nd	nd	nd	34	28
Santé	Taux de recours à la CMU-C en 2014 (en %)	60,9	55,9	66,3	56,0	60,1	64,0
	Taux de recours aux soins dentaires en 2014 (en %)	42,3	43,2	45,2	42,3	43,5	40,6
	Taux de recours aux soins dentaires parmi les bénéficiaires de la CMU-C en 2014 (en %)	39,8	39,3	40,4	40,1	40,0	37,9
Famille, enfance	Part des enfants pauvres de moins de 3 ans dont les parents déclarent une déduction fiscale relative au mode de garde en 2014 (en %)	18,5	19,8	15,2	17,2	17,4	11,2
	Taux de scolarisation à 2 ans en 2016 (en %)	26,5	37,4	25,2	37,4	31,2	11,9
	Taux de retard à l'entrée en 6e en 2017 (en %)	8,0	6,4	6,5	8,4	7,2	8,0
	Part d'élèves demi-pensionnaires ou internes dans le second degré à la rentrée 2016 (en %)	91,5	82,0	86,4	86,3	83,7	70,8
Inclusion bancaire et surendettement	Nombre de dossiers de surendettement déposés en 2016 auprès de la Banque de France	1 616	2 457	2 873	1 885	8 831	194 194
	Nombre de dossiers de surendettement déposés en 2016 pour 100 000 habitants de 15 ans et plus	326	326	338	305	325	368

* France entière.

nd : données non disponibles.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2014 ; Pôle emploi-Dares, STMT 2016 ; MENESR-DEPP ; Insee, RP2014 exploitation principale ; Insee, Estimations de population ; Insee, Taux de chômage localisés ; Ministère de la justice/SG/SDSE, Répertoire général civil 2016 ; Banque de France, enquête typologique 2017 ; ASP-Dares ; CNAF ; DREES, Enquête ES 2012 ; Cnamts - SNIIR-AM, datamart DCIR ; Fonds CMU.

pour 1 000 ménages locataires en 2016. Selon ce critère, la Bretagne figure parmi les régions les moins concernées, après la Corse. Calculé sur l'ensemble des régions de métropole, le ratio est nettement plus élevé (11,1). Il varie assez peu entre les départements bretons, de 5,7 dans le Morbihan à 7,1 dans les Côtes-d'Armor. La situation s'avère aussi favorable pour les sorties de centres d'hébergements. Parmi les personnes accueillies dans ces

établissements en 2012, un tiers d'entre elles (34 %) en sont parties pour s'installer dans un logement ordinaire. C'est une proportion plus élevée qu'au niveau national (28 %).

Santé : moindre recours à la CMU complémentaire en Bretagne, surtout dans le Morbihan

En Bretagne, en 2014, 39,9 % des bénéficiaires potentiels ne recourent pas à la

couverture maladie universelle complémentaire (*définitions*). C'est 4 points de plus qu'en France métropolitaine. Le taux de recours à la CMU-C classe ainsi la Bretagne au 3^e rang le plus faible des régions, après la Corse et l'Île-de-France. Par départements bretons, le recours à la CMU-C s'avère plus développé en Ille-et-Vilaine (66,3 %) et nettement plus faible dans le Finistère (55,9 %) et le Morbihan (56,0 %).

Le renoncement peut aussi porter plus directement sur les soins, notamment dentaires, essentiellement pour des motifs financiers. Le taux de recours aux soins dentaires en Bretagne en 2014 s'établit à 43,5 % contre 40,6 % en France métropolitaine. Ce taux est plus élevé en Ille-et-Vilaine (45,2 %) et plus faible dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan (42,3 %). Les bénéficiaires de la CMU-C recourent moins fréquemment à ces soins (40 %), malgré cette couverture. Pour cette population, le taux de recours s'avère toutefois supérieur de 2 points à celui de la France métropolitaine et varie très peu d'un département breton à l'autre.

Taux d'accès élevé aux modes de garde pour les familles pauvres et forte scolarisation des enfants de 2 ans

Le volet familles et enfance du PPPIS identifie comme une mesure prioritaire l'accès aux modes de gardes existants (crèche, garde à domicile, assistante maternelle) pour les enfants de moins de 3 ans issus de familles précaires. Il s'agit notamment de favoriser l'accès à l'emploi pour les parents. La part des enfants pauvres de moins de 3 ans dont les parents déclarent une déduction fiscale relative au mode de garde en 2014 s'établit à 17,4 % en Bretagne, soit 6 points de plus qu'au niveau France métropolitaine. La Bretagne et les Pays de la Loire sont les deux régions de France métropolitaine où l'accès aux modes de garde d'enfants est le plus élevé pour les familles pauvres.

L'accueil précoce en milieu scolaire constitue ensuite un premier levier de lutte contre l'échec scolaire. Il facilite également la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale pour les parents. À la rentrée scolaire 2016, 31 % des enfants de deux ans sont scolarisés en Bretagne. C'est presque trois fois plus qu'au niveau national. La Bretagne se situe là aussi au 1^{er} rang des régions, devant les Hauts-de-France (27 %). Avec 37 % d'enfants de 2 ans scolarisés, les départements du Finistère et du Morbihan se placent nettement devant les Côtes-d'Armor (27 %) et l'Ille-et-Vilaine (25 %). L'importance du réseau des écoles privées en Bretagne explique en partie cette situation.

Faible retard à l'entrée en 6^e et taux d'accès élevé à la restauration scolaire pour les collégiens et lycéens

À la rentrée 2017, 7,2 % des élèves de la région entrés en sixième ont au moins un an de retard. Le parcours scolaire dans le 1^{er} degré est ainsi légèrement plus fluide qu'au niveau national (8 % de retard à l'entrée en 6^e). Néanmoins, les situations diffèrent à nouveau d'un département à l'autre. Si le Finistère et l'Ille-et-Vilaine ont des taux de retard proches de 6 %, ils avoisinent 8 % dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan. Favoriser l'accès à la restauration scolaire en rendant effectif le principe de non-discrimination figure également parmi les mesures prioritaires du PPPIS. La garantie d'un repas complet et équilibré par jour est ainsi

considérée comme un levier favorisant la santé publique et l'équité sociale. En Bretagne, près de 84 % des élèves des collèges et lycées sont demi-pensionnaires ou internes à la rentrée 2016, soit 13 points de plus qu'au niveau national. L'accès à la restauration scolaire dans le second degré varie de 82 % des élèves dans le Finistère à 92 % dans les Côtes-d'Armor.

La Bretagne moins touchée par le surendettement

En Bretagne, 8 800 dossiers de surendettement ont été déposés en 2016. Avec 325 dossiers pour 100 000 habitants de 15 ans ou plus, cette part est moins élevée qu'en France métropolitaine (368). Elle varie de 305 dossiers pour 100 000 habitants dans le Morbihan à 338 en Ille-et-Vilaine. Le PPPIS identifie la nécessité d'une véritable politique de prévention du surendettement. Il s'agit d'éviter la dégradation irréversible des conditions de vie des personnes concernées. Une personne est surendettée quand elle n'arrive plus, malgré ses efforts, et de façon durable, à rembourser ses crédits et ses dettes non professionnelles. La notion de surendettement est subjective pour un ménage : c'est à lui de faire la démarche de déclaration auprès de la Banque de France. ■

Emploi et précarité

Auteur : Insee

Le Plan Pluriannuel contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale (PPPIS) permet d'identifier certaines fragilités (pauvreté et accès aux droits essentiels, emploi-travail, logement-hébergement, santé, réussite éducative, inclusion bancaire et surendettement). En complément, il existe d'autres éléments pouvant montrer d'autres formes de précarité.

Le premier d'entre eux est l'accès à l'emploi qui est un facteur essentiel d'insertion et de prévention de la pauvreté (figure 1).

L'accès à l'emploi plus difficile à l'ouest de la région

En 2014, en Bretagne, la part des personnes se déclarant au chômage au sens du recensement de la population est de 10,1 % des actifs, inférieur de 1 point au niveau national.

Cette part est plutôt plus élevée dans l'ouest de la région. La part des personnes se déclarant au chômage dépasse ainsi les 13 % dans les communautés de communes des Monts-d'Arrée et de Douarnenez, dans Brest métropole et dans l'agglomération de Lorient.

C'est également vrai dans l'ouest des Côtes-d'Armor, la part des personnes se déclarant au chômage est proche de 13 % dans les communautés d'agglomération de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat et de Lannion-Trégor. Ces deux EPCI sont limitrophes de celui des Monts-d'Arrée Communauté.

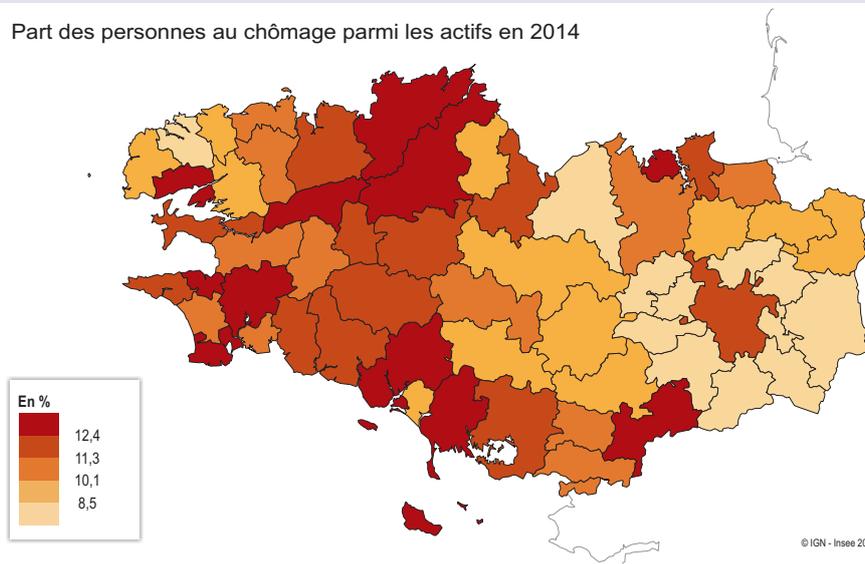
À l'inverse, à l'est de la région, la part des personnes au chômage ne dépasse pas 8 % dans la couronne rennaise.

Plus d'emplois à durée limitée en Centre Bretagne et sur le littoral

Utilisées pour répondre aux besoins d'ajustement des entreprises, les formes particulières d'emploi, dites à durée limitée (CDD, intérim, emplois aidés, apprentissage), peuvent s'accompagner de situations précaires pour les travailleurs concernés. Néanmoins, ces contrats peuvent également faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées du travail. En Bretagne, comme pour l'ensemble de la France, 16 % des salariés travaillant en 2014 ont un contrat de ce type. De fortes disparités existent entre les communautés de communes de la région. La part des

1 L'accès à l'emploi plus difficile à l'ouest de la région

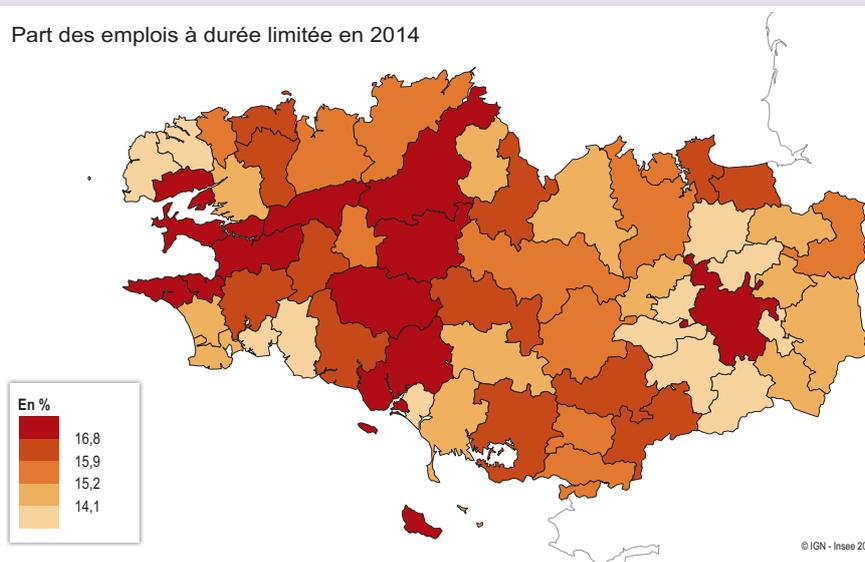
Part des personnes au chômage parmi les actifs en 2014



Source : Insee, RP 2014.

2 Plus d'emplois à durée limitée en Centre Bretagne et sur le littoral

Part des emplois à durée limitée en 2014



Source : Insee, RP 2014.

emplois à durée limitée y varie de 11 % à 22,5 % (figure 2).

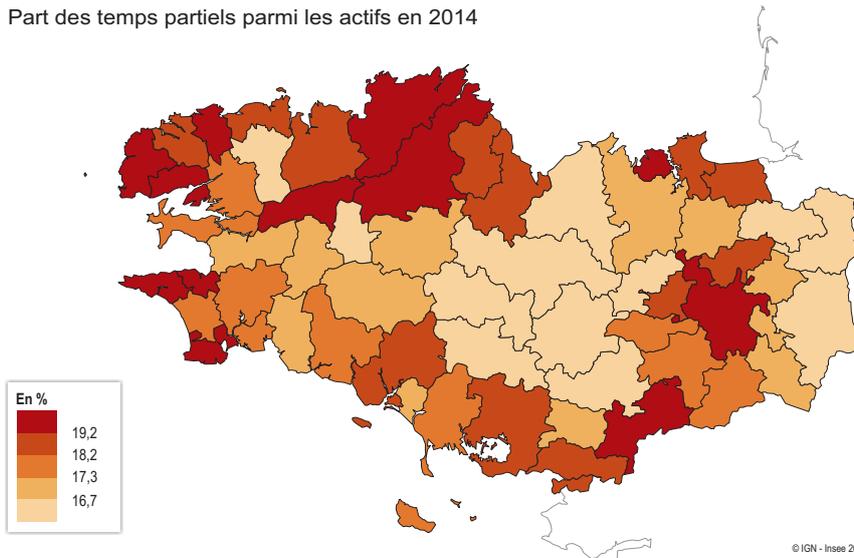
Elle est supérieure à 20 % dans quatre EPCI de l'ouest de la Bretagne : Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, Belle-Ile-en-Mer, Brest métropole et Pleyben-Châteaulin-Porzay.

La proportion plus importante d'emplois à durée limitée à Brest et, à un degré moindre, à Rennes, résulte notamment de la présence d'étudiants, exerçant pour une partie d'entre eux des « petits boulots ».

Pour les EPCI de Pleyben et Crozon, situés à l'extrême pointe du Finistère, le tourisme constitue l'un des moteurs de l'économie locale en termes d'emploi : ces deux intercommunalités font partie des territoires littoraux bretons dont l'emploi salarié touristique, souvent saisonnier, représente plus de 10 % de l'emploi salarié total, à rapporter à 5 % en moyenne pour l'ensemble de la région.

3 Des temps partiels plus nombreux sur le littoral

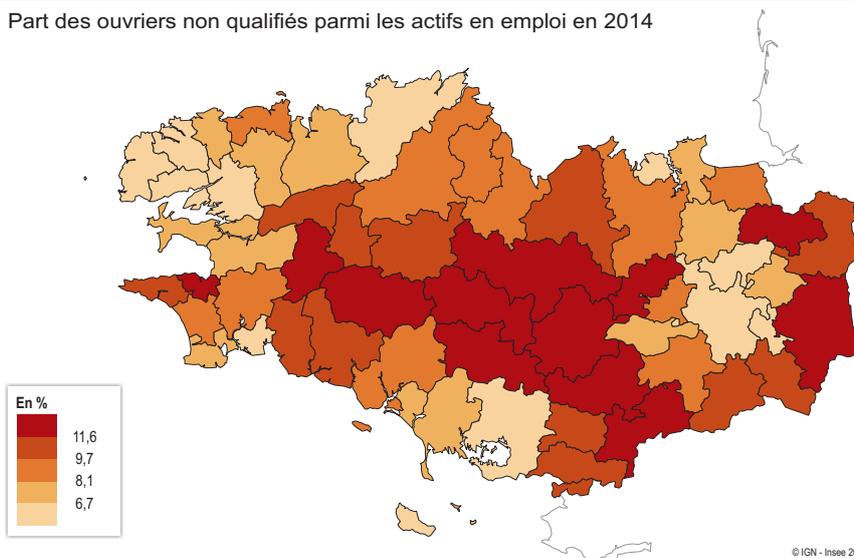
Part des temps partiels parmi les actifs en 2014



Source : Insee, RP 2014.

4 Des ouvriers non qualifiés dans les territoires axés sur l'agroalimentaire

Part des ouvriers non qualifiés parmi les actifs en emploi en 2014



Source : Insee, RP 2014.

Des temps partiels plus nombreux sur le littoral

Lorsque le temps partiel est subi, il peut s'accompagner de situations précaires, d'un point de vue salarial mais aussi social. Il peut aussi être choisi, et relève dans ce cas d'arbitrages individuels. En Bretagne, la part des actifs travaillant à temps partiel est de 18,4 %, proche du niveau national. Les femmes représentent 80 % des temps partiels enregistrés dans la région.

Dans huit EPCI bretons, la part d'actifs à temps partiel dépasse 20 % (figure 3). Pour six d'entre eux, des communautés de communes littorales, cela s'explique notamment par le caractère saisonnier de l'activité touristique ou de certaines récoltes agricoles, avec des emplois souvent à temps partiel. Il s'agit du Pays Bigouden Sud (21 %), de Lannion-Trégor Communauté (21 %), de la Côte d'Émeraude (21 %), du Pays d'Iroise, du Cap Sizun – Pointe du Raz et de Lesneven Côte des Légendes. Le temps partiel est également

plus répandu dans les deux métropoles bretonnes, Brest et Rennes : les activités de services y sont en effet surreprésentées et de nombreux étudiants y exercent une petite activité salariée.

Des ouvriers non qualifiés dans les territoires axés sur l'agroalimentaire

En Bretagne, 8 % des actifs en emploi sont ouvriers non qualifiés, soit un peu plus qu'au niveau national (7 %). Ces ouvriers non qualifiés se retrouvent dans le centre de la Bretagne, en lien avec le poids dans ce territoire de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire. En effet, de part la nature des activités, les métiers exercés y sont plutôt moins qualifiés. Dans cinq communautés de communes de ce Centre Bretagne, la part d'ouvriers non qualifiés dépasse 13 % (figure 4) : Couesnon Marches de Bretagne, Loudéac Communauté, Centre Morbihan communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté et Haute-Cornouaille. Des entreprises agroalimentaires, comme par exemple Abéra, Armor Protéines, La Mère Poulard (CC Couesnon Marches de Bretagne), Kermené (CC Loudéac Communauté Bretagne Centre), Jean Floc'h, Celvia (CC Centre Morbihan Communauté), Entremont, Celvia (CC de l'Oust à Brocéliande Communauté), Socopa viandes et Bretagne saumon (CC de Haute-Cornouaille) y sont implantées.

A contrario, dans certaines communautés de communes, on comptabilise au plus 6 % d'ouvriers non qualifiés. L'agglomération de Vannes et les EPCI littoraux du Pays Fouesnantais, de la Côte d'Émeraude, de Belle-Île-en-Mer et du Pays d'Iroise regroupent ainsi une faible part d'ouvriers non qualifiés. Les deux métropoles bretonnes, Rennes et Brest, sont également dans ce cas, bénéficiant d'une plus forte proportion d'activités qualifiées, notamment celles de cadres des fonctions métropolitaines.

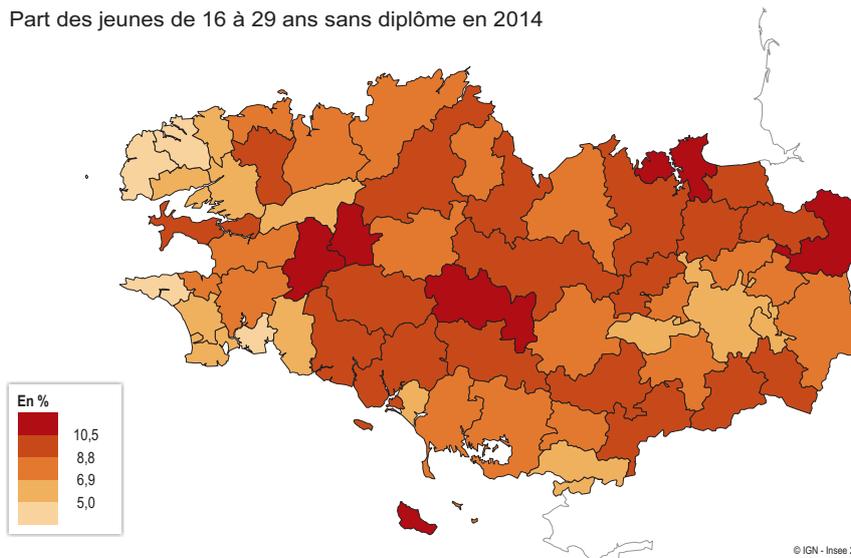
Peu de jeunes sans diplôme à proximité des métropoles bretonnes

Le décrochage scolaire¹ constitue un facteur de précarité sociale pour les populations jeunes. En Bretagne, 8 % des 16 à 29 ans possèdent au mieux le brevet des collèges, alors qu'ils sont 10 % en France métropolitaine. La Bretagne figure ainsi parmi les régions où cette proportion est la plus faible. Cependant, dans certaines

1- Le fait de sortir du système éducatif sans qualification

5 Peu de jeunes sans diplôme à proximité des métropoles bretonnes

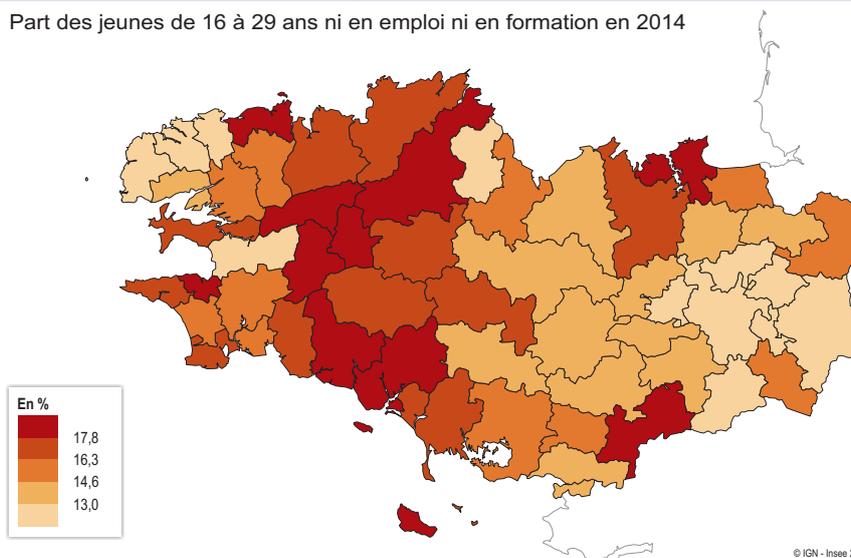
Part des jeunes de 16 à 29 ans sans diplôme en 2014



Source : Insee, RP 2014.

6 Les jeunes sans emploi et hors formation principalement dans le centre-ouest de la Bretagne

Part des jeunes de 16 à 29 ans ni en emploi ni en formation en 2014



Source : Insee, RP 2014.

communautés de communes, ce taux dépasse 10 % (figure 5). Il s'agit des EPCI de Poher Communauté, de Fougères, du Pays de Saint-Malo, de Pontivy Communauté, de Haute-Cornouaille, de la Côte d'Émeraude, de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat, de Loudéac Communauté – Bretagne Centre et du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel. Ces territoires se situent principalement en Centre Bretagne et dans le nord de l'Ille-et-Vilaine, où les dispositifs de formation sont moins présents. C'est aussi dans ces territoires que l'on trouve une grande partie des entreprises recourant plus fréquemment à de la main d'œuvre peu qualifiée.

Les jeunes sans emploi et hors formation principalement dans le centre-ouest de la Bretagne

Le plus ou moins grand éloignement des jeunes vis-à-vis du marché du travail peut constituer un facteur de fragilité sociale. Pour appréhender cet éloignement, on peut identifier les personnes ni en emploi, ni en études, ni en formation, en général désignés par l'acronyme Neet (Neither in Employment nor in Education or Training).

En Bretagne, 15,1 % des jeunes de 16 à 29 ans sont des Neet (17,9 % en France métropolitaine). Leurs profils sont très divers : certains sont en recherche de leur premier emploi, d'autres sont des chômeurs ou des jeunes inactifs découragés par l'évolution du marché du travail. Les jeunes ni en emploi ni en formation ont plus souvent de bas niveaux de diplôme, même si 30 % d'entre eux possèdent un diplôme supérieur au Bac. Un quart de ces Neet dispose d'un diplôme de niveau inférieur ou égal au brevet des collèges.

Ces jeunes résident fréquemment dans les territoires du Centre Bretagne dans lesquels d'autres facteurs de précarité jouent aussi, comme par exemple le taux de chômage, supérieur à la moyenne régionale.

La part de jeunes ni en emploi ni en formation dépasse les 20 % dans 5 EPCI : Poher Communauté, Haut-Léon Communauté, Douarnenez Communauté, Haute Cornouaille et Pays de Quimperlé (figure 6).

Globalement, la part des Neet dans la population jeune est plus élevée dans l'ouest de la région. Le Pays de Redon et Saint-Malo Agglomération ont également près de 20 % de Neet. ■

Santé et précarité

Auteurs : Agence régionale de santé de Bretagne (ARS) et Conseil départemental du Morbihan (CD56)

Maladie, handicap, dépendance

Eux-mêmes influencés par des déterminants sociaux, les modes de vie (alimentation, consommation d'alcool et de tabac, sédentarité, ...), l'environnement, les conditions de vie et de travail actuels et passés ont un impact sur l'état de santé des populations. Ils dessinent une cartographie contrastée de la prévalence de la maladie, du handicap et de la dépendance en Bretagne.

Maladies chroniques

Le poids des maladies chroniques est de plus en plus important dans la population, du fait de l'allongement de la durée de vie, du vieillissement de la population et de l'évolution de nos modes de vie. Leur apparition augmente avec l'âge et les hommes ont un risque plus élevé que les femmes. La répartition des personnes en affection de longue durée est inégale sur le territoire : l'agglomération rennaise est moins concernée, de même que l'ouest du Finistère. Le centre de la Bretagne, le Morbihan et les Côtes-d'Armor sont plus touchés, ainsi que la frange littorale de la région (*figures 1 et 2*).

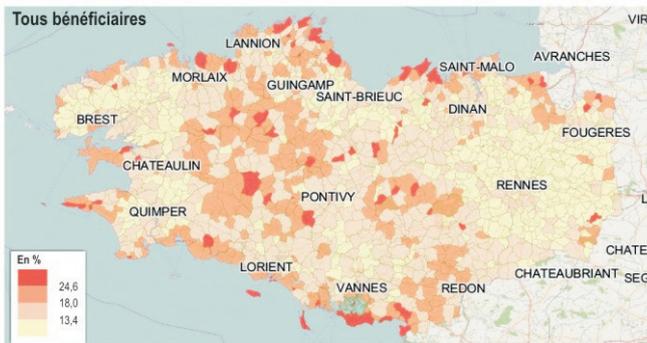
D'après la méthodologie développée par la Cnam-TS (cartographie des pathologies et des dépenses), plus d'un Breton affilié au régime général de l'Assurance maladie sur trois (34,6 %) a été soigné en 2015 pour une pathologie chronique. Cette proportion augmente avec l'âge et dépasse 90 % pour les 75 ans ou plus.

Méthodologie

Affections de Longue Durée (ALD) : En cas d'affection comprenant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, le Code de la sécurité sociale prévoit la suppression du ticket modérateur normalement à la charge des assurés. La liste de ces 30 affections dites de « longue durée » est établie par décret. Une ALD donne lieu à un remboursement intégral des soins.

Cartographie des pathologies et des dépenses : Méthodologie développée par la CnamTS permettant de repérer pour chaque bénéficiaire du régime général de l'assurance maladie la présence de 55 pathologies chroniques sur la base d'algorithmes croisant les données ALD, les données d'hospitalisation (PMSI), les données de remboursement d'actes ou médicaments spécifiques (feuilles de soin).

1-2 Part (non standardisée) des personnes en affection de longue durée (ALD)

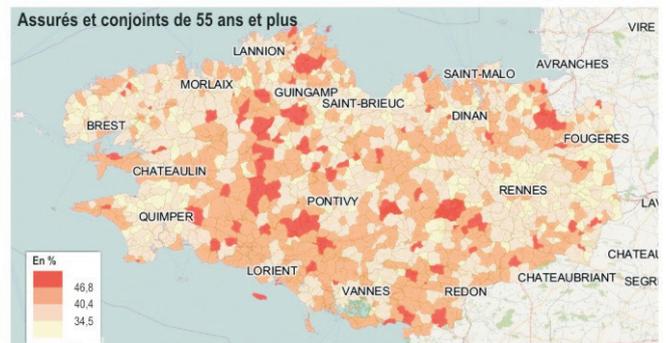


Ratio : nombre de bénéficiaires en Affection Longue Durée / nombre de bénéficiaires (assurés et ayants droit) du régime général (millésime : 2016).

Champ : régime général.

Note : carte et données issues de l'Observatoire des Fragilités Grand Nord.

Source : Cnam, SIAM, ERASME.



Ratio : nombre d'assurés et conjoints en Affection Longue Durée / nombre d'assurés et conjoints inter-régime (millésime : 2015).

Champ : inter-régime.

Note : carte et données issues de l'Observatoire des Fragilités Grand Nord.

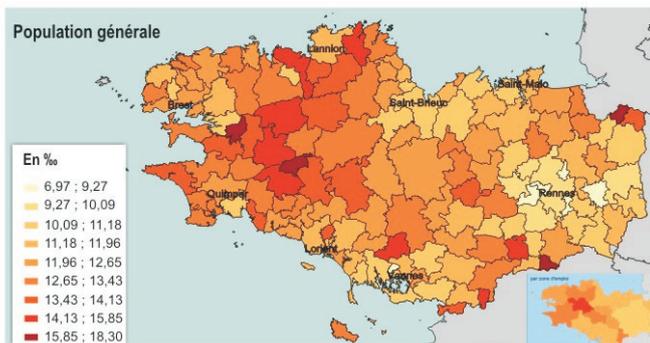
Source : CNAV, SNSP, MSA.

Décès

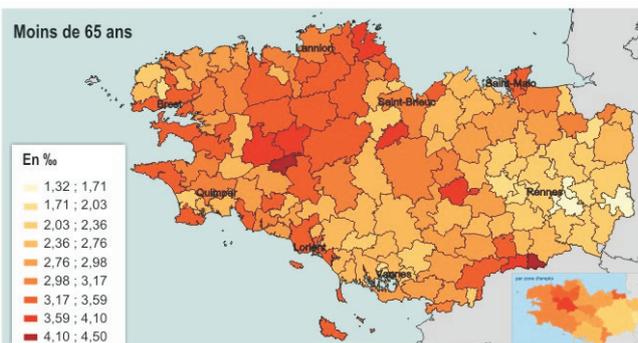
La cartographie de la mortalité est aussi très segmentée. La proximité des villes semble favorable, notamment autour de Rennes et Saint-Brieuc (figures 3 et 4). Une large bande de surmortalité englobe les territoires à l'ouest d'un arc Paimpol/Concarneau et se prolonge le long d'un axe reliant le centre ouest Bretagne à Redon. Le taux de mortalité est plus élevé pour les hommes que pour les femmes et les écarts entre territoires plus prononcés.

La mortalité avant 65 ans, aussi appelée mortalité prématurée, fait ressortir plus nettement en surmortalité le centre ouest Bretagne. Pour une année donnée, le risque de décès est deux fois plus important chez les hommes que chez les femmes : les tumeurs représentent la première cause de décès, suivies des maladies de l'appareil circulatoire ; la surmortalité bretonne par décès prématurés évitables et ses localisations sont à mettre en relation avec les problèmes d'addiction et de santé mentale sur le territoire.

3-4 Taux standardisé de mortalité par bassin de vie



Champ : décès 2010 à 2014.
Source : CepiDC.

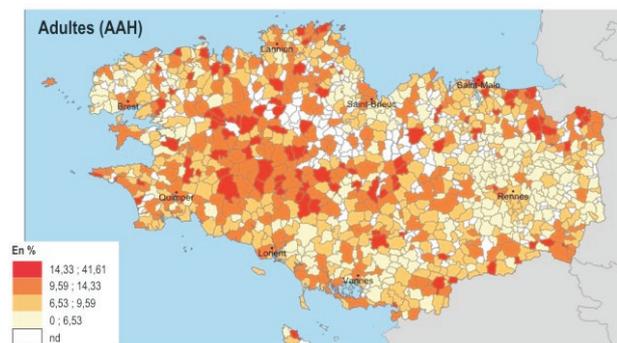


Champ : décès 2010 à 2014.
Source : CepiDC.

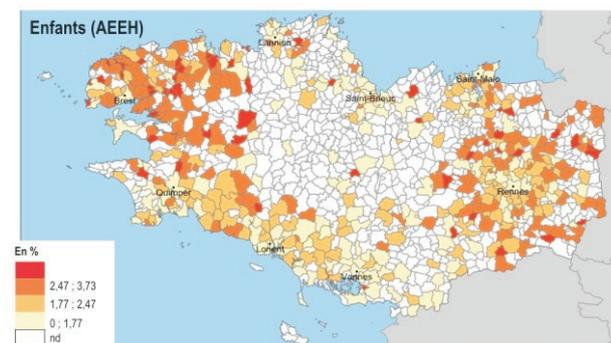
Handicap

L'information sur la part des foyers allocataires de l'AAH et de l'AEEH n'est pas disponible pour toutes les communes pour des raisons de secret statistique. On note cependant pour l'AAH une part plus importante des foyers concernés à la fois dans les centres-villes et dans les espaces ruraux les plus éloignés des villes (figure 5). Pour l'AEEH, la proportion est moins importante dans les villes et leur proche périphérie (figure 6). En revanche elle est plus forte autour de Rennes et dans le nord du Finistère. À noter que le recours à l'AAH est plus élevé en Bretagne qu'au niveau national, alors que c'est le contraire pour l'AEEH.

5-6 Part des foyers allocataires percevant l'AAH ou l'AEEH



Champ : régime général.
Source : CNAF-DSER / FILES BCA.



Champ : régime général.
Note : le dénominateur du ratio cartographié pour l'AEEH est l'ensemble des foyers allocataires

Méthodologie

L'Allocation aux Adultes handicapés (AAH) permet de garantir un revenu minimal à un adulte handicapé. Elle est versée sous condition de ressources.

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) s'adresse aux familles ayant à leur charge des enfants handicapés. Elle est versée sans condition de ressources.

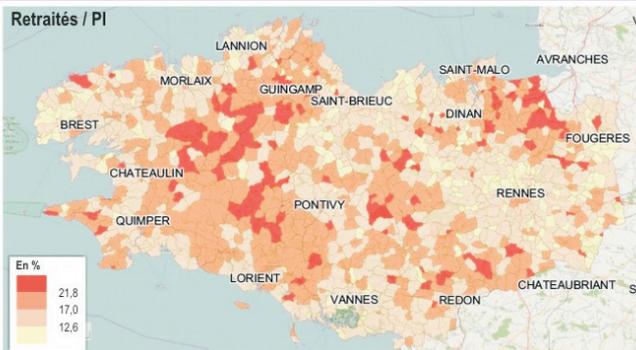
À la suite d'une maladie ou d'un accident d'origine non

professionnelle ayant entraîné une réduction de la capacité de travail, un salarié peut, sous certaines conditions, bénéficier d'une pension d'invalidité. La pension d'inaptitude médicale au travail permet la liquidation de la retraite au taux plein de 50 %, même si le nombre de trimestres de cotisation est insuffisant. Dès lors qu'un salarié bénéficiaire d'une pension d'invalidité a atteint l'âge légal de la retraite, cette prestation peut être transformée en pension de retraite.

Personnes âgées avec invalidité

La part des personnes âgées qui touchent une indemnité du fait de leur invalidité est forte dans une large zone qui s'étend du pays du Centre Ouest Bretagne au pays de Guingamp vers le nord et à l'ouest du Morbihan vers le sud (figure 7). À cette zone, s'ajoutent les pays qui ceignent Rennes à l'exclusion de celui de Vitré.

7 Part des retraités bénéficiaires d'une pension ex-invalidité et au titre de l'inaptitude de 55 ans et plus



Ratio : nombre de retraités ex-invalides et au titre de l'inaptitude ou assimilés / nombre de retraités de droit direct inter régime (millésime : 2015).

Champ : inter-régime.

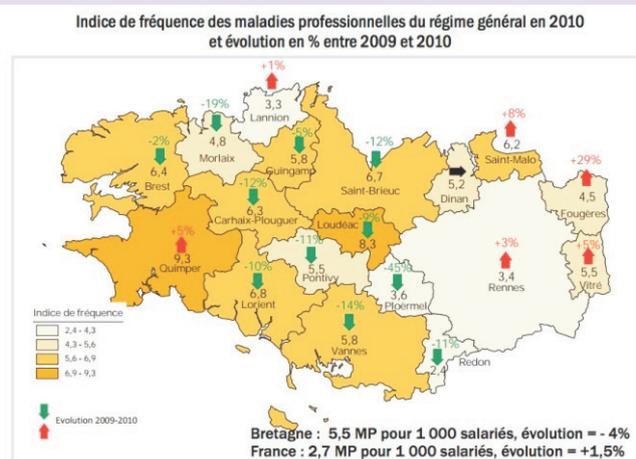
Note : carte et données issues de l'Observatoire des Fragilités Grand Nord.

Source : CNAV, SNSP, MSA.

Maladies professionnelles

La fréquence des maladies professionnelles et des accidents du travail baisse, mais elle reste plus élevée en Bretagne qu'en France (figure 8). 95 % des maladies professionnelles reconnues en Bretagne sont des troubles musculo-squelettiques. La fréquence des maladies professionnelles est très variable d'une zone d'emploi à l'autre. Elle varie dans un rapport de 1 à 4 entre la zone d'emploi de Redon où elle est la plus faible et celle de Quimper où elle est la plus forte. D'une manière générale, l'Ille-et-Vilaine est moins touchée. Les maladies professionnelles et les accidents du travail sont plus fréquents dans les zones les plus industrielles et ouvrières, notamment celles où le poids des industries agroalimentaires dans l'emploi est élevé.

8 Maladies professionnelles (MP)



Source : Carsat Bretagne, exploitation ORS Bretagne.

Focus sur le Morbihan : Les bénéficiaires de l'APA

Près de 7 500 personnes âgées de 60 ans et plus sont bénéficiaires de l'APA à domicile dans le Morbihan. Le taux de recours à l'APA à domicile est de 3,5 % pour les personnes âgées de 60 ans et plus et de 8 % pour les plus de 75 ans. Si on ajoute les 8 700 bénéficiaires de l'APA en établissement, le département compte plus de 16 000 bénéficiaires de l'APA, soit près de 8 % de la population âgée de 60 ans et plus. 214 000 personnes de 60 ans et plus habitent le Morbihan en 2014. Ils seraient 340 000 en 2040 selon les projections de l'Insee (modèle Omphale 2017, scénario central) ; la population âgée de 75 ans et plus doublerait au cours de la même période. Cette accélération du vieillissement démographique soulève d'importants enjeux en termes de prestations, de développement de services et de solutions d'accueil en établissement.

Méthodologie

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est versée par les Conseils Départementaux aux personnes âgées en perte d'autonomie, quel que soit leur niveau de revenu. Le degré de perte d'autonomie est évalué par une équipe de professionnels au moyen du GIR (groupe iso-ressources, qui prend les valeurs 1 à 4, 1 décrivant la perte d'autonomie la plus sévère).

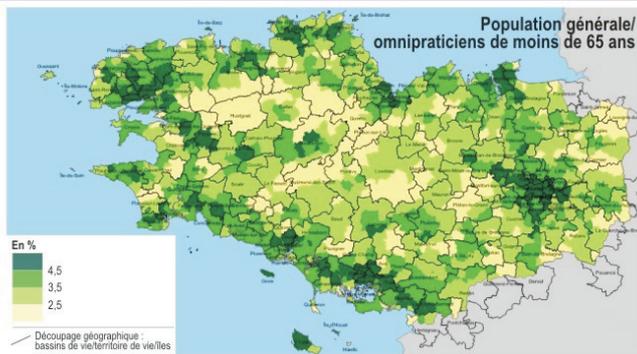
Éloignement, renoncement, non-recours

Une autre forme de précarité et d'inégalité tient à l'éloignement des populations aux soins. Cet éloignement peut être géographique mais aussi trouver son origine dans des difficultés à accéder à des soins existants d'ordre économique, social, ou lié à la dépendance des individus. Parfois les difficultés se combinent : personnes âgées, isolées, en perte de mobilité, dans des territoires en désertification où il est difficile de trouver un nouveau médecin traitant. Le risque est celui du non recours aux soins et à la prévention de populations qui ont besoin de soins.

Accessibilité (APL) au médecin généraliste

Si la problématique de la désertification rurale est moins vive en Bretagne que dans d'autres régions de France, certains de ses territoires ne sont pas épargnés. La Bretagne intérieure a une accessibilité moindre aux soins de médecine générale, sauf dans quelques petites et moyennes villes (figure 9). En revanche, l'accessibilité aux soins est d'autant plus forte qu'on est dans une agglomération ou sur le littoral. Le littoral est plus urbanisé mais aussi plus touristique ce qui permet le maintien de cabinets médicaux, même si leur activité est moindre en période non estivale.

9 Accessibilité au médecin généraliste



Champ : consultations en centres de santé et réalisées par des médecins généralistes libéraux de moins de 65 ans ayant pratiqué au moins 250 actes dans l'année, à l'exclusion de certains médecins généralistes d'exercice particulier (allergologues, médecine d'urgence, ...).

Source : DREES 2017.

Méthodologie

L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) a été développé par la DREES et l'IRDES pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à un échelon géographique fin, la commune. Il tient compte de l'offre et de la demande issue des communes environnantes (on considère que l'accessibilité au professionnel diminue avec la distance). L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

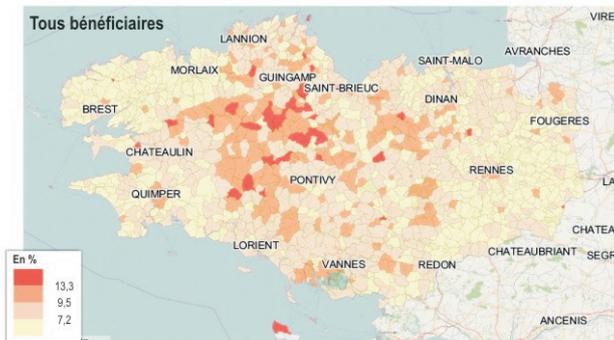
Pas de médecin traitant déclaré

Une proportion importante de personnes sans médecin traitant déclaré sur le territoire peut refléter une pénurie de l'offre de médecin ou l'absence de démarche de la part des populations concernées. Dans les deux cas, elle reflète un éloignement des populations aux soins primaires. De ce point de vue, les populations les plus éloignées des soins se trouvent au centre de la région Bretagne (figures 10 et 11). Une grande partie de l'Ille-et-Vilaine et le nord du Finistère sont particulièrement moins concernés, notamment autour de Rennes et Brest.

Méthodologie

Déclarer un médecin traitant ou consulter un généraliste installé depuis moins de 5 ans permet de bénéficier du parcours de soin coordonné et d'être mieux remboursé par l'Assurance Maladie.

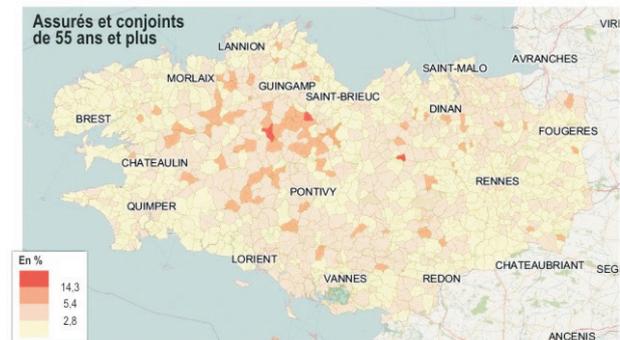
10-11 Pas de médecin traitant déclaré



Ratio : nombre de bénéficiaires sans médecin traitant déclaré / nombre de bénéficiaires (de 16 ans et plus) (millésime 2016).

Notes : cartes et données issues de l'Observatoire des Fragilités Grand Nord. Si le médecin est installé depuis moins de 5 ans, il n'est pas soumis au système médecin traitant.

Source : CNAM, SIAM, ERASME.



Ratio : nombre d'assurés et conjoints de 55 ans et plus sans médecin traitant déclaré / nombre d'assurés et conjoints de 55 ans et plus (millésime 2015).

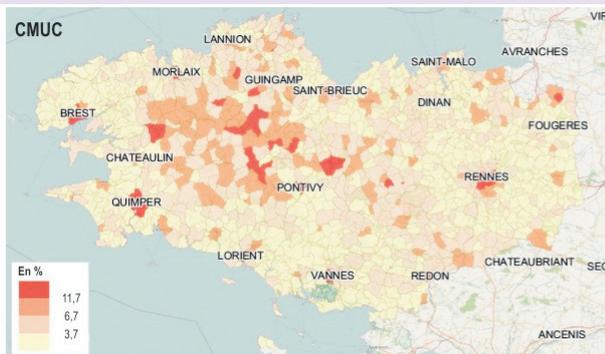
Notes : cartes et données issues de l'Observatoire des Fragilités Grand Nord. Si le médecin est installé depuis moins de 5 ans, il n'est pas soumis au système médecin traitant.

Champ : inter-régime
Source : CNAV, SNSP, MSA.

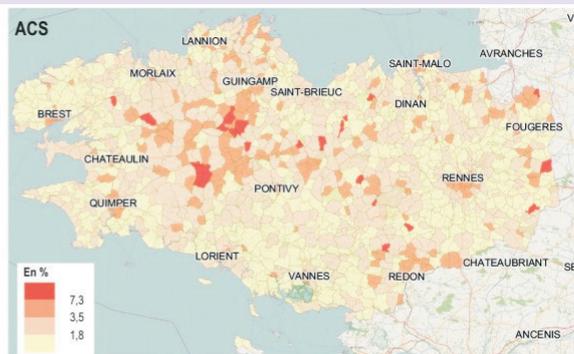
Pas de couverture complémentaire (CMUC, ACS, Mutuelle)

Les complémentaires santé permettent de couvrir ou réduire le reste à charge pour les assurés sur les soins non remboursés par la sécurité sociale. À titre d'exemple, les soins dentaires sont remboursés à 35 % par l'Assurance Maladie, le reste étant à la charge de l'assuré. La CMUC et l'ACS sont ouverts sur critères sociaux pour réduire les inégalités d'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité. À noter que toutes les personnes qui en relèvent ne demandent pas l'accès à ces droits et que le taux de couverture par la CMUC comme par l'ACS est bas en Bretagne, comparativement aux autres régions. Le poids des bénéficiaires de la CMUC et de l'ACS est plus important dans les grandes villes, notamment à Rennes et à Brest, ainsi que dans le centre de la Bretagne (figures 12 et 13). La cartographie des bénéficiaires avec soins sans mutuelle fait ressortir les Côtes-d'Armor comme abritant des usagers du système de santé sans mutuelle, notamment dans sa partie ouest autour de Guingamp (figure 14). Il en va de même mais à un degré moindre pour le pourtour de l'Ille-et-Vilaine et le nord du Morbihan. En revanche, le Finistère apparaît plus préservé.

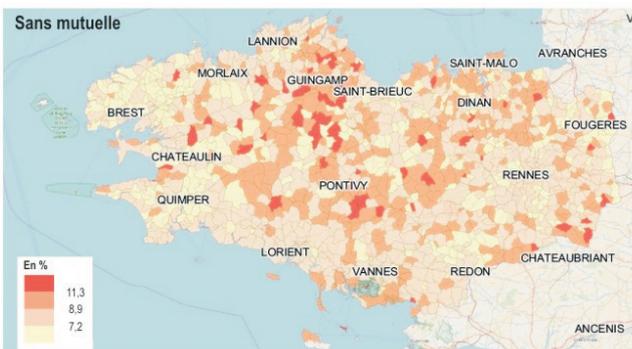
12-13-14 Pas de couverture complémentaire (CMUC, ACS, mutuelle)



Ratio : nombre de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle – Complémentaire / nombre de bénéficiaires (assurés et ayants droit) du RG (millésime 2016).



Ratio : nombre de bénéficiaires d'une attestation de droit au Tiers Payant au titre de l'Aide pour une Complémentaire Santé et bénéficiaires d'un chèque ACS / nombre de bénéficiaires (assurés et ayants droit) du RG (millésime 2016).



Ratio : nombre de bénéficiaires avec remboursement de soins sans complémentaire santé / nombre de bénéficiaires (assurés et ayants droit) du RG (millésime 2016).

Notes : Carte et données issues de l'Observatoire des Fragilités Grand Nord.

Champ : régime général.

Source : CNAM, SIAM, ERASME.

Méthodologie

La CMUC donne droit à la prise en charge gratuite de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital) et dispense de l'avance des frais. Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale. Elle est attribuée sous plafond de ressources.

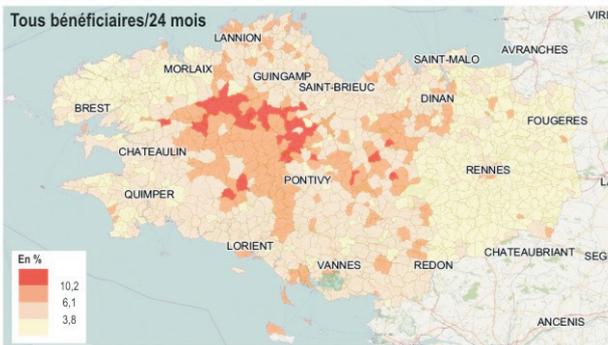
L'ACS est réservée aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond d'attribution de la CMUC. Elle dispense de l'avance de frais et donne droit à une aide financière pour payer un contrat de complémentaire santé.

La CMUC et l'ACS sont réservées aux personnes qui résident en France de manière stable et régulière.

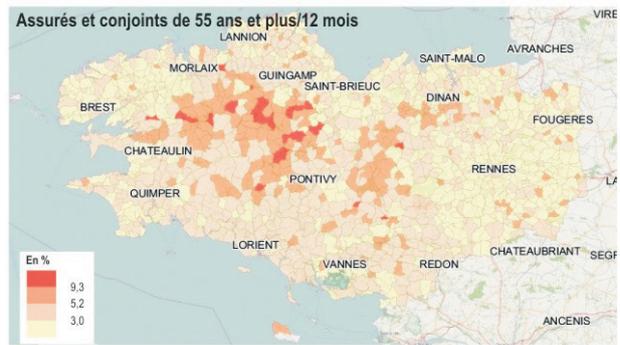
Poids du non-recours à tous types de soins

Le non-recours aux soins peut s'expliquer par une bonne santé mais aussi pour des raisons financières ou de difficultés d'accès, ou encore par un manque de sensibilisation aux questions de santé. Si le non-recours n'est pas synonyme de renoncement, un taux élevé de non-recours sur une période longue (24 mois, 12 mois pour les populations âgées de plus de 55 ans), même pour une simple visite de contrôle, doit alerter à l'échelle d'un territoire et orienter la politique de santé publique vers ces populations. Le non-recours aux soins est rare en Ille-et-Vilaine et dans le nord du Finistère (*figures 15 et 16*). Les Côtes-d'Armor et le Morbihan sont en revanche plus touchés, notamment vers la partie centrale de la Bretagne, et en particulier l'ouest de celle-ci.

15-16 Poids du non-recours à tous types de soins



Ratio : nombre de bénéficiaires sans recours aux soins au cours des 24 derniers mois / nombre de bénéficiaires (assurés et ayants droit) du RG (millésime 2016).
Notes : Carte et données issues de l'Observatoire des Fragilités Grand Nord. Le non-recours concerne les actes médicaux, paramédicaux, les prescriptions et les hospitalisations.
Champ : régime général.
Source : CNAM, SIAM, ERASME.

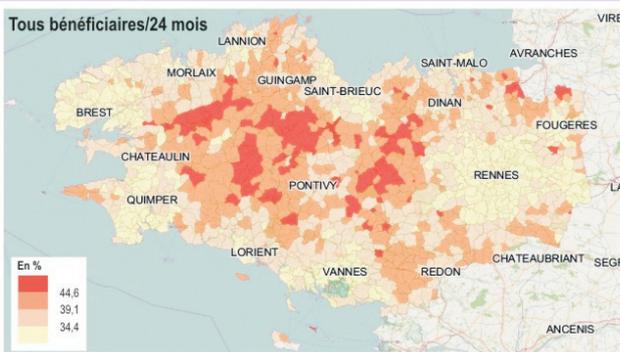


Ratio : nombre d'assurés et conjoints sans recours aux soins au cours des 12 derniers mois / nombre d'assurés et conjoints IR (55 ans et plus) (millésime 2015).
Notes : carte et données issues de l'Observatoire des Fragilités Grand Nord. Le non-recours concerne les actes médicaux, paramédicaux, les prescriptions et les hospitalisations.
Champ : inter-régime.
Source : CNAM, SIAM, ERASME, MSA.

Poids du non-recours aux soins dentaires

La carte du non-recours aux soins dentaires est plus discriminante que celle globale du non-recours aux soins. Elle montre que les villes et leur périphérie proche à une vingtaine de minutes sont relativement préservées, de même que les littoraux (*figure 17*). En revanche, l'ensemble du centre de la Bretagne est concerné, ainsi que les bordures de l'Ille-et-Vilaine.

17 Part des bénéficiaires sans consultations dentaires sur 24 mois (RG)

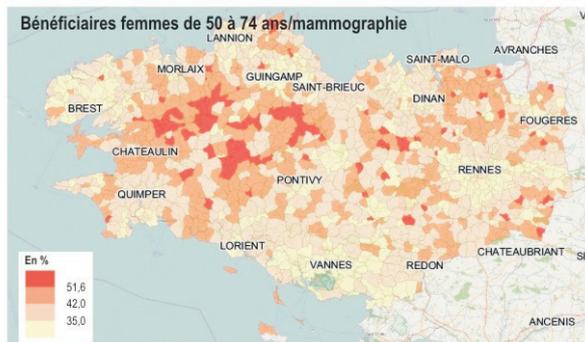
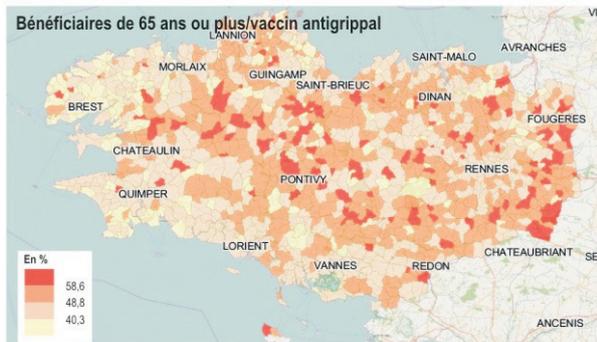


Ratio : nombre de bénéficiaires n'ayant pas eu une consultation dentiste au cours des 24 derniers mois / nombre de bénéficiaires du RG (millésime 2016).
Note : carte et données issues de l'Observatoire des Fragilités Grand Nord.
Champ : régime général.
Source : CNAM, SIAM, ERASME.

Poids du non-recours à la prévention sur 24 mois : vaccin antigrippal, mammographie

Le recours à la prévention contre la grippe par le biais de la vaccination est plus faible dans l'est de l'Ille-et-Vilaine, tandis que l'ouest et les littoraux paraissent mieux couverts par cette prévention (figure 18). Le dépistage des cancers par mammographie montre une meilleure prévention dans les villes, à l'exception des deuxième et troisième couronnes de Rennes (figure 19). Dans le centre ouest de la Bretagne, le taux de couverture n'atteint pas 50 % dans de nombreuses communes. Il est à noter que ces deux cartes offrent une vision partielle de l'accès à la prévention, dans la mesure où d'autres types de vaccination et d'actions de dépistage ou d'information existent qui ne sont pas examinés ici.

18-19 Poids du non-recours à la prévention sur 24 mois



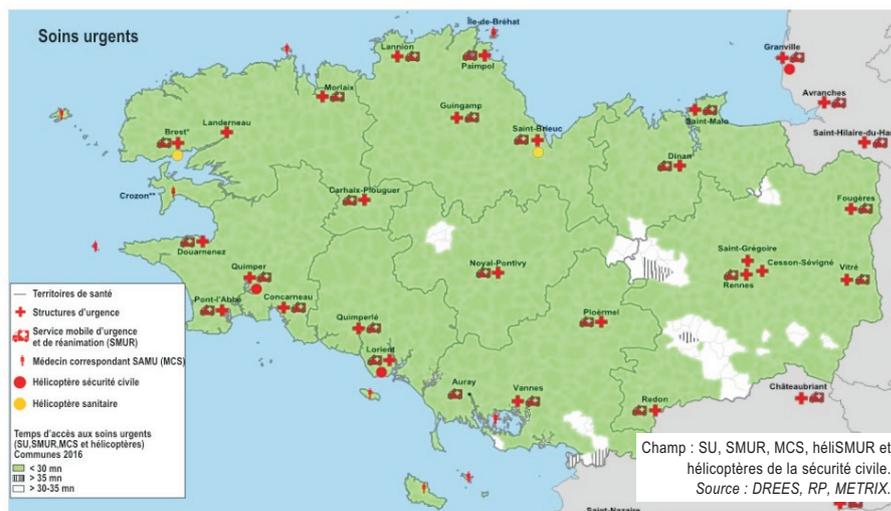
Ratio : nombre de bénéficiaires n'ayant pas eu un acte de Vaccination Anti Grippe sur les 24 derniers mois / nombre de bénéficiaires du RG (65 ans et +) (millésime 2016).
Note: carte et données issues de l'Observatoire des Fragilités Grand Nord.
Champ : régime général.
Source : CNAM, SIAM, ERASME.

Ratio : nombre de bénéficiaires femmes de 50 à 74 ans n'ayant pas eu un acte de mammographie sur les 24 derniers mois / nombre de bénéficiaires femmes de 50 à 74 ans (millésime 2016).
Note: Carte et données issues de l'Observatoire des Fragilités Grand Nord.
Champ : régime général.
Source : CNAM, SIAM, ERASME.

Éloignement des soins urgents, des maternités : communes à plus de 30 ou 45 minutes

Malgré un relief découpé de côtes et d'îles, peu de communes en Bretagne se trouvent à plus de 30 minutes de soins urgents (figure 20). Elles représentent 2,2 % de la population et se situent principalement en Ille-et-Vilaine sur un axe Bain-de-Bretagne/St Méen-le-Grand. Ces mêmes territoires se trouvent à plus de 30 minutes d'une maternité (figure 21). S'y ajoutent le littoral ouest, la zone frontalière entre le Finistère et le Morbihan ainsi que le sud des Côtes-d'Armor. Seules quelques îles et presqu'îles sont à plus de 45 minutes d'une maternité. ■

20-21 Éloignement des soins urgents, des maternités



Le parc privé de logements potentiellement indignes

Auteur : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (Dreal)

Associé à de faibles revenus, l'inconfort du logement permet d'estimer un parc privé potentiellement indigne (PPPI), occupé par des familles pouvant être en situation de pauvreté et de précarité. L'estimation est faite à partir des données recueillies par les services des impôts (*encadré*). Elle concerne uniquement le parc privé.

Caractéristiques du PPPI

En Bretagne, 27 % du PPPI concerne des habitations construites avant 1949. Les maisons individuelles composent la majorité du parc (77 %) et les copropriétés en représentent 17 %. Les trois quarts du parc (74 %) sont habités par des propriétaires et 23 % par des locataires du secteur privé. Les logements appartenant aux PPPI sont occupés pour 42 % d'entre eux par des ménages de plus de 60 ans.

Géographie du parc privé potentiellement indigne (PPPI)

En Bretagne, le PPPI est estimé à 63 000 logements, correspondant à 4,8 % de l'ensemble du parc privé (*figure 1*).

Le PPPI des zones urbaines est composé essentiellement de logements d'avant 1949 situés en copropriété. C'est le cas de 73 % des logements du PPPI dans Rennes métropole, 48 % dans Brest métropole et 65 % dans l'agglomération de Saint-Brieuc.

Au sein de Rennes métropole, 74 % du PPPI concerne des logements locatifs (81 % dans Brest métropole et 65 % dans l'agglomération de Saint-Brieuc). En milieu rural, le PPPI est composé essentiellement de maisons occupées par leur propriétaire.

Un parc en diminution

Le nombre de logements potentiellement indignes a diminué de près de 20 % entre 2005 et 2013.

Les rénovations de logements au titre des aides de l'ANAH ont contribué à cette diminution (2 500 logements indignes et très dégradés ont été rénovés à ce titre entre janvier 2011 et juillet 2016). Les Pôles

départementaux de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI¹) ont également joué un rôle important. ■

PPPI

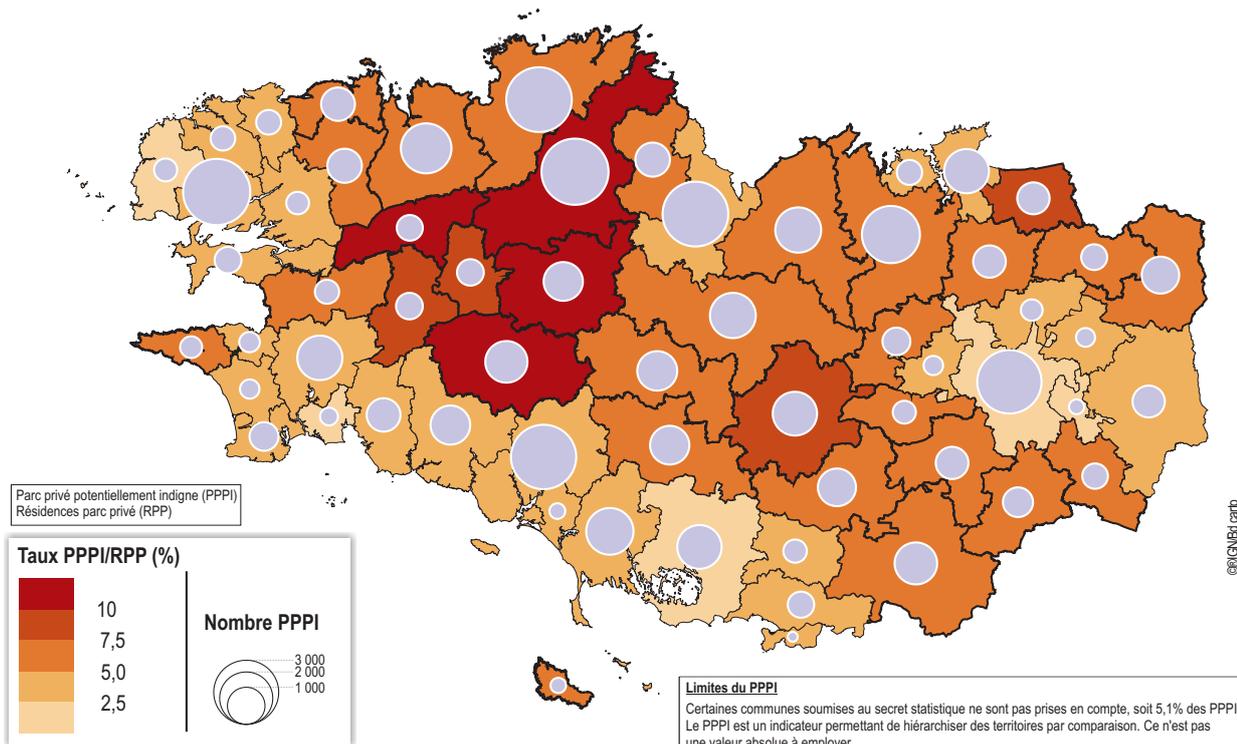
Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) est estimé par l'Anah et le ministère de la Cohésion des territoires pour mieux cibler l'action des professionnels de la lutte contre l'habitat indigne. Le fichier utilisé est la source fiscale Filocom, gérée par le ministère de la Transition écologique et solidaire d'après les données de la DGFIP.

Sont considérés comme « potentiellement indignes » les logements du parc privé relevant d'un classement cadastral 8, 7 ou 6 dont on sait qu'initialement ils étaient très vétustes (voire délabrés) et qui, à la date d'établissement du fichier Filocom traité, étaient occupés par des ménages à bas revenus. Est faite l'hypothèse qu'un logement a d'autant plus de chances de ne pas avoir été profondément amélioré, et d'avoir un classement cadastral initial toujours valable, qu'il est occupé par un ménage à revenus modestes. Plus qu'une quantification précise, l'estimation du PPPI permet d'établir une géographie du risque et des priorités pour agir dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

1- PDLHI : Les Pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne visent à faciliter, développer et coordonner le travail en réseau et en partenariat de l'ensemble des acteurs du logement du département.

1 PPPI : logements locatifs en zone urbaine, maisons occupées par leur propriétaire en zone rurale

Parc privé potentiellement indigne (PPPI) par EPCI en Bretagne en 2015



Source : DREAL Bretagne - Fichier ANAH 2015 Filicom 2013.

Des dispositifs mobilisés pour lutter contre la précarité

Auteur : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne (Direccte)

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS) adopté en janvier 2013 inscrit des mesures concrètes en termes de politiques d'accès à l'emploi. Si les causes de la pauvreté sont plurielles, le non-recours aux droits, le manque d'accompagnement ou de formation, l'isolement face aux accidents de la vie y participent fortement.

Par une nouvelle feuille de route 2015-2017, ce plan inscrit pour le champ « Emploi, travail, formation professionnelle » des mesures qui reposent sur la conviction que chacun est employable, et s'adressent aux salariés ou aux personnes éloignées du marché du travail.

Ces mesures se traduisent par la mise en place de dispositifs comprenant la généralisation de l'accompagnement global des publics les plus fragiles, le suivi dans l'emploi des publics très éloignés du marché du travail de même qu'un droit à une formation qualifiante gratuite pour les demandeurs d'emploi.

Parmi les publics les plus fragiles et éloignés de l'emploi se trouvent les chômeurs de longue durée, les jeunes, les salariés aux revenus modestes, mais aussi les seniors et travailleurs reconnus handicapés.

Les objectifs du volet emploi formation du PPPIS reposent sur 2 axes : recréer des opportunités d'emploi pour les jeunes et les demandeurs d'emploi (repandre confiance en soi), et développer les possibilités de formation, en particulier pour les chômeurs de longue durée (rebondir malgré les difficultés).

Le marché du travail et les publics vulnérables

La précarité de l'emploi correspond au fait de ne pas pouvoir prévoir son avenir professionnel, ni assurer durablement sa protection sociale.

Les difficultés pour accéder à l'emploi, la durabilité de la relation d'emploi, des contrats courts sur un marché du travail fortement affecté par le chômage, l'unicité de l'employeur, des revenus très faibles sont des facteurs de précarité.

Personnes en CDD, intérimaires, contractuels et vacataires de la Fonction publique, intermittents, jeunes en apprentissage, stagiaires et personnes en contrats aidés ont un statut précaire, défini par le contrat particulier qui les relie à leurs employeurs. Dans

les cas, la précarité de l'emploi se définit à partir de la nature du contrat de travail.

Au 30 juin 2017, la Bretagne comptait 255 703 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A/B/C à Pôle emploi (données brutes) dont 13 % de moins de 25 ans et 24 % de 50 ans ou plus. Parmi les seniors, près de 63 % sont en chômage longue durée.

À cette même date, les personnes reconnues travailleurs handicapés représentent 11 % des demandeurs d'emploi de catégorie A/B/C. Parmi eux, 56 % sont en chômage longue durée.

Des dispositifs mobilisés pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi

Les chiffres du marché du travail démontrent que les jeunes, les seniors et les travailleurs handicapés sont des publics plus concernés par le chômage, et en conséquence prioritaires pour les dispositifs d'accès ou retour à l'emploi.

Par la mise en œuvre de plans de formations pré-qualifiantes et qualifiantes, ainsi que l'instauration de contrats-aidés (contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat initiative emploi, emploi d'avenir), les pouvoirs publics visent à favoriser l'accès et le retour à l'emploi des publics fragiles. L'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre du **plan 500 000 formations supplémentaires** pour lequel les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et chômeurs de longue durée sont la cible privilégiée.

En 2016, 21 % de l'ensemble des stagiaires sont sans qualification. Bien que cibler les jeunes ne soit pas un objectif explicite du plan, les politiques de formation professionnelle semblent de façon générale les favoriser. En période d'insertion dans la vie active, ils sont plus exposés au risque « chômage ». Ainsi, les formations ont particulièrement bénéficié aux jeunes de moins de 26 ans qui représentent 28 % des entrées en formation alors qu'ils constituent 19 % des demandeurs d'emploi au 31 décembre 2015. À l'inverse, les personnes âgées de 45 ans ou plus représentent 24 % des stagiaires alors qu'elles constituent 33 % des demandeurs d'emploi.

Les contrats-aidés, contrats de travail dérogatoires au droit commun, et subventionnés par les pouvoirs publics permettent aux personnes ayant des difficultés d'insertion

professionnelle particulière d'accéder à l'emploi tout en diminuant les coûts à l'embauche pour l'employeur, en contrepartie de mesures d'accompagnement ou de formation du salarié concerné. Ces contrats s'adressent particulièrement aux jeunes, aux chômeurs de longue durée, et aux allocataires de minima sociaux.

La précarité des jeunes revêt des problématiques spécifiques

Le chômage des jeunes demandeurs d'emploi a augmenté moins vite que celui des autres catégories d'âge entre 2010 et 2016. Cependant, fin 2016 le taux de chômage des jeunes en France était de 22,9 %.

Le concept de NEET (jeunes ni à l'école, ni en formation, ni en emploi) offre l'avantage de mieux prendre en compte la diversité des situations des jeunes et leurs difficultés (santé, famille, isolement géographique, logement...) qui sont autant de freins à leur insertion sociale et professionnelle.

En 2014 en Bretagne, 52 719 jeunes de 15 à 24 ans (dont 52,3 % d'hommes) étaient identifiés NEET.

Parmi ces jeunes, 33,5 % ont un niveau de qualification inférieur au baccalauréat, et 19,1 % sont sans diplôme ou ont au mieux le BEPC, le brevet des collèges ou le DNB.

Au 31 décembre 2016, sur plus de 47 000 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans en Bretagne (données brutes), près de 60 % sont suivis par les missions locales.

Les politiques d'emploi mises en œuvre apportent des réponses globales pour amener les jeunes vers l'emploi et l'autonomie : garantie jeunes, emplois d'avenir, etc.

Les dispositions actuelles du code du travail issues de la loi du 8 août 2016 prévoient que tout jeune, de 16 à 25 ans révolus, en difficulté et confronté à un risque d'exclusion professionnelle ouvre droit à un accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, organisé par l'État.

Cet accompagnement est proposé par les 17 missions locales dans 300 lieux d'accueil en Bretagne. Il peut prendre la forme d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), élaboré avec le jeune et adapté à ses besoins identifiés lors d'un diagnostic. Un contrat d'engagement est signé entre le jeune et le (la) conseiller(ère) préalablement à l'entrée dans le parcours contractualisé

d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie.

La garantie jeunes (dispositif d'accompagnement) et les emplois d'avenir (EAV, contrats-aidés) sont deux exemples de dispositifs mis en œuvre par les pouvoirs publics pour l'insertion des jeunes. Ils engendrent des obligations pour chaque partie prenante.

La garantie jeunes, dispositif d'accompagnement renforcé, est une mesure phare de l'action gouvernementale en direction des jeunes en difficulté d'insertion.

Ce dispositif est une des modalités, la plus intensive, du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA). Il a été généralisé à tous les jeunes éligibles qui le souhaitent depuis le 1^{er} janvier 2017.

Il est construit autour de 3 principes structurants. Centré sur les jeunes « ni à l'école, ni en formation, ni en emploi », c'est un droit ouvert aux jeunes de 16 à moins de 26 ans en situation de grande précarité, souvent en rupture familiale et ayant trop souvent perdu l'espoir de s'en sortir. Il repose sur un contrat d'engagement réciproque. Ce contrat annuel et renouvelable, entre le jeune et la mission locale, engage le jeune à suivre pas à pas les étapes du parcours dynamique, individuel et collectif construit avec son accompagnant. Il bénéficie d'un accompagnement intensif et exigeant comprenant des expériences de travail, une élévation du niveau de connaissances/compétences-clefs, et un suivi social. De plus, le jeune bénéficie d'un outil d'accompagnement se traduisant par une aide financière d'un montant équivalent au RSA. Cette aide financière est octroyée afin de permettre au jeune de surmonter certains obstacles (mobilité, logement, santé...) et se concentrer sur son parcours d'insertion pendant 12 mois.

La garantie jeunes vise à accompagner les jeunes pour leur permettre de relever la tête,

de regarder vers l'avenir ; elle accompagne aussi les entreprises qui accueillent ces jeunes pour leur faire découvrir leur potentiel.

En Bretagne, ce dispositif, mené à titre expérimental en 2014 dans le Finistère, a été déployé en 2015 sur l'ensemble du territoire breton, avant d'être généralisé au niveau national en 2017. Entre 2014 et 2016, 6 796 jeunes sont entrés dans le dispositif. 49,3 % de ces jeunes entrants ont plus de 21 ans (47 % au niveau national) et ce sont majoritairement des hommes (58,1 %). Sur l'année 2016, 3 039 jeunes ont eu recours à cet accompagnement.

Les emplois d'avenir s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans particulièrement éloignés de l'emploi, et peu ou pas qualifiés. Les jeunes domiciliés en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), ou en zone de revitalisation rurale (ZRR), ont un accès prioritaire à ce dispositif. Ce contrat comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

En Bretagne¹, 2 600 jeunes ont intégré un dispositif emploi d'avenir avant le 31 décembre 2013. 82 % sont âgés de 20 à 25 ans et 55 % sont des femmes.

14 % des bénéficiaires résident en QPV (ou ex-ZUS) et 5 % en zone de revitalisation rurale.

90 % des jeunes bénéficiaires ont bénéficié d'une formation, et 23 % ont eu accès à une formation certifiante. 23 % des jeunes entrés dans le dispositif étaient sans diplôme et 15 % étaient titulaires du brevet des collèges.

6 jeunes sur 10 ont signé 1 seul et unique contrat.

En fin de 2^e trimestre 2017, les effectifs de personnes en emplois d'avenir en Bretagne étaient de 2 757 (452 en secteur marchand, 2 305 en secteur non marchand) (figure 1).

Si la précarité touche en priorité les jeunes, une partie des seniors est également concernée par la pauvreté et la précarité.

Malgré les atouts de l'expérience et du savoir-faire, les salariés seniors sont plus fortement exposés aux licenciements. Ils connaissent des difficultés de reclassement importantes dès lors qu'ils perdent leur emploi. Particulièrement touchés par le chômage de longue durée, ils rencontrent plus de difficultés que les jeunes pour un retour en emploi.

Au 31 décembre 2016, 62 500 seniors (de 50 ans ou plus) sont inscrits à Pôle emploi Bretagne soit 23,4 % de la demande d'emploi en Bretagne. Le chômage des seniors a augmenté de 87 % de 2010 à 2016, et un chômeur de longue durée sur trois est un senior.

Les seniors sont éligibles à des dispositifs tels que le contrat de génération ou les contrats-aidés.

S'agissant du contrat de génération instauré par la loi du 1^{er} mars 2013, deux objectifs majeurs sont en direction des seniors, à savoir le recrutement et le maintien dans l'emploi des seniors et la transmission des compétences et savoir-faire entre générations. Toutefois, alors que les entreprises doivent mettre en place des actions en faveur de l'emploi des salariés âgés dans au moins 2 domaines sur 5 proposés, l'item « aménagement des fins de carrière et transition vers la retraite » a été retenu par 61 % des entreprises. Les domaines « organisation de la coopération intergénérationnelle » et « recrutement de salariés âgés » ont été moins choisis, respectivement par 41 % et 32 % des entreprises.

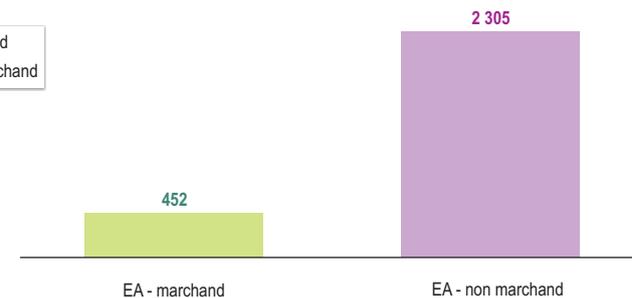
1- GREF Bretagne - « Le dispositif Emploi d'avenir en Bretagne » Edition 2017.

1 2 757 personnes en emploi d'avenir à la fin du 2^e trimestre 2017

Les emplois d'avenir en Bretagne au 2^e trimestre 2017



Effectifs des emplois d'avenir (EA) à la fin du 2^e trimestre 2017



Source : ASP, traitement DARES et DIRECCTE Bretagne.

Les contrats-aidés dont l'objet est de favoriser le retour à l'emploi des personnes en difficulté particulière d'accès au marché du travail comprenaient, au 4^e trimestre 2016, 27 % de seniors sur les contrats uniques d'insertion en secteur marchand, et 27 % également en secteur non marchand.

Les personnes ayant un handicap rencontrent également de grandes difficultés pour l'accès et/ou le retour à l'emploi.

En 2015, d'après l'enquête Emploi, 43 % des personnes reconnues handicapées sont actives en France : 35 % en emploi et 8 % au chômage. Elles ont trois fois moins de chances d'être en emploi que les personnes non handicapées ayant les mêmes caractéristiques, et deux fois plus de chances d'être au chômage².

En Bretagne, fin juin 2017, plus de 27 000 demandeurs d'emploi handicapés sont inscrits à Pôle emploi, soit 10,6 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de la région (catégories A, B ou C). Le chômage des personnes handicapées se caractérise par une forte proportion de seniors : 45 % sont âgés de 50 ans ou plus (figure 2), contre 24 % pour l'ensemble des publics. Ils sont aussi moins diplômés que les demandeurs d'emploi tous publics (16 % ont un niveau inférieur au CAP, contre 11 % tous publics)³.

56 % sont inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus, alors que ce taux est de 45 % pour les demandeurs d'emploi tous publics. Dans son rapport « Les liens entre handicap et pauvreté : les difficultés dans l'accès aux droits et aux ressources » établi en novembre 2014, l'IGAS souligne les difficultés d'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi handicapés.

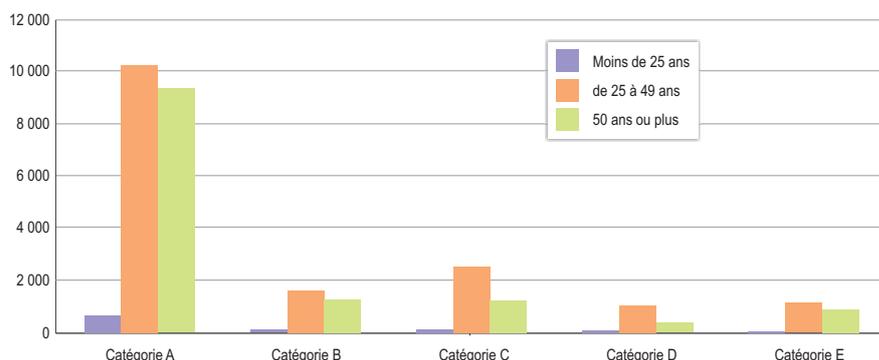
L'accès à l'emploi est précaire et nécessite accompagnement, orientation et suivi par des équipes pluridisciplinaires.

Le montant de l'AAH calculé en fonction de la situation de l'emploi, les difficultés de mobilité liées à la prise en charge des frais de transport constituent des freins importants.

Ce rapport souligne les obstacles au maintien dans l'emploi, et les risques de basculement dans la désinsertion professionnelle, faute d'aménagement ou de changement de poste de travail pour la personne en situation de handicap, lorsque le handicap survient (suspension du contrat de travail, puis licenciement pour inaptitude). Ce rapport indique par ailleurs un accès à la formation continue insuffisamment développé. Un effort particulier est nécessaire pour accompagner en formation continue les personnes en situation de handicap qui

2 Plus de 27 000 demandeurs d'emploi handicapés

Répartition des obligations d'emploi par tranche d'âge au 31/12/2016 (en %)



Source : ASP, traitement DARES et DIRECCTE Bretagne.

n'ont pas pu dans leur jeunesse acquérir de compétences initiales suffisantes. De plus, il est nécessaire de sécuriser les parcours vers et dans l'emploi pour une population surexposée aux risques d'exclusion durable de l'emploi.

La situation des travailleurs handicapés sur le marché du travail a conduit l'État à légiférer.

La loi du 10 juillet 1987 impose aux entreprises privées de 20 salariés et plus l'obligation de compter au moins 6 % de personnes handicapées dans leur effectif. La loi du 11 février 2005 vient renforcer ces dispositions en posant le principe de non-discrimination et d'égalité de traitement vis-à-vis des personnes handicapées tant pour leur accès à l'emploi que leur maintien dans l'emploi et leur évolution de carrière. Elle crée « le droit à compensation » du handicap et instaure dans les entreprises (ayant des sections syndicales d'organisations représentatives) l'obligation de négocier sur le thème de l'emploi des personnes handicapées. La loi handicap de février 2005 inscrit également l'obligation scolaire.

L'accès à l'emploi est le vecteur principal d'insertion sociale. S'agissant des publics handicapés, l'État assure la mise en œuvre des politiques d'insertion en direction des demandeurs d'emploi et des salariés en situation de handicap, d'une part en mobilisant le droit commun, d'autre part par le soutien de dispositifs spécifiques.

Les contrats-aidés sont une voie d'accès et/ou de retour à l'emploi pour les bénéficiaires d'obligation d'emploi (BOE).

Ils prennent la forme d'un contrat unique d'insertion (CUI), dont l'objet est de favoriser le retour à l'emploi des personnes en difficulté particulière d'accès au marché du travail, ou d'emplois d'avenir (EAV) avec

l'ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification.

Le CUI, assorti d'actions d'accompagnement et de formation (actions de remobilisation vers l'emploi, aide à la prise de poste et actions d'adaptation à celui-ci, élaboration du projet professionnel et appui à sa réalisation, remise à niveau, formation qualifiante, etc.) se décline en CUI-CIE (contrat unique insertion – contrat initiative emploi) dans le secteur marchand, et en CUI-CAE (contrat unique insertion – contrat d'accompagnement à l'emploi) dans le secteur non marchand.

L'emploi d'avenir est l'opportunité pour des jeunes peu ou pas qualifiés de se voir proposer une première expérience professionnelle ainsi qu'une période d'acquisition de compétences ou de qualification reconnue.

Il est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés, qui sont sans emploi, sortis sans diplôme de leur formation initiale (niveau VI et Vbis) ou peu qualifiés (de niveau V, c'est-à-dire titulaires uniquement d'un CAP ou BEP) en recherche d'emploi.

L'emploi proposé doit prévoir des périodes d'acquisition de compétences et de formation. Un tuteur est désigné au sein de l'entreprise.

En Bretagne, les entrées de BOE enregistrées au 1^{er} trimestre 2017 représentent 20 % des CUI-CIE et 15 % des CUI-CAE. Seulement 5 % des emplois d'avenir sont occupés par des BOE⁴.

2- Source Dares Analyses 2017-032 - Travailleurs handicapés : quel accès à l'emploi en 2015 ?

3- Agefiph – Tableau de bord- Emploi et chômage des personnes handicapées bilan du 1^{er} semestre 2017.

4- Source ASP, traitement DARES et DIRECCTE Bretagne.

Les entreprises adaptées qui sont des entreprises ordinaires, soumises aux dispositions du code du travail, ont la spécificité d'employer au moins 80 % de travailleurs handicapés. Ceux-ci peuvent ainsi exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à leurs possibilités.

Leur vocation est de favoriser la réalisation des projets professionnels des travailleurs handicapés en vue de la valorisation de leurs compétences, de leur promotion et de leur mobilité au sein de la structure elle-même ou vers d'autres entreprises. L'entreprise adaptée peut ainsi servir de tremplin vers des emplois dans des entreprises ordinaires.

Les entreprises adaptées constituent un outil qui allie la performance économique et la dimension sociale au service de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Ces dernières sont des salariés à part entière d'une entreprise qui les fait bénéficier d'un accompagnement spécifique. Des conditions de travail adaptées à leurs besoins et à leurs capacités, sont le catalyseur de leur insertion dans l'emploi. En 2015 et 2016, l'État a maintenu son engagement auprès de ce secteur, en augmentant de 500 chaque année, le nombre d'aides au poste financé par l'État au niveau national.

En Bretagne, 45 entreprises bénéficient de cet agrément, réparties de manière homogène sur la région (11 entreprises dans les Côtes-d'Armor, 12 dans le Finistère, 11 en Ille-et-Vilaine et 11 dans le Morbihan). Pour l'année 2016, ce sont 1 852 emplois (en équivalent temps plein) qui bénéficient de l'aide au poste, soit 8,2 % des aides au poste au niveau national.

Les entreprises adaptées du territoire breton mettent en œuvre de multiples savoir-faire

dans tous les secteurs de l'industrie (électronique, électromécanique, agro-alimentaire, bois, imprimerie...) et des services (bureautique, nettoyage industriel, environnement, espaces verts, restauration...). Elles abordent également des marchés d'avenir, tels que le recyclage des équipements électriques ou encore le tri sélectif des déchets.

En Bretagne, l'enveloppe budgétaire 2016 des crédits alloués dans le cadre du budget opérationnel de programme 102 (accès et retour à l'emploi) est de 3 millions d'euros en subvention spécifique aux entreprises adaptées (crédits délégués), et 26 millions d'euros d'aides au poste (crédits pilotés).

Pour les publics les plus éloignés de l'emploi, l'État soutient l'insertion par l'activité économique (IAE)

Ce dispositif permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Des structures spécialisées, comme les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d'insertion ou les ateliers et chantiers d'insertion signent des conventions avec l'État qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs. L'insertion par l'activité économique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires.

L'enveloppe budgétaire 2016 des crédits alloués dans le cadre du budget opérationnel de programme 102 (accès et retour à l'emploi) est de 30,8 millions d'euros (crédits pilotés) pour la région.

En Bretagne, en 2016, le dispositif « insertion par l'activité économique » (IAE) compte 183 structures pour plus de 6 000 personnes accueillies.

Baisser durablement le taux de pauvreté nécessite de renouveler l'orientation et adapter le cadre.

Le plan pour l'insertion et la lutte contre la pauvreté présenté en septembre 2017 par le gouvernement cible des publics, des secteurs et des zones prioritaires pour le dispositif des contrats-aidés. Il vise aussi la conclusion de contrats de professionnalisation expérimentaux destinés à des personnes très éloignées de l'emploi.

Le contrat-aidé évolue vers un périmètre limité au secteur non marchand en direction des jeunes en insertion et des chômeurs de longue durée. Les secteurs de l'urgence sanitaire et sociale, et de l'accompagnement des enfants handicapés en milieu scolaire mais aussi des zones géographiques sont retenus comme prioritaires. Le futur plan d'investissement dans les compétences sera mobilisé avec pour objectif de développer les formations dans le cadre de ces contrats par des actions qualifiantes et également des compétences de base. Tout contrat devrait ainsi comporter un volet formation pendant sa durée ou à son issue.

Un effort particulier sera fait sur l'insertion par l'activité économique (IAE).

Par ailleurs, l'instauration de contrats de professionnalisation expérimentaux vise à permettre aux demandeurs d'emploi de disposer d'une formation sur mesure plus adaptée à leurs besoins, tout en permettant aux entreprises d'embaucher d'emblée un salarié qui sera formé au plus près des besoins réels du terrain. ■

Améliorer l'habitat des actifs dans les territoires et sécuriser leurs trajectoires résidentielles

Auteur : Conseil économique, social et environnemental de Bretagne (Ceser)

Au cours des quinze dernières années, dans un contexte d'insécurité économique et sociale et de montée des précarités, le « mal-logement », loin de régresser, s'est développé et s'est profondément enraciné. Tandis que les plus vulnérables ont vu leurs difficultés s'accroître, l'insécurité résidentielle s'est étendue à de nombreux actifs modestes et intermédiaires, qu'ils soient en emploi ou au chômage.

Quel est le contexte territorial de l'habitat des actifs en Bretagne ? Quelles sont les principales causes de leur fragilisation résidentielle ? Comment améliorer leurs conditions d'habitat et mieux sécuriser leurs trajectoires résidentielles dans leurs territoires de vie ?

Le nombre de ménages actifs augmente dans tous les pays de la Bretagne, l'insécurité résidentielle aussi

En 2014, la population active de la Bretagne compte près de 1 500 000 personnes. Les ménages comportant un ou plusieurs actifs sont plus de 900 000 dans la région.

Ils se concentrent dans les pôles urbains, dans les espaces périurbains et « rétro-littoraux ». L'ensemble des pays de la Bretagne devrait connaître, d'ici à 2030, une croissance du nombre de ménages actifs. D'importants besoins en logement sont donc à anticiper, tant pour des raisons démographiques (croissance de la population régionale, vieillissement) que sociologiques (évolution des modes de vie, décohabitation liée aux séparations de couple...).

Ces ménages actifs résident dans une région « multipolaire » qui se caractérise par la prépondérance d'un habitat individuel diffus et un fort attachement de ses habitants à la propriété privée. Le parc social public (HLM) est moins développé qu'au niveau national. Le « parc social de fait » d'une partie du parc privé occupe une part plus importante qu'ailleurs, tant en location qu'en propriété. La tension du marché de l'habitat se diffuse le long des axes routiers structurants et apparaît là où l'urbanisation est la plus forte, incluant la majeure partie du littoral, fortement attractive. Dans un système organisationnel complexe et peu lisible, où se croisent de multiples intérêts privés et publics, la connaissance de l'habitat est éclatée, rendant très difficile toute vision d'ensemble à l'échelle régionale.

Les itinéraires résidentiels des ménages actifs sont devenus plus heurtés et mouvementés. Ainsi, le parcours résidentiel unique n'existe plus, il y a désormais des trajectoires résidentielles plurielles, moins linéaires, qui évoluent selon les projets, les parcours, les événements et parfois les accidents de la vie. Les mobilités résidentielles s'en trouvent accentuées. Alors que le logement est devenu le premier poste budgétaire des ménages, un nombre croissant d'actifs rencontre des difficultés pour accéder au logement, pour s'y maintenir ou pour en changer. Dans une sorte de cercle vicieux, l'insécurité résidentielle devient aussi bien la cause que la conséquence d'une insécurité économique et sociale grandissante.

Fragilisation résidentielle des actifs dans les territoires : des causes multiples

Dans les territoires, des facteurs structurels, chroniques, accidentels ou individuels peuvent se combiner pour expliquer la montée de l'insécurité résidentielle des ménages actifs, c'est-à-dire leurs difficultés croissantes à accéder au logement, à s'y maintenir ou à en changer.

En premier lieu, l'insécurité résidentielle peut résulter de causes structurelles telles qu'un déséquilibre durable entre l'offre et la demande de logements, l'insécurité économique et sociale liée à une massification du chômage et de la précarité dans l'emploi, des failles dans le système d'aide et de protection sociale, des carences en termes d'aménagement du territoire et d'accès aux infrastructures de transports, aux équipements et services collectifs, d'un manque de cohérence dans les politiques de l'habitat, de l'évolution des modes de vie et des structures familiales...

En deuxième lieu, des facteurs chroniques accentuent le risque de décrochage résidentiel en alourdissant, progressivement, le coût global pour se loger : inflation des prix immobiliers et des loyers, montée des charges de fonctionnement du logement (énergies, eau, fiscalité locale, téléphonie/Internet...), augmentation des coûts de transport, en lien avec l'éloignement des pôles d'emploi, de services ou d'équipements collectifs, spirale des impayés et du surendettement... Ces causes chroniques accroissent les taux d'effort

budgétaire pour se loger, diminuant d'autant le « reste à vivre » des ménages.

En troisième lieu, des facteurs accidentels peuvent vulnérabiliser soudainement et brutalement les parcours de vie et d'habitat des ménages actifs : séparation, perte d'emploi, maladie, coûts liés au transport...

Enfin, on mentionnera les facteurs individuels ou comportementaux. Si le principe de libre choix de son habitation est garanti par la loi, tous les individus n'ont pas les mêmes moyens, ni les mêmes besoins, attentes, garanties, informations ou comportements pour se loger. Des déterminants d'ordre psychologique ou culturel peuvent intervenir pour orienter les choix et préférences individuels.

Des aides sociales et territoriales plutôt curatives que préventives

Si l'insécurité résidentielle est multifactorielle, elle s'inscrit aussi dans divers espaces et différentes temporalités que doivent prendre en compte les systèmes d'aide existants, de l'urgence sociale jusqu'aux actions de long terme, plus structurantes. La prévention et la réduction de l'insécurité résidentielle des actifs impliquent une multitude d'acteurs régionaux et territoriaux dans un système complexe d'interactions.

La Bretagne comporte un assez bon réseau territorial de sécurisation résidentielle. Toutefois, le plus souvent, ces aides interviennent tardivement, voire trop tardivement, lorsque les difficultés économiques, sociales, familiales ou individuelles sont déjà bien installées. D'où l'importance de développer, dans les territoires, les actions de prévention et d'y impliquer l'ensemble des acteurs concernés, le plus en amont possible. Le défi est celui d'une approche globale des conditions de vie et d'habitat des actifs, incluant la question des mobilités et celle de la vulnérabilité énergétique.

Pour y parvenir, au moins quatre axes d'intervention sont à conjuguer : agir sur l'offre de logements, mobiliser les dispositifs d'aide à l'accès et au maintien dans le logement, prévenir et lutter globalement contre le « mal-habitat » dans les territoires, mieux relier sécurisation résidentielle et sécurisation professionnelle.

Tout d'abord, l'action territoriale sur l'offre de logements est un levier majeur pour

réduire les facteurs structurels de fragilisation résidentielle. Par le développement quantitatif, l'amélioration qualitative et la diversification de l'offre, l'enjeu est ici de jouer sur toute la gamme de logements pour répondre aux besoins et aux moyens des habitants dans un souci de cohésion sociale et territoriale : parc privé libre, parc privé à vocation sociale, parc social public. L'action sur la qualité du bâti, par exemple la lutte contre l'habitat indigne et l'amélioration de la performance énergétique des logements, est un enjeu fondamental pour l'avenir. Enfin, on signalera l'atout régional à préserver d'une bonne coopération territoriale des acteurs de l'habitat en Bretagne, souvent qualifiée d'« exemplaire » au niveau national.

Ensuite, il existe de nombreux dispositifs sociaux et territoriaux d'aide et d'accompagnement en direction de la demande, c'est-à-dire des ménages « à risque » ou, le plus souvent, déjà en difficulté. Face aux

facteurs chroniques, accidentels ou individuels de fragilisation, les habitants ne sont pas sans filets de sécurité, même si, selon les situations, ses mailles sont plus ou moins larges ou résistantes : hébergement d'urgence et droit au logement opposable (DALO), Agences départementales d'informations sur le logement (ADIL), Plans départementaux d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), Fonds de solidarité logement (FSL) des Départements, Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CC-I-AS), réseau territorial des travailleurs et intervenants sociaux, associations de défense et de solidarités...

Le troisième axe d'intervention est celui, plus global, de l'habitat des actifs. En effet, la sécurisation résidentielle des ménages actifs ne peut être pensée à partir du logement seul. Il faut « sortir des murs » pour considérer l'ensemble des liens que le logement entretient avec son environnement

territorial, c'est-à-dire l'habitat. De plus, le logement est indissociable de la question des mobilités domicile-travail et domicile-services-équipements. La lutte contre le « mal-logement » implique donc aussi de combattre le « mal-habitat ».

Enfin, alors que les difficultés face à l'emploi constituent la première cause menant à l'expulsion d'un logement, on ne peut plus aujourd'hui penser la sécurisation des trajectoires résidentielles sans la relier à celle des parcours professionnels, incluant les politiques de l'emploi et les démarches de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) dans les territoires. ■

5 défis pour améliorer l'habitat des actifs dans les territoires et sécuriser leurs trajectoires résidentielles

Au final, pour sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs, l'enjeu est celui d'une meilleure cohérence régionale et territoriale des politiques de l'habitat pour mieux vivre ensemble en Bretagne à toutes les étapes des parcours de vie.

Pour y parvenir, le CESER met en avant 5 défis à relever, au carrefour des acteurs et des territoires¹ :

• Être plus attentifs aux conditions de vie des actifs dans les territoires

S'intéresser davantage aux actifs, à leurs parcours de vie et d'habitat et développer l'observation partagée de l'habitat en Bretagne.

• Mieux articuler sécurités professionnelle et résidentielle

Mieux articuler sécurisation des parcours résidentiels et professionnels, en particulier en développant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) territoriale.

• Conjuguer les actions sur l'offre et la demande de logement

Agir simultanément sur l'offre et sur la demande de logements pour aider au maintien dans le logement ou à la mobilité résidentielle en luttant contre l'ensemble des facteurs de fragilisation résidentielle.

• Sortir des murs

Sécuriser les actifs au-delà du seul logement, dans leurs habitats et territoires ; prendre en compte le coût global pour habiter incluant la mobilité, l'accès à l'emploi, aux services et aux équipements.

• Innover en élaborant un « schéma de cohérence régionale de l'habitat » à relier aux SCoT et l'intégrer au futur SRADDET

Affirmer le rôle de la Région Bretagne comme acteur stratégique de la prévention et de la sécurisation structurelle des trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne. Pour cela, co-élaborer avec l'État et l'ensemble des acteurs territoriaux de l'habitat, un Schéma de cohérence régionale de l'habitat (SCoRH) en Bretagne, à relier étroitement aux Schémas de cohérence territoriale (SCoT), intégrer ce nouveau SCoRH au futur SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), et rendre certaines de ses orientations prescriptives après concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

1- CESER de Bretagne, « Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne », janvier 2013.

CESER de Bretagne, « Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne », octobre 2017.

Définitions et concepts

Revenus et pauvreté en Bretagne

- Le **revenu médian** est le revenu qui divise la population en deux parties égales, c'est-à-dire tel que 50 % de la population ait un revenu supérieur et 50 % un revenu inférieur.
- L'**unité de consommation (UC)** permet de prendre en compte la composition familiale dans le calcul des revenus et du niveau de vie au sein d'un ménage. En effet, des économies d'échelle sont réalisées au sein d'un ménage dès lors qu'il est composé de plus d'une personne, et il est donc nécessaire de pondérer les revenus du ménage pour avoir une idée plus objective du niveau de vie du ménage.
Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue au premier adulte du ménage 1 unité de consommation, alors que les autres personnes âgées de 14 ans ou plus ne comptent que pour 0,5 unité, et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 unité.
- Le **niveau de vie** d'un ménage correspond au revenu disponible de ce ménage, égal au total des revenus déclarés, y compris prestations sociales, et après déduction des impôts directs, divisé par le nombre d'unités de consommation qui le composent. Le niveau de vie est donc par définition le même pour tous les membres du ménage.
- En 2014, en France métropolitaine, le **seuil de pauvreté** à 60 % de la médiane du niveau de vie est de 1 018 euros mensuels. Ainsi, une personne est considérée comme pauvre si son niveau de vie est inférieur à 1 018 euros mensuels. Ce seuil correspond en termes de revenu disponible mensuel par ménage, à :
 - 1 018 euros pour un ménage d'une personne (UC=1) ;
 - 1 527 euros pour un couple sans enfant (UC=1,5) ;
 - 1 832 euros pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans (UC=1,8) ;
 - 2 138 euros pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans (UC=2,1).
- L'**intensité de la pauvreté** est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante :
(seuil de pauvreté – niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté.
Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Aires urbaines et pauvreté

- Une **grande aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- Les **moyennes aires** sont des ensembles de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitués par un pôle urbain (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

- Les **petites aires** sont des ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitués par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- Les **communes multipolarisées des grandes aires urbaines** sont les communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.
- Les **autres communes multipolarisées** sont les communes situées hors des grandes aires urbaines, des moyennes aires, des petites aires, hors des communes multipolarisées des grandes aires urbaines, et dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs aires, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.
- Les **communes** n'appartenant à aucune des catégories ci-dessus sont dites **isolées hors d'influence des pôles**.

Indicateurs de suivi du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS)

- **Taux de recours à la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)**
La CMUC donne droit à la prise en charge gratuite de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale. De plus, la CMUC inclut des forfaits de prise en charge par exemple pour les soins dentaires, lunettes et prothèses auditives.
Le taux de recours à la CMUC est le rapport entre le nombre moyen de bénéficiaires sur les 12 mois de l'année considérée issue des rapports d'activités 2012, 2013 du fonds CMU et le nombre de personnes estimées éligibles à la CMUC (source Filosofi).

Sources des données

Toutes les données sur les revenus et la pauvreté proviennent de **Filosofi 2014** (Données Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA).

Le dispositif « Fichier Localisé Social et Fiscal » (Filosofi) remplace les anciens dispositifs « Revenus fiscaux localisés » (RFL) et « Revenus disponibles localisés » (RDL). Sa principale valeur ajoutée est d'effectuer de façon nouvelle un rapprochement des fichiers fiscaux et sociaux, ce qui permet une estimation plus précise des prestations réellement perçues par les ménages à des niveaux locaux fins. Le dispositif Filosofi permet désormais une observation du revenu disponible des ménages (ce dont ils disposent au cours d'une année pour consommer et épargner) à un niveau territorial plus fin que le département, jusqu'à l'échelon infra-communal.

Recensement de la population (Insee)

Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements.

Les données sur la population des QPV sont issues du recensement de la population 2013, les données sur l'emploi proviennent du recensement de la population 2014.

Les indicateurs du PPPIS regroupent des données issues de multiples sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2014 ; Pôle emploi-Dares, STMT 2016 ; MENESR-Depp ; Insee, RP2014 exploitation principale ; Insee, Estimations de population ; Insee, Taux de chômage localisés ; Ministère de la justice/SG/SDSE, Répertoire général civil 2016 ; Banque de France, enquête typologique 2017 ; ASP-Dares ; Cnaf ; Drees, Enquête ES 2012 ; Cnamts – SNIR-AM, datamart DCIR ; Fonds CMU.

Les données relatives à la **santé** proviennent également de plusieurs sources : la Cnam, la Cnav, la MSA, l'Inserm (CepiDC), la Cnaf, la Carsat Bretagne, le ministère des solidarités et de la Santé (Drees, Finess).

Les données sur le **parc privé potentiellement indigne** sont issues du fichier Anah 2015 et constituées à partir de Filocom 2013 - Dreal Bretagne.

Les données **emploi** du chapitre « Dispositifs mobilisés pour lutter contre la précarité » proviennent de la source : ASP, traitement Dares et Direccte Bretagne.

Des sites pour en savoir plus...

- ▶ Le site de la DRJSCS Bretagne : <http://bretagne.drjscs.gouv.fr>

Revenus et pauvreté en Bretagne

- ▶ Les revenus et le patrimoine des ménages - Édition 2018 Insee références (2018, juin)
Dans : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3549502>
- ▶ Précarité : 8,8 millions de français sous le seuil de pauvreté, dont 3 millions d'enfants -
Dans : <http://www.gref-bretagne.com/Actualites/Revue-de-presse/Precarite.-8-8-millions-de-francais-sous-le-seuil-de-pauvrete-dont-3-millions-d-enfants>
- ▶ La pauvreté en Europe :
Dans : https://www.inegalites.fr/La-pauvrete-en-Europe?id_theme=23
- ▶ Les prestations sociales représentent plus du tiers des ressources des ménages bretons les plus modestes -
Dans : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3146486>
- ▶ En 2017, la baisse des dépôts de dossiers de surendettement s'est poursuivie mais de façon ralentie - Bilan économique 2017 - Patrick Rolandin - Banque de France (2018, mai)
Dans : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3538485?sommaire=3548155>

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville

- ▶ Pour en savoir plus sur les quartiers de la politique de la ville : Données sur les quartiers de la politique de la ville
Dans : Chiffres détaillés, insee.fr (2018, janvier)
- ▶ Système d'information géographique de la politique de la ville -
Dans : sig.ville.gouv.fr/
- ▶ Les Contrats de ville -
Dans : <http://www.ville.gouv.fr/?les-contrats-de-ville>
- ▶ En Bretagne, des fragilités sociales très présentes dans les quartiers de la politique de la ville et plus diffuses dans leur environnement urbain / Serge Le Guen. - Insee Analyses ; n° 39 (2016, Mai) – 4 p.
Dans : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019613>
- ▶ Les habitants des quartiers de la politique de la ville / Auriane Renaud - François Sémécurbe. - Insee Première ; n° 1 593 (2016, mai). - 4 p.
Dans : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121538>

Santé et précarité

- ▶ Portrait statistique en santé précarité -
Dans : <https://www.bretagne.ars.sante.fr/portrait-statistique-en-sante-precarite>

Le Parc privé de logements potentiellement indignes (PPPI)

- ▶ Pré-repérage des situations de parc potentiellement indigne en Bretagne (2016) -
Dans : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/pre-reperage-des-situations-de-parc-a3316.html>

Des dispositifs mobilisés pour lutter contre la précarité

- ▶ Le contrat unique d'insertion -
Dans : <http://bretagne.direccte.gouv.fr/Le-contrat-unique-d-insertion-CUI-Parcours-emploi-competences>

Améliorer l'habitat des actifs dans les territoires et sécuriser leurs trajectoires résidentielles

- ▶ Les publications du Ceser Bretagne -
Dans : http://ceser.bretagne.bzh/jcms/och_366638/fr/les-publications

Insee Dossier

Bretagne

Pauvreté et précarité en Bretagne

Les situations de pauvreté sont relativement moins fréquentes en Bretagne, comparées aux autres régions françaises. En 2014, la Bretagne est ainsi la région où le taux de pauvreté est le plus faible (10,8 %). Avec les Pays de la Loire, c'est aussi la région où l'écart de niveau de vie entre les ménages est le moins important. De plus, avec un niveau de vie médian mensuel de 1 706 €, la Bretagne se positionne sur ce critère au 3^e rang des régions françaises derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Dossier n° 3
Juin 2018

Chef de projet : Hervé Bovi, Insee

Contributions :

ARS : Carole Rieu

CD56 : Christophe Hazo

Ceser : Fabien Brissot

Directe : Édith Patier

Dreal : Patrick Jules, Bruno Rul

DRJSCS : Emmanuel Mourlet

Insee : Jean-François Hervé, Serge Le Guen, Fatima Le Strat,
Valérie Mariette

Insee Bretagne

36 place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes cedex

Directeur de la publication :
Eric Lesage

Rédacteur en chef :
Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2429-0866

© 2018